

Secrétariat Général



Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

**CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS
D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

**CONCOURS D'ACCES AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LES
ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT (CAFEP-CAPEPS)**

Rapport de jury présenté par M. BARRUE Jean-Pierre

Président de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

COMMENTAIRE GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONCOURS.....	4
LES ENSEIGNEMENTS QUE L'ON PEUT RETENIR.....	4
PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ	6
PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL N° 29 DU 22 JUILLET 2010.....	6
ANALYSE DU SUJET.....	6
CONNAISSANCES ATTENDUES	7
NIVEAUX DE PRODUCTION	8
NIVEAU 1.....	8
NIVEAU 2.....	9
NIVEAU 3.....	9
NIVEAU 4.....	9
DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE	10
SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS	10
ANALYSE COMPRÉHENSIVE DU SUJET.....	11
LA FORME DU SUJET.....	11
PROBLÉMATISER LE SUJET	11
LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES PAR LE CANDIDAT	11
STRUCTURATION DU DEVOIR ET FONCTION ARGUMENTATIVE.....	12
L'EXPRESSION ÉCRITE	13
NIVEAUX DE PRODUCTION	13
NIVEAU 1.....	13
NIVEAU 2.....	13
NIVEAU 3.....	13
NIVEAU 4.....	13
CONSEILS AUX CANDIDATS.....	13
PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION	15
LEÇON DE SPECIALITE	15
LES RESULTATS OBTENUS	15
L'ÉPREUVE	16
LA QUESTION INITIALE.....	17
LES PRESTATIONS DES CANDIDATS DANS LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'ENTRETIEN .	17
L'EXPOSÉ.....	17
L'ENTRETIEN.....	18
LA TRANSPOSITION A UNE AUTRE ACTIVITE RELEVANT DE LA MEME COMPETENCE PROPRE	19
CONSEILS DE FORMATION ET DE PREPARATION AUX FUTURS CANDIDATS	20
LES PRESTATIONS PHYSIQUES	22
ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°1	25
ATHLÉTISME.....	25
NATATION.....	27

ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°2	28
CANOË-KAYAK	29
COURSE D'ORIENTATION	30
ESCALADE	33
ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°3	37
GYMNASTIQUE SPORTIVE	37
DANSE	41
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	43
ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°4	45
TENNIS DE TABLE	46
BADMINTON	47
HANDBALL	49
FOOTBALL	52
RUGBY	54
JUDO	56
SAVATE-BOXE FRANÇAISE	57
DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION	58
LA LECON D'EPS	58
1. DEFINITION ET SENS DE L'EPREUVE	58
2. PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE : « LEÇON D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE » ...	58
2.1. LA QUESTION INITIALE	58
2.2. LES ELEMENTS DU DOSSIER D'ETABLISSEMENT FOURNI AUX CANDIDATS	58
2.3. COMPETENCES DU CANDIDAT VALIDEES PAR CETTE PARTIE DE L'EPREUVE	58
2.4. LA LEÇON D'EPS : EXPOSE ET ENTRETIEN	59
EXPOSE	59
ENTRETIEN	60
2.5. NIVEAUX DE PRESTATION DES CANDIDATS	61
2.6. CONSEILS AUX CANDIDATS	61
AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ETAT DE MANIERE ETHIQUE ET RESPONSABLE	62
1. LA QUESTION POSEE	62
2. EXPOSE ET ENTRETIEN	62
2.1 EXPOSE	63
2.2. L'ENTRETIEN	63
A. NIVEAUX DE PRESTATION DES CANDIDATS	63
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	63

COMMENTAIRE GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONCOURS

La session 2012 s'est déroulée dans une atmosphère positive, du fait d'un accroissement initial du nombre de postes mis aux concours (CAPEPS et CAFEP) pour cette session, renforcé par l'ajout de soixante postes pour le concours public. Ces cent postes supplémentaires ont permis à coup sûr de motiver les candidats. Ils ont également rendu plus aigüe la question des seuils d'admissibilité et d'admission du fait de la légère baisse du nombre de candidats inscrits et ayant composé.

Comme le nombre de candidats inscrits était légèrement inférieur au total à celui de la session passée, les chances individuelles de succès ont été accrues. Ce second facteur a renforcé d'autant la dynamique positive et l'engagement des candidats, notamment ceux qui ont rencontré quelques difficultés çà et là. Les recommandations faites à chaque candidat lors de l'accueil de ne « rien lâcher jusqu'au terme de ses épreuves », ont été suivies dans la plupart des cas d'une « prestation engagée » dans le respect du code déontologique dû aux autres candidats.

Cette session 2012 a été conduite conformément à l'arrêté en vigueur mais également à la note de service du 5-12-2011 qui a permis de réaliser des ajustements incontournables après la mise en œuvre d'un nouveau concours de recrutement.

Ces ajustements ont avant tout porté sur le déroulement des épreuves de spécialité, qui avaient conduit à l'élimination de près d'une centaine de candidats l'an passé.

Ces ajustements ont réduit de plus de la moitié le nombre de candidats ayant été éliminés du classement final. Pour ceux qui n'ont pu réaliser le minimum requis et qui ont été éliminés par l'obtention d'une note de 0/20, il revient à chacun, candidat et formateurs de tirer les conclusions d'un déficit avéré de préparation.

Seul le cas des candidats blessés ou se blessant lourdement et ne pouvant prolonger leur prestation malgré l'aide des médecins du concours, reste douloureux pour le jury comme pour le président

Afin de limiter les sources d'information sur la CP retenue par l'ordinateur pour « l'épreuve de leçon d'EPS », il a été retenu de supprimer les tableaux d'affichage posés dans le hall du CREPS de Vichy Auvergne, laissant à chaque candidat l'accès à l'information de sa seule feuille route individuelle. Cette mesure semble avoir porté ses fruits.

LES ENSEIGNEMENTS QUE L'ON PEUT RETENIR.

Face à un volume de candidats inscrits légèrement inférieur à celui de l'année précédente, 1768 inscrits au CAPEPS et 435 au CAFEP, pour respectivement 660 et 110 postes offerts aux concours, la qualité des copies d'admissibilité a été fort correcte mais très hétérogène. L'augmentation du nombre d'admissibles proportionnellement au nombre de postes a légèrement abaissé la moyenne du dernier admissible passant de 07,00 / 20 en 2011 à **06,75 / 20 en 2012**. Le seuil d'admissibilité a donc été légèrement abaissé pour les deux concours de 0,25 point par rapport à la session précédente. Ce choix a été fait délibérément, afin de donner aux épreuves préprofessionnelles d'admission dotées des deux tiers des coefficients (8/12), le soin d'arbitrer la décision de recrutement.

Tout lecteur constatera que pour la session 2012, les seuils d'admissibilité et d'admission ont été les mêmes pour les deux concours de recrutement des CAPEPS et CAFEP.

Les efforts de pilotage du concours rénové ont conduit à contrôler l'effet « poids des épreuves » en vérifiant que les moyennes de notes soient comparables.

De ce point de vue, les deux épreuves d'admission dotées chacune d'un coefficient 4, ont joué pleinement leur rôle, les moyennes des deux épreuves d'admission étant, cette année encore tout à fait comparables : **08,93** et **08,97**. Ainsi, le recrutement s'est bien appuyé sur les performances complémentaires des candidats dans chacune des deux épreuves dotées du même coefficient 4 / 8.

On soulignera l'existence d'une légère baisse de la moyenne pour chacune des deux épreuves par rapport à l'an dernier. Les candidats et formateurs sont donc invités à prendre possession de cette information pour en tirer les conséquences en matière de formation professionnelle.

Lors de cette session, le jury du concours s'est penché sur le **contrôle de l'effet « série de convocation »**. Le président remercie le jury pour avoir permis de réaliser un recrutement donnant statistiquement autant de chances de réussite aux candidats indépendamment de leur série de convocation. Pour des concours d'une durée aussi grande c'est une réussite qui honore le jury et témoigne du respect dû à chaque candidat

Les profils des prestations des candidats étant très semblables à ceux de la session 2011, le lecteur est invité à se reporter au commentaire général précédent et au contenu de ce rapport.

Seul est rappelé le commentaire sur les exigences minimales attendues pour la première épreuve d'admission.

À propos de la première épreuve d'admission, le jury tient à rappeler encore une fois que : Les niveaux **minimaux attendus chez les candidats en C.O et escalade sont les niveaux exigés pour les élèves des collèges et lycées aux examens de fin de scolarité**. Il n'est pas pensable aujourd'hui qu'un candidat ne dispose pas du niveau de pratique physique attendu chez un lycéen en fin de scolarité. **Le président et son jury souhaitent que les candidats et les centres de formation prennent en compte les exigences du recruteur, car derrière la pratique de ces deux activités de la CP2, sont directement placées la connaissance et la maîtrise du risque imposé ensuite aux élèves, engageant alors les responsabilités civile et pénale de l'enseignant.**

- Le concours est bâti pour permettre aux candidats de faire un choix de niveau de difficulté du parcours retenu en CP2 (du niveau 1 au niveau 3), car les pratiques dites de « pleine nature » supposent de savoir juger du parcours possible et sécuritaire pour chaque élève et donc adapté ensuite aux différents niveaux des élèves. **Comment peut-on penser enseigner ces activités si l'on ne dispose pas de la capacité à choisir pour soi son niveau de difficulté et de se préparer en conséquence ?**
- Les notes de zéro sur vingt obtenues dans les APSA relevant des autres CP, sont avant tout des témoignages d'impréparation. Les compétences minimales en matière de prestation physique sont une garantie essentielle pour le recrutement de professeurs d'Éducation Physique et Sportive qui doivent disposer également d'une culture physique.

Il reste à chacune et chacun à prendre ses dispositions pour pratiquer les activités qu'il retient au sein du programme, dans le cadre soit des enseignements offerts par les centres de formation, soit des pratiques sportives volontaires universitaires, soit enfin des pratiques libres des clubs et associations. Les niveaux d'exigences sont publiés depuis un an et fixés par le recruteur.

Au terme du concours il convient de signaler que les candidats qui ont été admis ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à **08,11** pour le CAPEPS et de **8,07** pour le CAFEP. L'abaissement de la moyenne du dernier admis a posé la question du seuil d'admission au jury plénier. Le double effet d'abaissement du nombre d'inscrits (normalement pour la dernière année si l'on en croit les prévisions universitaires) et de l'accroissement du nombre de postes de plus de 16% en est la cause.

L'ensemble de la profession, étudiants-candidats, formateurs, membres du jury doit apporter la plus grande vigilance à ce constat. L'explication avancée ci-dessus n'exclut aucune autre hypothèse, chaque communauté devant partir de cet état des lieux pour permettre un recrutement le plus élevé possible en matière de compétence professionnelle en 2013.

Nos félicitations sont adressées aux deux majors des CAPEPS et CAFEP ; un homme et une femme, qui présentent respectivement une moyenne de **16,08 /20** et **14,52 /20**. Ces moyennes sont supérieures d'un point à celles de la session précédente.

Au nom du jury, le président du concours adresse aux formateurs des félicitations pour avoir introduit puis réajusté aussi rapidement les formations, offrant une qualité de prestation des candidats qui répond à une partie conséquente de nos attentes. Il reste encore un chantier de formation conséquent à entreprendre au regard notamment de l'abaissement constaté de la moyenne du dernier admis. Nos encouragements, nos efforts respectifs et nos collaborations étroites devraient contribuer à l'amélioration de la situation.

Le président, au nom du directoire du concours, remercie chaque membre du jury pour s'être pleinement engagé dans la mise en œuvre de cette deuxième session d'un concours rénové. Que chacune, chacun soit remercié pour son engagement professionnel et personnel tout autant que pour la qualité de son travail.

PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Sujet : En quoi la transformation de la place, de la forme et de la fonction des activités de combat en France se reflète-t-elle dans l'évolution de l'EPS depuis la fin du XIXème siècle?

PROGRAMME DU CAPEPS. BULLETIN OFFICIEL N° 29 DU 22 JUILLET 2010

Les permanences et les transformations de l'éducation physique dans le système éducatif en France depuis la fin du XIXe siècle :

- Les enseignants et les élèves en éducation physique
- Éducation des corps et formation du citoyen en éducation physique
- Valeur physique, santé et performance en éducation physique
- Place et statut des activités athlétiques et des activités de combat en éducation physique

ANALYSE DU SUJET

Remarques générales : Le sujet de la première épreuve d'admissibilité de la session 2012 du CAPEPS et du CAFEP proposait une réflexion sur une partie du quatrième item du programme : les activités de combat, ce qui a constitué une difficulté dans son traitement. Ainsi, les candidats ont eu des difficultés à articuler les trois termes associés aux activités de combat : Place, forme et fonction, qui constituaient l'entrée obligée dans le traitement de la question posée. En général les candidats n'ont considéré qu'un ou deux termes et la plupart du temps que de façon globale. Très peu sont parvenus à faire les mises en relations pertinentes permettant de caractériser ou d'analyser les liens entre ces trois termes et à les relier à l'évolution de l'EPS pour en caractériser le reflet. En général, c'est l'évolution de l'EPS qui a organisé les problématiques proposées.

Alors que le sujet proposait ces trois termes comme analyseurs (à envisager dans leurs transformations) permettant de structurer la réflexion, la plupart des candidats ont considéré l'évolution de l'EPS comme fil directeur de la réflexion ce qui a orienté le développement des argumentaires de façon très générale, délaissant souvent les activités de combat alors que celles-ci devaient être organisatrices de la réflexion à mener. En conséquence, la question du reflet n'a été envisagée dans les problématiques proposées, que comme une conséquence de l'évolution de l'EPS dans la majorité des copies. Très peu de copies proposent une mise en relation de la culture sociale (les APC dans la société française : du spectacle sportif à l'évolution des fédérations) et culture scolaire (l'intégration et le traitement des APC dans l'école).

Il faut également noter l'hétérogénéité des connaissances présentées avec une difficulté à balayer l'ensemble de la période de façon homogène : des lacunes certaines et des périodes occultées nuisent aux argumentaires. Les activités de combat sont peu connues ou alors de façon ponctuelle et limitée (judo) alors qu'elles sont présentes sur toute la période. Si le début de la période est relativement maîtrisé, s'appuyer sur la période des « Bataillons scolaires » pour caricaturer, en présentant la France s'adonnant à l'instruction militaire est certainement excessif. Peu d'analyses du contenu des concours de recrutement incluant la formation aux activités de combat ; de même, peu de candidats évoquent et discutent l'évolution des tutelles administratives qui était aussi un bon indicateur de l'évolution de l'EP et de la prise en compte des APC (statut et finalités associées). Sur le contenu des copies : L'élargissement de la période du programme a constitué une difficulté supplémentaire : si les candidats montrent une certaine connaissance de la fin du XXIème siècle, il n'en est pas de même sur la période correspondant à l'entre-deux guerres. De même, la période plus contemporaine reste peu abordée et maîtrisée. Très rares sont les candidats qui envisagent les aspects contextuels liés à l'histoire des idées ou l'évolution des mentalités sur la période, tout au plus reste-t-on dans l'histoire de l'EP. Une histoire de l'EPS relevant souvent d'une vision (hagiographique et anthropomorphique) résolument optimiste de l'évolution de la discipline. Enfin, la volonté de citer des auteurs et des références bibliographiques amène certains candidats à le faire de façon approximative, caricaturale voire erronée : Cela dessert le candidat et hypothèque la valeur démonstrative de l'argument.

Analyse et problématisation : Le sujet attendait une mise en relation entre culture sociale et culture scolaire, cela par un segment précis de la culture sociale française : Les activités (physiques) de combat ou APC mises en relation avec l'EPS, la discipline scolaire en général. Il s'agissait donc d'identifier les choix d'APC réalisés par la discipline au cours de son histoire, d'en identifier les conditions d'intégration scolaire, de caractériser les mises en forme scolaire (pour quoi et pour qui) et selon quelle périodisation afin de pouvoir envisager le reflet de ces transformations en EPS.

La problématisation devait viser à rendre compte du reflet de ces mises en relation avec l'évolution de la discipline : « Se reflète » devrait être au cœur de la problématisation. Rester sur l'EPS en évoquant des décalages entre APC société et EPS ou bien des reflets différents selon périodes, n'était pas suffisant. Le « en quoi » supposait de dépasser le simple constat pour s'attacher à analyser les différentes activités physiques de combat à l'aide d'indicateurs variés.

Les périodisations proposées restent majoritairement sur le pôle de l'EPS et de ses transformations (deux à trois périodes identifiées en général). Si l'on peut comprendre que les textes officiels et les facteurs politiques constituaient des clés d'analyse mobilisées prioritairement par les candidats, la philosophie qui caractérise l'épreuve devait en effet conduire à faire également des pratiques un indicateur important de l'analyse et de la démonstration. Cet aspect était essentiel sur une longue période qui engageait le candidat à justifier ses choix de traitement du sujet. Plus généralement, il n'est pas acceptable de concevoir la première épreuve d'admissibilité comme une longue description historique amenant à raconter l'histoire de l'EPS davantage qu'à l'interpréter. Une fréquentation régulière des travaux de sciences sociales devrait aisément éviter ce genre d'approche. Pour autant, le jury a des attentes sur les connaissances à mobiliser pour construire une démonstration. Les candidats doivent faire preuve de rigueur et veiller à ne pas fournir des approximations trop importantes, qu'elles soient chronologiques ou factuelles, qui dénotent un manque d'investissement dans leur préparation. Les devoirs reflétant une maîtrise de l'histoire de l'EPS qui prend du sens au regard de l'histoire de l'école et de la société française depuis la fin du XIXe siècle sont ainsi valorisés.

CONNAISSANCES ATTENDUES

Globalement on pouvait envisager l'identification de quatre périodes : De la Fin du 19ème au début 20ème siècle, parmi les activités physiques de combat, à l'escrime et la lutte qui existent depuis plusieurs siècles s'ajoutent de nouvelles pratiques alors que d'autres se transforment (développement du contrôle de la violence : Elias, Dunning). Si les duels deviennent illégaux alors qu'ils constituent des « pratiques sociales », avec les duels à mains nues, on assiste à de nouvelles formes plus symboliques et moins productives mais différentes selon les cultures (Boxe anglaise/ savate française « les maîtres de chausson »). Le contexte de guerre, la formation des militaires, la transformation de la conscription amèneront à des évolutions qui vont se refléter en EP selon une transposition directe (un transfert). Ainsi, la gymnastique militaire s'impose à l'école pour former le futur soldat et construire l'esprit patriotique, elle intègre les exercices du monde militaire à celui scolaire. Les APC pour sont dans l'école pour former au combat (bataillons scolaires 1882-1891), avec le maniement des armes et le tir, les exercices de boxe française, bâton et la canne. En gymnastique, les APC n'ont pas toutes le même statut : par exemple dans le Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires de 1891 : lutttes et oppositions 2 à 2, boxe française, bâton et canne sont intégrés dans la gymnastique de développement alors que l'escrime est dans la gymnastique d'application les APC pour répondre aussi à la finalité hygiénique. Les assauts vont être supprimés et les activités physiques de combat vont s'orienter dans les apprentissages scolaires vers une progression de gestes analytiques et collectifs, plus formels dans leurs réalisations mêmes.

Par la suite, avec le processus de sportivisation des pratiques (Éclatement de l'USFSA en 1920, fédérations, championnats, JO...), les activités physiques de combat comme l'escrime et la boxe anglaise très tôt (quelques réticences et retards en lutte), vont contribuer à développer l'image des champions (Carpentier (années 1910-1920), Cerdan (années quarante)) et leur donner une caution sociale par les valeurs morales, sportives qu'elles véhiculent. Cela conduira également au développement de débats entre conceptions : combat sportif/combat académique (par exemple le modèle de boxe de Charlemont qui développe une « boxe physiologique » et le modèle sportif. Mais ce type de débat restera hors l'école et n'aura que peu de reflet en EP (bien que les championnats scolaires de boxe ou d'escrime en 1903 sport aient été organisés mais jugés incompatibles avec les finalités hygiéniques et la régénération de la race (contexte eugénisme).

Une deuxième période du début du 20ème aux années 1940 conforte cet effet, mais la forme des activités physiques de combat reste académique (influence du Règlement général d'EP entre 1925 et 1930 avec la méthode française qui conduit à un éclectisme des pratiques APC dans les applications (Avec Hébert (10 familles), on parle alors d'attaque/défense), on envisage la boxe française et l'initiation à la boxe anglaise (après 16 ans) ; il s'agit avant tout de préserver la jeunesse des dangers des combats, au contraire du Le jiu-jitsu considéré dans les activités utilitaires de formation du soldat mais pas de l'élève. En France cet « art de la souplesse » est introduit dès 1911 (Gunji Koizumi avec Jigoro Kano) ; mais le judo se répand surtout à partir de 1936 avec le Jiu-jitsu Club de France (Moshé Feldenkrais), intéressant surtout des intellectuels et des scientifiques parisiens. Cette activité physique de combat associe efficacité combative, valeur éducative et utilisation de la force de l'autre. Elle fera l'objet d'une mise en forme éducative de ses contenus par le développement d'un système de ceintures (très anglo-saxon) Koizumi et Feldenkrais inventent un système original entre 1937 et 1941 de classement des prises en français. C'est une activité qui intéressera particulièrement les responsables de l'EGS.

Une troisième période entre 1941 et les années 80 verra une accélération de la structuration sportive des activités de combat qui deviennent effectivement des disciplines sportives (au sens de sports de combat). Cette structuration se traduit par une augmentation du nombre de licenciés notamment en judo (mais diminution des pratiquants en boxe), accompagnée d'une diversification des pratiques de combat (boxe thaï, boxe chinoise,...). Dans cette période la question du reflet peut permettre de pointer des paradoxes voire des contradictions car, les sports de combat sont dilués dans les IO de 45 et 59, elles sont peu représentées dans les IO de 67. Par ailleurs, les valeurs portées jusque-là par les activités de combat sont prises en charge par des activités dominantes en EP et surtout dans la société (domination Athlétisme, gymnastique puis sports collectifs). Enfin, les évaluations certificatives n'intègrent pas les activités physiques de combat. D'autre part les représentations culturelles liées à la spectacularisation et la médiatisation qui frappent les imaginaires des ados (Bruce Lee, ...) sont ignorées en EP et la diversité des pratiques sociales n'est pas prise en compte.

A l'opposé, ce reflet peut être souligné en mettant en avant le processus de sportivisation de l'EPS. Ainsi, si l'on considère la classification des sports chez Baquet et le rôle éducatif des APC pour les garçons : vertus sociales. De même, le développement très important voire fulgurant du judo (4ème sport olympique français en 1963) peut alimenter la question du reflet sur cette période. Ainsi, le judo s'implante en EPS à partir des années 50 par des professeurs d'EPS spécialistes (J. Biasse, R. Boulat, J. Personne), la politique de la fédération de judo : en faire un sport éducatif de masse dont on dégage l'élite, la construction d'une méthode française d'enseignement en 64 et le double projet du judo: sportif et éducatif avec codes et rituels du respect illustrent les effets de la transformation de la place, de la forme et de la fonction des activités physiques de combat et son reflet en EPS. Cependant le « virage scolaire » de cette activité ne suffira pas à l'introduire définitivement au sein de l'école (Brousse). La place des autres activités physiques de combat en EP comme la boxe scolaire restera minimisée en raison de formes pédagogiques trop traditionnelles (manque d'assauts, approches académiques, décontextualisées).

La quatrième période, à partir des années 1982 à nos jours verra des transformations conduisant à une diversification des pratiques et des modalités de pratique (voire vers des hybridations?) : Diversité des fonctions des pratiques: victoire, santé et forme physique, spiritualité, citoyenneté... Les influences asiatiques vont se multiplier dans les pratiques et dans les imaginaires (jeux vidéo...), les formes culturelles traditionnelles (ex capoeira) vont se développer dans les pratiques culturelles et influencer l'EPS. Enfin, l'émergence du phénomène des banlieues va conduire à considérer les pratiques de combat comme un moyen de développer le sens civique, le respect d'autrui. Ces pratiques vont s'inscrire dans des projets de politiques des banlieues ou de la Ville pour l'insertion, l'inculcation des codes et seront intégrées dans l'école, parées de vertus morales et éducatives (le vivre ensemble, le respect d'autrui). Ce traitement didactique va conditionner cette réappropriation des activités physiques de combat par l'EPS qui va les spécifier scolairement : Avec les familles dont une famille d'activités duelles (1985), avec le groupement spécifiques des programmes de 1996-1998, avec la CP4 des programmes de lycées qui est encore plus large (les activités duelles (dont APC) + sports collectifs). A ce niveau d'intégration des activités physiques de combat il devient nécessaire de s'interroger sur ces transformations de place, de forme et de fonction pour cerner très certainement un reflet en EPS qui aura certainement changé sur cette période (analyser l'évolution terminologique et la classification étaient nécessaires). D'autre part, si l'on envisage une discussion sur les évaluations aux examens, le renouvellement des évaluations de 1983 qui permet de prendre les APC comme supports permet d'envisager le rôle des APC sur la citoyenneté et l'appropriation des différents rôles sociaux, sur l'apprentissage de la sécurité pour soi et les autres et donc d'estimer le reflet en EPS. On doit donc considérer que l'on est passé à des activités de combat qui se sont transformées culturellement et scolairement, que les phénomènes transpositifs ont amené à des discussions sur les choix et les formes d'APC à enseigner, mettant en évidence le traitement et la sélection scolaire des activités physiques de combat (Terrisse) , de ce point de vue, le poids social n'est pas strictement reflété : ex judo, lutte, savate-boxe française qui connaissent des évolutions différentes dans les cursus scolaires. Ainsi, la lutte est souvent considérée au collège comme propédeutique au judo qui est très peu enseigné. Le choix de la boxe française scolarisée de nos jours dans sa dimension plus féminine de la pratique en relation avec la mixité. Enfin, il faut considérer la part des activités physiques de combat dans les des pratiques enseignées (moins de 5%), ce qui illustre la permanence de résistances vis-à-vis de ces activités physiques.

NIVEAUX DE PRODUCTION

Il est attendu des candidats une capacité à problématiser sa réflexion, surtout lorsque le sujet ne pose aucune question explicite. Si un effort conséquent est à souligner sur les analyses du sujet et la structure générale de l'introduction, le jury regrette vivement que, la plupart du temps, l'objet de démonstration posé reste formel. En effet, la problématique étant formulée, de trop nombreux candidats ont tendance à s'en détacher au cours du développement, amenant à produire un devoir descriptif éloigné des exigences de l'épreuve. Il ne suffit pas de proposer une problématique pour s'assurer d'une démonstration de qualité. Les examinateurs sont attentifs à la capacité des candidate- s à « exploiter » les éléments proposés dans l'introduction. Par ailleurs, les candidat-e-s doivent faire l'effort d'inscrire leur propos au regard des travaux de référence sur les thématiques abordées. Il est regrettable de constater que certains ouvrages sont systématiquement cités sans que le sujet n'en justifie l'utilisation. Le recours à des références bibliographiques formelles, non maîtrisées ou inappropriées est pénalisant pour les candidats. En général, un renvoi bibliographique suppose de citer le nom de l'auteur, le titre de la revue ou de l'ouvrage et l'année de publication. Des références bibliographiques adéquates et maîtrisées ont conduit à valoriser certaines copies. Sur la forme, le jury a considéré que de trop nombreuses copies ne faisaient pas l'effort de respecter les règles grammaticales et syntaxiques de la langue française. A ce titre, elles ont été pénalisées. Il faut rappeler qu'une relecture s'impose à la fin de l'épreuve pour gommer les scories et les maladroites inacceptables à ce niveau.

NIVEAU 1.

Ce premier niveau de production correspond à des copies se caractérisant par une absence de problématisation, se limitant tout au plus à une reformulation partielle du sujet ; reformulation dans laquelle les termes mêmes du sujet ne sont la plupart du temps pas définis ni analysés. Ce type de proposition se traduit en général par une vague fresque générique de l'histoire de l'EPS dans laquelle les activités physiques de combat sont occultées ou évoquées incidemment. Les connaissances restent faibles, envisagées de façon générique et allusive, souvent approximatives voire erronées quand elles sont présentes. Elles débouchent la plupart du temps sur une fresque historique générale ne se rattachant quasiment pas au sujet. Le prétexte de l'évolution de l'EPS est souvent mobilisé mais demeure insuffisant pour réaliser les mises en relation nécessaires et permettre la réponse à la question posée par le sujet. La contextualisation des productions quand elle n'est pas absente, reste limitée à

l'histoire générale de l'EPS à travers une vague chronologie de l'histoire de l'EPS présentant des lacunes très marquées. La structure des productions est faible, avec des parties manquantes, accompagnée d'une syntaxe et d'un niveau orthographique et/ou grammatical n'assurant pas une lisibilité suffisante.

NIVEAU 2.

Il réunit les copies se situant partiellement dans le sujet, faisant preuve d'une fragilité méthodologique et/ou historique. Les productions présentent des problématiques réductrices à l'évolution de l'EPS dans laquelle les activités physiques de combat ne sont envisagées que comme une conséquence de cette évolution. Elles envisagent parfois les transformations des activités physiques de combat en EPS mais en omettant leur évolution sociale et culturelle, sans que des mises en relation entre ces deux types d'évolution ne soient faites. L'effort de définition des termes et notions du sujet reste formel, la question de fond, les enjeux ne sont pas perçus. Les connaissances sur les activités physiques de combat sont souvent limitées (au début de la période surtout), mais encore très superficielles, vagues et génériques. Les éléments de contextualisation sont limités ne permettant pas de structurer de façon efficace la chronologie. Si les productions deviennent plus structurées pour ce niveau, elles restent formelles, manquent de cohérence et présentent des déséquilibres entre les différentes parties développées. La lisibilité n'est pas toujours assurée et l'expression reste perfectible.

NIVEAU 3.

Ces copies proposent un niveau de traitement acceptable et peuvent être considérées comme étant recevables au regard des exigences du CAPEPS. Ainsi une problématique est clairement annoncée, s'appuyant sur une analyse effective des termes du sujet et proposant des mises en relation illustrant une volonté démonstrative : la problématique est structurée et opérationnelle. L'évolution des activités physiques de combat dans ses dimensions culturelles et scolaires, est mise en relation avec l'évolution de l'EPS. Cependant, les trois analyseurs proposés par le sujet (place, forme et fonction) ne sont pas effectivement traités ni mis en relation pour pointer les enjeux et caractériser le reflet dans l'évolution de l'EPS. La démonstration s'appuie sur quelques connaissances maîtrisées (le début et la fin de la période), mais abordées sur le seul versant scolaire avec quelques références relativement maîtrisées. Du point de vue de la contextualisation, quelques éléments de rupture sont identifiés et caractérisés assurant une certaine crédibilité argumentaire mais le traitement chronologique laisse apparaître des lacunes nuisant à la démonstration. La structure des productions manifeste une certaine cohérence mais limitée souvent à un seul type d'analyseur (les textes officiels par exemple) délaissant la mise en relation culture sociale-culture scolaire attendue par le sujet. La lisibilité est assurée tant dans le contenu que dans l'expression.

NIVEAU 4.

Il regroupe les meilleures productions qui ont pour point commun le souci de la démonstration argumentée : les termes du sujet sont mis en relation au service d'une problématique dont l'entrée est constituée par les transformations des activités physiques de combat dans leurs différentes dimensions sociale comme scolaire. L'argumentation se fait sur différents registres, historique, sociologique et scolaire, de façon dialectique et permet de caractériser la nature du reflet (analyse terminologique et évolution des concepts autour des activités physiques de combat). La démonstration manifeste une réelle réflexion sur les enjeux culturels et éducatifs. Les connaissances sont diversifiées et bien référencées, les auteurs du domaine des activités physiques de combat sont connus (Loudcher, Brousse, Calmet, Clément, Terrisse etc.) et leurs écrits maîtrisés. Les repères historiques sont pertinents et assurent l'étayage de la démonstration. Les éléments de contextualisation sont utilisés de façon précise et fine, pointant les obstacles et paradoxes de l'intégration des activités physiques de combat dans l'évolution de l'EPS. L'argumentation est structurée et multicritère, elle assure des transitions et synthèses pertinentes. La lisibilité est de bon niveau, avec une fluidité ajoutant à la démonstration.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Sujet : Dans quelle mesure et comment l'enseignant d'EPS peut-il s'appuyer sur les connaissances scientifiques relatives au contrôle moteur pour favoriser l'acquisition des compétences attendues ?

Développez votre argumentation et illustrez-la par des exemples pris dans des activités physiques sportives et artistiques relevant de deux compétences propres.

SITUATION DE L'ÉPREUVE ET DU SUJET DANS LE CONTEXTE DU CONCOURS

La seconde épreuve d'admissibilité amène les candidats à mobiliser des connaissances pertinentes et légitimes en vue de l'exercice futur de la profession d'enseignant d'EPS. En lien avec les autres épreuves, elle relève d'une logique de formation à et par la recherche qui doit déboucher sur la résolution de problèmes professionnels complexes et pluriels. Il s'agit de répondre à une question précise formulée en regard de l'exercice du métier pour lequel le concours est ouvert. Le niveau d'exigence, en pleine adéquation avec un niveau académique de Grade Master (Bac + 5 années d'études), suppose la capacité à formuler des choix éclairés et pertinents pour intervenir efficacement dans le milieu scolaire de l'EPS au second degré. Le candidat doit faire la preuve de l'acquisition de connaissances scientifiques, disciplinaires ou pluridisciplinaires, nécessaires à la pratique professionnelle et articulées avec les situations rencontrées sur le terrain, analysées à l'aide d'outils conceptuels et éclairées des apports de la recherche universitaire. A ce titre, un niveau d'expertise en ingénierie de formation mettant en synergie expérience et connaissances disciplinaires et pluridisciplinaires est requis, qui dépasse largement le simple fait de réciter un cours ou de faire montre d'érudition pour aller vers la prise de décision en milieu éducatif complexe.

Le sujet à traiter s'inscrit dans une logique définie par des textes délimitant les modalités de l'épreuve et par un programme. Ces exigences sont définies par la note du 4 juin 1992 modifiée par la note de service n° 96-109 du 19 avril 1996 et le B.O. spécial n°8 du 24 mai 2005. De façon plus particulière, le sujet 2012 répond au deuxième libellé du programme « Prise d'information, contrôle moteur et posture ».

Le jury de l'épreuve tient à rappeler quatre points qui caractérisent la spécificité de l'épreuve:

- La dimension pré-professionnelle de l'épreuve d'écrit 2, requérant une posture dialectique entre pratique et théorie, suppose que les propositions d'intervention soient éclairées par les connaissances et expériences du candidat. L'articulation de la formation à/par la recherche trouve ainsi son expression dans les liens établis entre questions professionnelles et données issues de la recherche. A cet effet l'épreuve ne saurait se réduire à une simple application des données de la recherche au terrain des pratiques : une lecture informée et critique des travaux scientifiques propres à éclairer l'exercice de la professionnalité mettra en tension questions pratiques et problématiques de recherche. Une posture spéculative critique et nuancée autorisera ainsi la formulation de propositions didactiques et pédagogiques plausibles, argumentées et originales, éclairées par les données de la recherche. De la qualité de l'argumentation aux plans éthique, réglementaire, didactique, scientifique et technologique dépendra la qualité des propositions pratiques professionnelles formulées.
- La connaissance du système éducatif (fonctionnement, missions, contraintes, dispositions et autres textes en vigueur dans le champ disciplinaire) est une donnée incontournable dans le cadre de ce concours de recrutement de la fonction publique. Si la maîtrise parfaite des textes relève d'une compétence de fonctionnaire titulaire, il reste qu'une véritable culture des données institutionnelles est requise pour attester de la maîtrise des cadres réglementaires de la discipline d'enseignement telle que prescrite et mise en œuvre dans toutes ses dimensions (scolaire et périscolaire, adaptée, optionnelle, certificative...). Les instructions officielles étant des ressources utiles et nécessaires pour l'exercice du métier, il est du devoir du candidat de s'y référer précisément et de façon actualisée.
- La connaissance des élèves est une préoccupation centrale et incontournable. Elle porte sur leur diversité, les degrés d'enseignement, les curricula, le processus d'orientation, les acteurs et partenaires de l'acte éducatif, l'éthique du métier, l'innovation et l'expérimentation pédagogiques, les méthodes de conduite de la classe. Il convient donc de mettre en rapport les discours et les exemples pratiques illustrant l'argumentaire et le propos.
- La mise en réseau des connaissances à partir de questions professionnelles extraites de stages d'observation et/ou en responsabilité, la lecture critique d'articles issus de revues professionnelles et scientifiques et la compétence à formuler des propositions pertinentes en regard de questions professionnelles complexes sont des atouts certains qui doivent s'allier à la parfaite maîtrise des domaines méthodologique, technologique et didactique des Activités Physiques, Sportives et Artistiques en contexte scolaire et en milieu éducatif.

ANALYSE COMPRÉHENSIVE DU SUJET

En Éducation Physique et Sportive, le système enseignement-apprentissage postule que les problèmes professionnels qui se présentent à l'enseignant sont multi-déterminés et reflètent la complexité de l'exercice du métier. C'est pourquoi le sujet de cette session met en tension les connaissances scientifiques centrées sur le contrôle moteur et la question de l'acquisition par les élèves des compétences attendues.

Nous allons successivement aborder l'analyse compréhensive du sujet, la problématisation du sujet, les formes de connaissances mobilisées, la valeur argumentative de la structuration du devoir, l'expression.

LA FORME DU SUJET

Les repères organisateurs du traitement du sujet se structurent et s'articulent autour de plusieurs mécanismes argumentatifs.

L'assertion « A » pose l'idée selon laquelle il existe à disposition un corpus de connaissances relatives au contrôle moteur. Ces données disponibles sont issues de la recherche et les données sont à la fois relativement stabilisées, reconnues et actualisées par un champ dynamique de production des connaissances sur la question. L'assertion « B » considère que ces connaissances *peuvent* sous conditions (*limites*) être un facteur d'acquisition de compétences : la question du nécessaire et du suffisant revenait ainsi à être débattue. L'assertion « C » pose que le professionnel est susceptible de s'appuyer sur ces connaissances, mais pas exclusivement : il existerait d'autres connaissances à disposition.

La commande *d'argumentation* porte sur la justification ou non de l'usage de ces connaissances, dans leur nature et leurs limites. Il s'agit de formuler des *réponses de nature professionnelle*: le choix des exemples (APSA relevant de deux compétences propres) doit être mis en lien avec la nature du contrôle moteur, ce qui suppose au préalable de le justifier selon des critères de pertinence, d'originalité et d'authenticité.

Au total, le sujet 2012 (en lien direct avec le libellé du programme) invite à débattre 1) de la légitimité, de la pertinence et des limites des connaissances scientifiques issues des STAPS (apprentissage et contrôle moteurs) comme aide à l'enseignement ; 2) des manières de s'appuyer sur ces connaissances, et d'autres, pour favoriser l'acquisition de compétences attendues ; 3) des liens entre pratique et théorie, entre domaines scientifiques, professionnels et institutionnels. L'espace délibératif présente des plans d'analyse différents et ouverts autour de deux mots-clefs à circonscrire : le contrôle moteur et les compétences attendues. Si le premier est relativement investigué et stabilisé dans le champ de la recherche, le second par contre doit être positionné dans un discours institutionnel. L'empan culturel à mobiliser pour traiter ce sujet doit donc faire appel à des connaissances multiples : les APSA, la discipline EPS, les données portant sur le contrôle moteur et le cadre institutionnel définissant les compétences attendues mais également des connaissances épistémologiques, scientifiques et pratiques. De la qualité argumentative (et non démonstrative, qui relève d'un autre genre discursif) va dépendre le caractère plausible des propositions ébauchées pour une intervention professionnelle.

PROBLÉMATISER LE SUJET

La question essentielle est celle des acquisitions effectives des élèves dans le domaine du contrôle moteur. Si une entrée classique peut consister à questionner le nécessaire et le suffisant pour atteindre cette exigence, il reste que le raisonnement à propos de cette question professionnelle engage à en montrer véritablement l'enjeu éthique, ses étayages ainsi que les limites inévitables, les alternatives possibles et les modalités concrètes de mise en œuvre en milieu scolaire varié. La contribution des connaissances scientifiques à la discipline EPS relève donc de précautions épistémologiques préalables, identifiables par l'usage des termes « dans quelle mesure, peut-il ... » ; elle invite explicitement à formuler des propositions concrètes par les termes « comment, pour favoriser les acquisitions ». La question du pourquoi doit ainsi être mise en regard avec le comment pour déboucher sur une spéculation nuancée et argumentée. De fait, une véritable exégèse préliminaire des termes du sujet, de ses implicites et des lieux argumentatifs est à réaliser avant la formulation de la problématique.

Après avoir discuté les expressions « **pourquoi, comment, jusqu'où** et dans quelle mesure », le candidat est invité à commenter l'expression « s'appuyer sur » en regard des termes **pouvoir/devoir/savoir** avant de puiser dans les compétences (attendues), quels sont les éléments susceptibles d'être informés (étayés, argumentés, éclairés...) par des connaissances scientifiques sur le contrôle moteur. S'il existe des conditions pour qu'elles soient acquises, il est intéressant de les ébaucher en préalable. La mise en relation des « formes concrètes » et des discours (institutionnels, scientifiques, professionnels) à propos du contrôle moteur doit se circonscrire autour d'un choix argumenté de deux compétences propres à l'EPS et de l'illustration par des exemples pertinents en regard du sujet.

LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES PAR LE CANDIDAT

Le premier axe de mobilisation des connaissances consiste à *définir au préalable les mots-clefs* et « notions ».

A cet effet, les compétences attendues et propres sont définies par le BO 2008 sur les collèges et leur champ théorique a été largement décliné dans le rapport 2011 sur lequel nous ne reviendrons pas. Elles peuvent être définies comme « ... *représentant un ensemble structuré d'éléments; connaissances, capacités, attitudes permettant à l'élève de se montrer efficace dans un champ d'activité donné et de faire face de façon adaptée aux problèmes qu'il rencontre* ». De même « *La compétence propre à l'EPS révèle principalement une adaptation*

motrice efficace de l'élève confronté aux grandes catégories d'expériences les plus représentatives du champ culturel des APSA » : au nombre de quatre, ces compétences propres autorisent un large éventail de choix d'exemples et invitent le candidat à sortir des chemins classiques voire des lieux communs en prenant le risque de présenter des exemples à contre-emploi ou inédits, en tout cas qui ne correspondent à aucune autre copie.

Une définition assez consensuelle du contrôle moteur (CM) pouvait se formuler comme suit : « *le contrôle moteur est la capacité de faire des ajustements posturaux statiques et/ou dynamiques et de diriger le corps et les membres dans le but de faire un mouvement déterminé* ». L'intérêt de cette définition est qu'elle autorise des traitements larges et ouverts, non référés exclusivement à la biomécanique ou à la cinétique du mouvement mais également à d'autres champs scientifiques. Les auteurs de références dans le domaine du contrôle moteur (Fitts, 1964 ; Keele, 1968 ; Adams, 1971 ; Whiting, 1984 ; Macgill, 1983 ; Schmidt, 1993 ; Famose, 1982, 1990 ; Ripoll, 2004 ; Kermarec, 2006...) sont relativement nombreux et identifiés. Dans le domaine des théories de l'apprentissage moteur (Bernstein, 1967 ; Gibson, 1979 ; Temprado & Montagné, 2001 ; Récopé, 2001 ; Kelso, 1981 ; Temprado & Laurent, 1999 ; Delignières & al., 1998 ; Nourrit & al., 2003...) les références sont avérées. Celles concernant les neurosciences également (Guillaume, 1937 ; Paillard, 1985 ; Berthoz, 1997). En ce qui concerne les auteurs de synthèse, les références possibles sont variées (Simonet, 1985 ; Durand, Famose & Bertsch, 1985 ; Thomas, 1997 ; Fargier, 2006 ; Testevuide, 2009 mais également des revues professionnelles font références (Temprado & Laurent, Dossier Spécial Revue EPS, N°28 et 35, 1996 ; Delignières, EPS 274, 1998).

Si le champ scientifique du contrôle moteur est large et approfondi, il reste que l'ordonnancement préalable, tant épistémologique que disciplinaire, et le traitement qu'en font les candidats demeure parfois hasardeux, mélangé et confus. Une mise en ordre préalable des niveaux de citation (références fondamentales, de vulgarisation, professionnelles...) est à établir.

Il semble que le terme « contrôle moteur » ait joué un rôle d'attracteur en aspirant les autres termes, alors que le sujet ne portait pas exclusivement sur celui-ci mais bien sur la mise en tension des connaissances et des pratiques autour de la question des acquisitions dans ce domaine. En effet, une redéfinition du terme selon les publics et les âges des élèves concernés pouvait utilement être opérée aux fins de mettre en relation les compétences propres dans les deux APSA différentes : qu'est-ce que le CM pour des élèves de début de collège ou de lycée ? Comment aborder les compétences y afférentes dans un continuum et selon une cohérence d'ensemble ? Enfin, si l'on tient compte de la manière dont le CM est contextualisé dans les différentes APSA, quelles compétences propres sont le plus susceptibles d'être acquises et avec quels bénéfices pour les différents types d'élèves ? Un débat préliminaire relatif aux motifs de choix des compétences en regard de la problématique du contrôle moteur est donc à cet effet nécessaire. Le candidat doit en l'occurrence veiller à équilibrer les exemples avec un souci de variété mais sans chercher l'exhaustivité.

STRUCTURATION DU DEVOIR ET FONCTION ARGUMENTATIVE

Globalement, la structuration des devoirs fait l'objet d'efforts aussi bien au plan de la présentation, de la lisibilité que de la méthodologie employée : très rares sont les copies inachevées, illisibles ou bâclées. Les entrées dans le sujet sont néanmoins trop longues, s'étendant parfois sur 4 pages, sans véritablement introduire les enjeux et les tensions du sujet. L'accumulation de définitions sans liens dès l'introduction nuit à la fluidité de la démarche et mériterait reprise plus loin dans le corps du texte. Cette lenteur à entrer dans le sujet marque semble-t-il l'embarras des candidats à mobiliser les ressources relatives au contrôle moteur, alors même que le terme figurait explicitement au programme, ce qui n'est pas sans questionner les modalités d'accès aux références actualisées.

Au plan de la structuration, le schéma dialectique classique de type « 1) les connaissances sur le CM sont utiles et nécessaires; 2) elles présentent des limites et sont non suffisantes; 3) il en faut d'autres disponibles » a été peu exploité. Les candidats ont eu plutôt tendance à se lancer dans des énumérations de connaissances sans lien entre elles, fonctionnant comme des îlots non mis en réseau. D'autres se sont lancés dans l'énumération de connaissances récitées, essentiellement dans le domaine des théories des apprentissages moteurs, sans pour autant répondre aux exigences du sujet. Ainsi, la dérive hors sujet représente un écueil majeur. La question des conditions d'usage des connaissances (« s'appuyer sur ») est un préalable incontournable avant de décliner précisément leurs modalités d'usage, ce qui représente un détour épistémologique préalable incontournable à ce niveau de recrutement. La dimension critique est à cet effet nécessaire en ce qu'elle limite les conditions d'usage et pose la question de leur pertinence en regard des préoccupations de terrain.

D'autres stratégies de structuration sont possibles : une entrée par les compétences propres en regard des profils d'élèves ; un départ sur les spécificités du contrôle moteur selon les profils d'élèves ; ... Le meilleur niveau de traitement consiste à faire varier la nature du contrôle moteur selon la compétence attendue, le type d'habiletés, le niveau de l'élève et/ou l'APSA-support.

Une erreur aurait consisté à traiter d'une part « la » théorie et d'autre par « la » pratique pour ensuite formuler des réserves classiques sur les tensions entre injonctions et mises en œuvre. A cet effet il convient de distinguer ce qui relève du militantisme et de la stratégie d'intervention opérée en regard d'un éclairage réflexif. L'un des écueils est de dériver vers un hors sujet en rabattant le thème du contrôle moteur vers des objets connexes : motivation, stratégies de coping, estime de soi, énumération des théories de l'apprentissage... etc.

La productivité quantitative des copies est améliorée en regard des 5 heures de la durée de l'épreuve. Le candidat prend le temps de déployer une pensée sans la délayer, de rendre visible dans la copie les étapes de la démarche voire d'articuler chaque étape précédente avec la successive. Il en résulte un meilleur suivi de la pensée par le lecteur, même si parfois il n'est pas dupe de stratégies visant à articuler des idées qui n'ont que partiellement été

déployées précédemment. Il est utile de conseiller aux candidats de relire régulièrement le sujet durant le temps de composition de façon à garder le fil rouge de leur pensée et à ne pas dévier la trajectoire en regard du plan : l'articulation entre ce qui est annoncé/réalisé et l'équilibre entre les parties sont effet un élément d'appréciation de la copie.

L'EXPRESSION ÉCRITE

Les copies ne présentant pas un niveau minimal de maîtrise de la langue française (syntaxe, vocabulaire, grammaire et orthographe) ont été écartées. Des efforts en ce qui concerne le style d'écriture (précision et finesse lexicale, structures de phrases moins longues et moins complexes, pertinence des formulations d'idées voire élégance de l'écriture, graphisme) sont à enregistrer. La précision et le nombre des sources citées (orthographe correcte du nom des auteurs, année de parution, titre de l'ouvrage) est un élément de valorisation de la copie pour peu qu'elles soient véritablement utilisées pour l'argumentaire et non seulement plaquées dans le texte : le candidat a intérêt à s'y conformer et à en tirer une attention particulière.

NIVEAUX DE PRODUCTION

NIVEAU 1.

Le devoir glisse progressivement vers des thèmes dérivés (pédagogie différenciée, évaluation, interactions en situation d'apprentissage, motivation...) non reliés à la première phrase du libellé et/ou la copie se résume à la présentation de longs exemples pré-formatés qui sont superficiellement reliés aux notions du sujet. Le discours est péremptoire, non fondé et auto-légitimé. La copie peut être non rédigée ou non achevée formellement par une conclusion.

NIVEAU 2.

Le devoir « parle à propos, invoque et évoque des notions... » : l'idée d'apprentissage moteur et/ou de contrôle moteur est ébauchée de façon générique et récitée. Les compétences sont ébauchées, génériques, non référées à la problématique d'acquisition. Aucun distinguo n'est opéré entre elles débouchant parfois sur des confusions grossières inacceptables entre « compétences propres et attendues ». Le lien avec les programmes (acquisition des compétences; capacités supposant que des techniques et des habiletés soient maîtrisées d'où l'idée de contrôle moteur...) est ténu. La copie évoque l'idée d'apprentissage en général mais ne traite pas la notion du « contrôle moteur » (pas de connaissances sur la notion, pas d'auteurs...) : le traitement du libellé du sujet est trop lacunaire: seuls certains mots-clefs sont abordés. Les références à des connaissances scientifiques sont trop larges (HS) et/ou vagues, ni spécifiées ni légitimées par rapport au sujet.

NIVEAU 3.

Un questionnement sur l'utilisation de connaissances scientifiques dans les apprentissages de l'EPS est mené. Une définition plus ou moins opératoire de la notion de contrôle moteur et de l'apprentissage est présente malgré une utilisation lacunaire des connaissances afférentes. Des niveaux de compétences sont déclinés dans les exemples en regard de la réalité des élèves : ces exemples sont contextualisés (selon les niveaux de classe, APSA, conditions, situations, acquisitions, compétences attendues) et équilibrés (deux compétences propres différentes), mais sans lien explicite et constant avec le sujet. Les connaissances sur les apprentissages moteurs plus ou moins reliées avec la problématique du contrôle moteur et/ou à des domaines connexes

NIVEAU 4.

La légitimité, la nature, le degré, les limites de l'usage des connaissances scientifiques relatives au contrôle moteur sont reliés à la problématique d'acquisition de compétences. La nature du contrôle moteur varie selon la compétence attendue, le type d'habiletés, le niveau de l'élève et/ou l'APSA-support. Les champs théoriques abordés référencés : les auteurs cités sont en nombre et qualité suffisants. Le choix des exemples (deux compétences propres) est pertinent et argumenté en regard de la problématique des acquisitions motrices ; un début de mise en relation entre contrôle moteur et situations proposées est identifiable. Les exemples sont contextualisés avec finesse et équilibrés en relation étroite avec le sujet, voire originaux et pris à contre-emploi pour piquer la curiosité du lecteur.

CONSEILS AUX CANDIDATS

Au terme du rapport de cette deuxième épreuve d'admissibilité, le jury invite les candidats à :

- se rapprocher des exigences de l'épreuve, notamment en ce qui concerne le programme du libellé, en étayant les connaissances par des références actualisées et de première main, pertinentes et variées. La remarque concernant la diversification et l'approfondissement des sources issues de la recherche actuelle notamment en STAPS bien sûr mais également en sciences de l'intervention et en sciences de l'éducation reste valable.
- la complexité des situations de travail nécessite une réponse complexe, c'est-à-dire multi-référencée, spéculative et ouverte : le traitement du sujet ne saurait consister en une réduction et une simplification et le candidat capable de prendre en charge cette complexité par une posture réflexive critique et rigoureuse sera valorisé

- l'articulation pratique/théorie ne saurait se contenter d'exemples pré-formatés et la lecture dans plusieurs copies d'exemples similaires dessert grandement les candidats. Aussi y aurait-il intérêt à se poser la question de l'originalité et de l'authenticité des exemples, certains centres de formation ayant eu pour stratégie d'aborder pour partie des publications de recherche et professionnelles comme des sources d'inspiration et d'initialisation de la problématique du sujet.
- Enfin il faut réaffirmer l'importance de bien maîtriser les textes réglementaires de la discipline d'enseignement EPS en vigueur faute de quoi la copie se fonde sur une perspective décalée et réhébitorie. Pouvoir citer les compétences propres et attendues dans le programme apparaît à cet effet une exigence basique.

PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION

LEÇON DE SPECIALITE

A l'inscription au concours, chaque candidat retient une des activités inscrites au programme, qu'il choisit comme activité de spécialité. Cette APSA sera support de la prestation physique de spécialité et servira de référence pour la question initiale support de la leçon de spécialité.

Le rapport du jury pour cette partie de l'épreuve se place délibérément dans la continuité de celui de la session 2011, première année du concours rénové. Le lecteur pourra donc utilement s'y référer pour aborder les deux rapports dans leur complémentarité, considérant que les conseils qui s'y trouvent restent pertinents et les exemples qui y sont cités toujours valides.

Sur cette base, le présent rapport développera particulièrement les conseils que le jury 2012 souhaite donner en vue de la formation et de la préparation des futurs candidats

Cette session, les choix des candidats notés se sont répartis ainsi :

Compétence Propre N°1 :

- Athlétisme course de haies : 47 candidats, soit 4,33% des notés
- Athlétisme course de ½ fond : 48 candidats, soit 4,42 % des notés
- Athlétisme saut en hauteur : 13 candidats, soit 1,20 % des notés
- Athlétisme lancer de disque : 26 candidats, soit 2,39 % des notés
- Natation : 111 candidats, soit 10,22 % des notés

Compétence Propre N°2 :

- Canoë-Kayak : 7 candidats, soit 0,64 % des notés
- Course d'Orientation : 13 candidats, soit 1,20 % des notés
- Escalade : 37 candidats, soit 3,41 % des notés

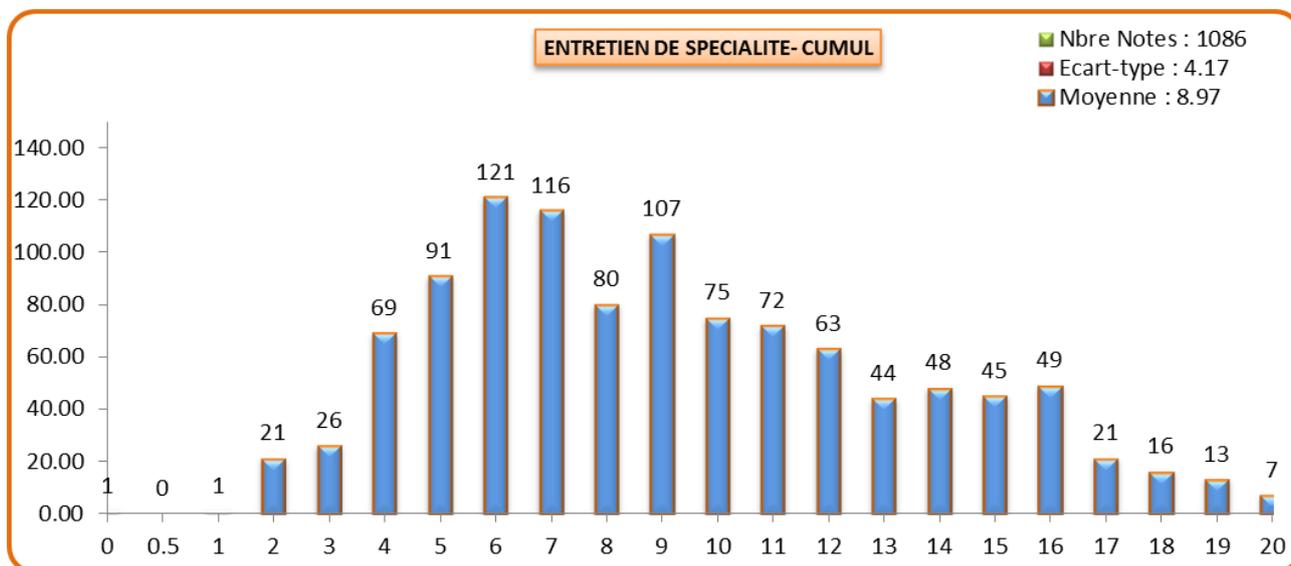
Compétence Propre N°3 :

- Gymnastique sportive : 69 candidats, soit 6,35 % des notés
- Danse : 50 candidats, soit 4,60 % des notés
- Gymnastique Rythmique : 11 candidats, soit 1,01 % des notés

Compétence Propre N°4 :

- Judo : 39 candidats, soit 3,59 % des notés
- Savate Boxe Française : 14 candidats, soit 1,29 % des notés
- Badminton : 153 candidats, soit 13,42 % des notés
- Tennis de Table : 53 candidats, soit 4,88 % des notés
- Handball : 135 candidats, soit 12,43 % des notés
- Football : 223 candidats, soit 20,53 % des notés
- Rugby : 44 candidats, soit 4,05 % des notés

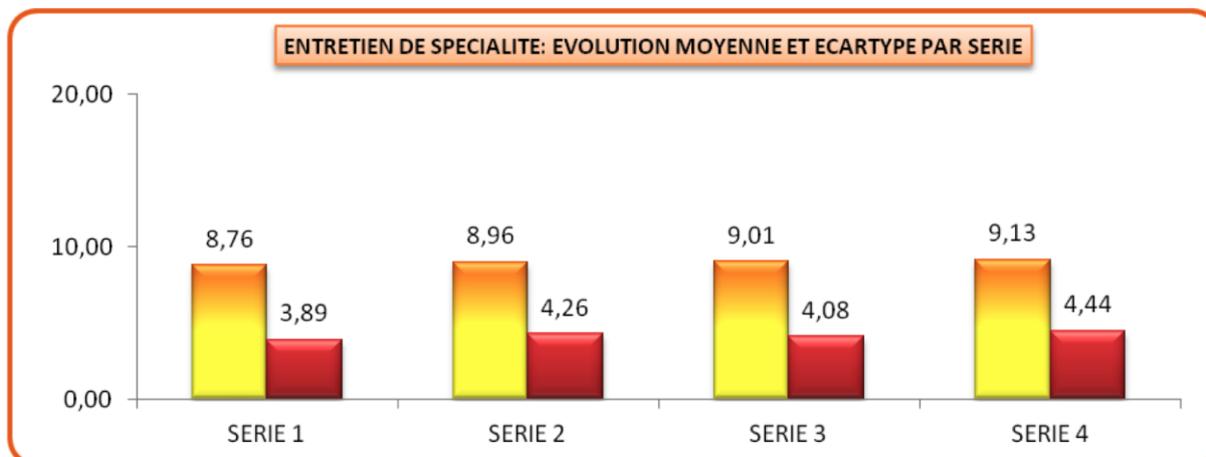
LES RESULTATS OBTENUS



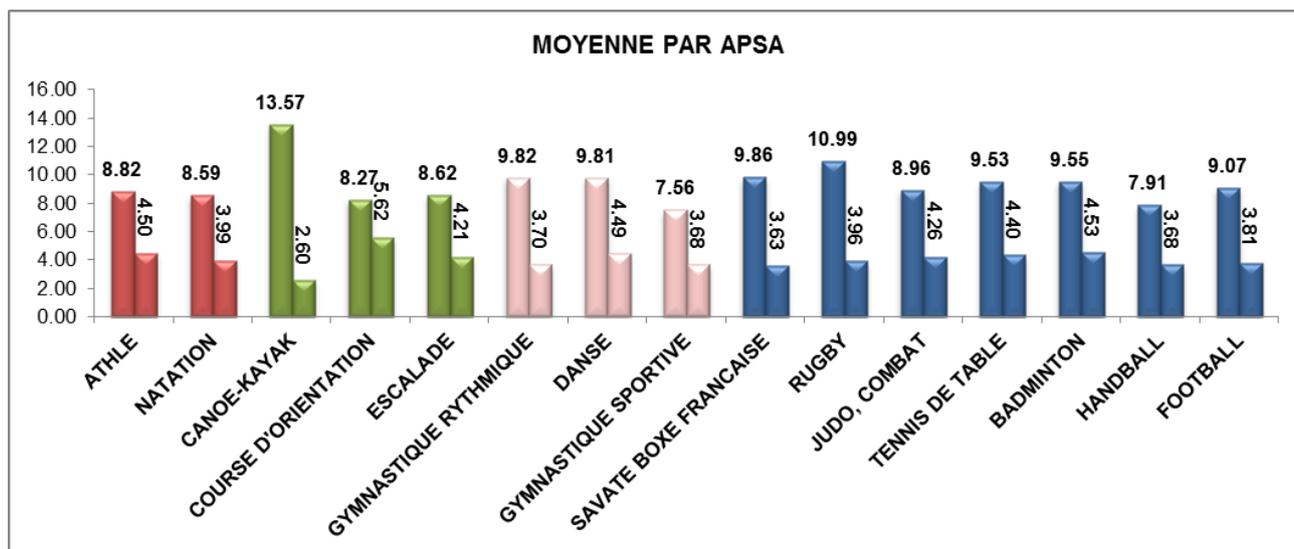
Avec une moyenne de **8,97**, le niveau global des prestations est jugé honorable par le jury, avec une proportion importante de bons ou très bons résultats, en légère progression par rapport à la session 2011.

L'écart type de **4,17** reflète un étalement satisfaisant des notes permettant de contribuer au classement des candidats, mais reflète également leur hétérogénéité.

Les séries successives de candidats ont obtenu les moyennes suivantes :



Ce constat sur l'ensemble de la partie orale de l'épreuve doit être détaillé par activités de spécialité. Les résultats se répartissent ainsi :



Ces données reflètent une certaine homogénéité des performances dans les différentes APSA, lorsqu'il est tenu compte des effectifs notés.

Les écart-types resserrés associés à une moyenne élevée laissent supposer la présence d'un effectif de véritables spécialistes de l'activité, alors qu'un écart-type plus grand, associé à une moyenne basse, signale la présence de candidats faibles ou ayant choisi l'activité par défaut et sans grande préparation.

Le jury a repéré des signes de stratégie d'évitement ou d'impasse, qui ne sont pas cohérentes avec une réelle logique de formation à un métier.

L'ÉPREUVE

Après une préparation d'une heure, l'épreuve est composée d'une phase d'exposé d'une durée maximale de 15 minutes en réponse à une question posée par le jury. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury de 45 minutes, qui porte sur les aspects techniques, didactiques, scientifiques, culturels de l'activité et des conditions d'appropriation des acquisitions visées. Dans le dernier quart d'heure d'entretien, le jury étend son questionnement à une autre activité relevant de la même compétence propre, dans le but de vérifier l'existence d'une conception compatible avec l'enseignement de l'EPS par compétence.

LA QUESTION INITIALE

Pour toutes les activités, le jury s'est appuyé sur le même libellé générique de la question que celui de la session 2011 :

Avec des élèves de (niveau de classe) devant acquérir la compétence attendue de niveau (1 - 2 - 3 - 4) fixée par les programmes du (collège, lycée général, lycée professionnel) dans l'activité (APSA), vous constatez que...

A partir de l'analyse de ces éléments, quelle(s) situation(s) d'apprentissage concevez-vous pour leur permettre de progresser ?

Vous présenterez vos propositions en explicitant les fondements de vos choix techniques et didactiques.

Pendant le dernier quart d'heure de l'entretien, le jury poursuivra son questionnement à partir de l'activité (APSA)

Le libellé de la compétence attendue est noté sur le sujet.

Les termes de cette question ont été choisis pour signifier aux candidats les attentes spécifiques de l'entretien de spécialité, comme le développe le rapport 2011.

Cette année, le jury a précisé ses attentes pour ce qui concerne l'ultime phase de l'entretien, où il invite le candidat à envisager lors de la préparation les liens possibles entre les deux APSA qui relèvent du même motif d'agir. Il lui indique qu'à partir de cette activité, c'est l'approche de la compétence propre qui est explorée dans le dernier temps d'interrogation.

Afin de permettre aux candidats de mieux anticiper cette partie pendant l'heure de préparation, les informations suivantes ont été données par le Président du concours, lors de l'accueil administratif.

« Le jury choisit, dans le tableau de référence du concours, une autre activité relevant de la même Compétence Propre, où peuvent être transposées une ou plusieurs thématiques majeures de la question initiale (problème moteur, ressource sollicitée, conduite observable...).

Le candidat sera évalué sur sa capacité :

- à tisser des liens entre des motricités engagées dans deux APSA caractérisées par le même motif d'agir,
- à prendre en charge, à des fins d'apprentissage délibéré, l'activité de l'élève, sa conduite et notamment sa motricité. »

Ces précisions mettent l'accent sur les thématiques qui relient les deux activités, celle de spécialité et celle dite de transposition. En choisissant une thématique majeure, il s'agit d'inviter le candidat à situer sa réflexion dans ce qui permet de considérer que les deux APSA relèvent du même motif d'agir. En d'autres termes, il convient d'identifier en quoi la question initiale concerne le cœur de la compétence propre, son « ADN », et comment cette problématique centrale peut être abordée dans l'activité qui est proposée.

Dans cet esprit, le jury a choisi de privilégier, dans toute la mesure du possible, une entrée « ouverte » dans ce champ de questionnement, en invitant le candidat à proposer lui-même le lien essentiel qu'il a perçu. A partir de cette réponse, le jury mène ensuite un questionnement destiné à apprécier simultanément le raisonnement dans l'approche de la compétence propre et à approfondir les propositions.

Afin de guider les candidats dans cette démarche, le jury s'efforce de formuler, ou invite le candidat à formuler la thématique en termes d'activité d'élève, à l'aide d'un verbe d'action, pour amener la réflexion sur le développement des compétences.

Il est à noter que, cette année encore, le jury a décidé de conserver pour la transposition le même contexte que celui de la question initiale, dans un souci d'équité de traitement des candidats.

LES PRESTATIONS DES CANDIDATS DANS LES DIFFERENTES PHASES DE L'ENTRETIEN

L'EXPOSÉ

A partir de la question posée par le jury, le candidat doit exposer simultanément la ou les situations d'apprentissage qu'il a conçues et la démarche de construction qu'il a utilisée pour y parvenir. Il doit donc mettre en évidence une chaîne argumentaire cohérente, fluide et significative d'un raisonnement explicite et de connaissances mobilisées à bon escient.

L'analyse des termes de la question est donc primordiale afin de préciser, au-delà de la conduite décrite, les problèmes sous-jacents à résoudre. La question recèle toujours une dimension motrice centrale, significative d'une conduite courante au niveau de compétence attendue choisi, pour le type d'élève concerné (niveau de classe, voie de scolarisation). Cette analyse permet de cerner l'intérêt du problème posé pour le développement de la compétence attendue, d'en voir également le lien avec la compétence propre à l'EPS.

Il est attendu du candidat qu'il émette des hypothèses explicatives des causes de la conduite observée. Il fait alors appel à des connaissances issues des différents champs ciblés par l'épreuve (techniques, didactiques, scientifiques, culturels) pour apporter une explication claire, plausible, et pouvoir ensuite formuler un objectif de transformation.

Il précise les acquisitions visées en termes de connaissances, capacités, attitudes, comme le demandent les textes des programmes d'EPS et la définition de l'épreuve du concours.

Tenant compte de ces éléments, il fait une proposition de situation(s) d'apprentissage, en montrant en quoi ses (leurs) caractéristiques sont porteuses de ces acquisitions.

Les candidats en réussite, envisagent la question dans toutes ses dimensions en analysant les termes pertinents. Ils savent les articuler pour réellement problématiser le sujet qui leur est posé. Ils cernent avec lucidité l'intérêt et l'enjeu de la question pour développer la compétence attendue. La qualité des propositions tient particulièrement dans le fait que les candidats proposent des hypothèses, les hiérarchisent, font des choix d'apprentissages prioritaires au regard des ressources, et opérationnalisent leurs choix dans des situations d'apprentissage.

Dès cet instant, ils articulent déjà leurs propositions avec la compétence propre, et présentent des liens explicites avec l'activité de transposition choisie. Par exemple en handball, « Les élèves utilisent un espace de jeu réduit, première lycée, N4 » : le handball est une activité interpénétrée où l'utilisation de l'espace rentre dans la construction de stratégies, propre à la CP4, notamment par l'écartement ou l'étagement de l'espace de jeu qui permet une augmentation des espaces libres et pose des difficultés pour les défenseurs qui ont alors un rapport de force en leur défaveur.

Les situations sont cohérentes avec les acquisitions visées. Elles sont expliquées avec sens et en détail. Leurs dimensions, leurs variables et leurs paramètres sont décrits et les candidats montrent en quoi ils construisent une structure d'accueil susceptible de favoriser les apprentissages choisis pour les élèves.

Les candidats s'appuient alors sur leur capacité à décrire la motricité des élèves dans les situations, ce qui permet de montrer la cohérence et la faisabilité de leurs propositions, de pouvoir visualiser les acquisitions et souligner qu'elles répondent bien au problème rencontré.

A contrario, **les candidats en difficulté** s'appuient sur un descriptif anecdotique, schématique voire caricatural de l'élève au niveau de compétence considéré. Ils lisent souvent trop rapidement le sujet pour pouvoir en cerner toutes les dimensions, en peser tous les termes. Ils focalisent donc leur attention sur un seul aspect, souvent périphérique ou trop rapidement associé au sens général de la question. Ils en oublient parfois, dans les APSA concernées, des préalables de sécurité liés au sujet posé. Cette phase tronquée, la suite du raisonnement ne peut être qu'imparfaite ou atrophiée.

Les acquisitions sont encore parfois formulées en ignorant le cadre institutionnel (connaissances, capacités, attitudes), ce qui nécessitera pendant l'entretien une phase de clarification par le jury.

Ces candidats semblent puiser trop rapidement dans un catalogue personnel une situation apprise par cœur, associée globalement à la compétence attendue, qui leur paraît susceptible de résoudre tous les problèmes qu'elle peut poser. Il s'agit de situations plaquées, globalisantes, « passe-partout », souvent associées à une conception de l'apprentissage évoquant la « magie de la tâche ». Par exemple, le 36" x 36" est supposé résoudre tous les problèmes de la course de demi-fond.

Ces propositions difficilement crédibles témoignent d'un manque de connaissances pragmatiques sur l'utilisation des outils pédagogiques. Elles révèlent déjà des lacunes dans les connaissances techniques spécifiques à l'APSA (vocabulaire inadapté, non maîtrisé, non spécifique) et une vision réductrice voire fautive des conduites typiques des élèves.

En général, dans cette partie d'exposé, le jury a remarqué que le temps de préparation et le temps de présentation étaient convenablement utilisés par la majorité des candidats. Cette bonne gestion du temps leur permet d'adopter une posture sereine et de montrer une certaine aisance oratoire (clarté, débit, langage soutenu, ton posé), adossée à une attitude adaptée à un concours de recrutement de la fonction publique.

Les meilleurs candidats savent étayer leur exposé avec des schémas précis et lisibles, mais aussi se libérer de leurs notes pour s'exprimer. Ils le font avec conviction et dynamisme, par des propos précis et cohérents, non allusifs, en évitant les répétitions inutiles.

L'ENTRETIEN

Dès la fin de l'exposé du candidat, le jury revient sur ses propositions, pour lui permettre de les clarifier, les compléter ou les affiner. Il examine dans un premier temps de questionnement le niveau de prise en compte du contexte choisi : compréhension du sujet, lien avec la compétence attendue, avec le niveau de classe et de scolarité. Il peut revenir sur certains choix ou certains oublis apparents afin d'apprécier la démarche mise en œuvre.

La qualité, la pertinence et l'adaptation des situations sont ensuite examinées. Le jury amène alors le candidat à « faire vivre » les situations en décrivant les conduites attendues des élèves pour comprendre le processus d'apprentissage provoqué. Il s'agit de répondre avec précision aux questions en renforçant, en précisant sa

proposition ou en faisant apparaître ses évolutions possibles (complexification, simplification) ou les remédiations envisagées à partir d'hypothèses de comportements soumises par le jury.

L'entretien s'élargit ensuite pour apprécier la profondeur et l'étendue des connaissances du candidat dans les différents champs et dans un spectre plus large couvrant l'ensemble des niveaux rencontrés dans le cadre scolaire du second degré. Globalement c'est la connaissance de l'élève en situation d'apprentissage qui est requise ici. Enfin, cette partie centrale s'achève en donnant au candidat l'occasion de montrer son niveau de maîtrise de l'activité, en explorant sa culture de et dans l'APSA.

Les candidats en réussite mobilisent alors des connaissances complémentaires pour approfondir la démonstration initiale. Ils savent manier les variables didactiques en maîtrisant leur adaptation à un problème identifié, en faisant jouer le système de contraintes de la situation. Leurs réponses permettent de visualiser les conséquences de l'utilisation des variables sur la conduite, la motricité des élèves.

Ils possèdent une culture à la fois précise et vaste de l'activité, qui témoigne d'un vécu de pratique personnelle et d'une expérience d'intervention. Leur connaissance des élèves en activité s'appuie sur des observations effectuées à différents niveaux de pratique dans le contexte scolaire, voire au-delà.

Ils mobilisent spontanément des connaissances issues des différents champs, les articulent, les relativisent et sont capables d'en déduire des principes d'intervention à la fois ambitieux et lucides.

Pour **les candidats en difficulté**, la logique d'approfondissement de cette partie de l'épreuve s'accommode mal d'approximations et de connaissances superficielles ou caricaturales. Les carences ou les erreurs dans les connaissances technologiques de l'APSA (règlement, technique et tactique, sécurité, vocabulaire spécifique...), la méconnaissance de l'élève en activité, en apprentissage sont souvent rédhibitoires à cet instant de l'entretien. Ces candidats n'analysent pas suffisamment finement la motricité dans l'activité pour pouvoir l'expliquer clairement, ce qui les conduit fréquemment à mimer le mouvement en appui ou en substitution de sa verbalisation.

L'action sur les variables de la situation est simpliste, réductrice et limitée à un seul paramètre. L'oubli que l'intervention de l'enseignant (procédure d'apprentissage choisie, informations et consignes données, type de guidage) fait partie des variables est très fréquent. De nouveau, les candidats s'appuient implicitement sur la magie de la tâche pour expliquer comment les élèves apprennent.

Trop fréquemment les candidats, au lieu de raisonner et de construire, semblent chercher dans leur mémoire une réponse apprise à la question posée : elle est alors souvent décalée, incomplète ou inadaptée, plaquée.

Enfin, les difficultés sont accrues par une connaissance limitée des autres niveaux de compétence attendue (1 à 4) sur le cursus scolaire du second degré.

En général, le jury a considéré que les candidats sont bien préparés à la forme de l'exercice d'entretien. Ils restent lucides et attentifs aux questions posées et savent, pour la plupart, entrer dans un dialogue avec le jury.

Ils doivent cependant être dans le démonstratif, l'explicatif, l'argumentatif plus que dans le descriptif ou le narratif. Prendre un temps d'analyse de la question suffisant, mais pas trop long pour permettre l'échange, est utile. Eviter de répéter ce qui a déjà été dit dans l'exposé permet de montrer plus aisément l'étendue de ses connaissances, qui doivent être rapidement mobilisables.

LA TRANSPOSITION A UNE AUTRE ACTIVITE RELEVANT DE LA MEME COMPETENCE PROPRE

Dans cette dernière partie de l'épreuve, le jury explore la possibilité pour le candidat d'aborder l'enseignement de l'EPS par compétence. Il s'appuie sur la question initiale pour poursuivre le questionnement dans le champ de la même compétence propre à l'EPS, au sein d'une autre activité qu'il a considérée comme porteuse de thématiques partagées avec l'activité de spécialité du candidat.

Il demande donc au candidat d'annoncer quelle thématique essentielle il perçoit comme sous-jacente à la question et transposable à l'activité choisie. Ce faisant, il doit montrer qu'il connaît ce qui constitue l'ADN de la compétence propre, et qu'il a réfléchi à un certain nombre de thématiques majeures communes aux activités concernées qui permettent de confronter les élèves aux problèmes essentiels de la C.P.

Par un questionnement guidant, le jury amène le candidat à approfondir de plus en plus ses propositions dans l'activité de transposition, afin d'apprécier sa capacité à prendre en charge l'activité des élèves à des fins d'apprentissage dans ce contexte concerné par le même motif d'agir.

Les candidats en réussite savent d'emblée intégrer l'enjeu de la compétence propre dans la formation d'un élève physiquement et socialement éduqué.

Ils connaissent suffisamment les activités relevant de la CP, dans leurs points de similitude et leurs spécificités. Ils identifient des problématiques communes à ces APSA, procèdent à leur analyse comparative, et proposent des conduites illustratives de la thématique dans l'activité de transposition.

Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur la logique de raisonnement qu'ils ont déjà utilisée lors de l'exposé, mais la qualité de leur proposition est dépendante de leur connaissance de l'activité de transposition. La pertinence des réponses est assez souvent corrélée au niveau de l'exposé.

Ne pas connaître les attendus du champ de questionnement, ne pas maîtriser suffisamment les APSA de la même CP (superficiellement, globalement, de façon simpliste) met rapidement **les candidats en difficulté**. Ces candidats peinent à faire des liens, même guidés par le jury et ne peuvent mener loin la réflexion et les propositions concrètes. Ils en restent souvent à des généralités qui n'abordent pas l'activité de l'élève ni le développement de ses compétences.

Cette partie de l'entretien doit être anticipée dans l'heure de préparation. Les liens logiques, les articulations peuvent être formalisés pour permettre au candidat d'entrer rapidement dans le dialogue avec le jury et progresser dans sa réflexion au fil du questionnement.

Il convient toutefois de savoir nuancer son propos, et éviter les liens caricaturaux : le commun à la CP n'est pas synonyme de « passe-partout ».

Enfin les meilleurs candidats savent s'appuyer sur leur proposition initiale pour effectuer des aller-retour constructifs et riches entre les deux APSA.

CONSEILS DE FORMATION ET DE PREPARATION AUX FUTURS CANDIDATS

En complément des conseils formulés dans le rapport 2011, toujours valables, le jury propose les recommandations suivantes pour guider les futurs candidats dans leur cursus de formation et dans leur préparation à l'épreuve.

Sur le plan formel, les futurs candidats doivent s'attacher à construire et affiner une méthodologie liée à l'exercice d'un oral.

Les capacités suivantes sont à maîtriser :

- préparer une intervention en temps contraint, ce qui nécessite d'opérer des choix, de présenter l'essentiel des éléments de réponse et des justifications ;
- structurer son intervention par un plan cohérent, fluide, en sachant s'appuyer à bon escient sur les médias possibles (notes, schémas, dessins, tableaux synoptiques...) ;
- développer son écoute active, son attention aux questions du jury, savoir prendre le temps nécessaire pour les analyser et élaborer une réponse adaptée et constructive ;
- rechercher la posture démonstrative attendue dans cette épreuve, en apportant les éléments de connaissances qui justifient les réponses et les arguments qui les appuient ;
- s'exercer à faire vivre à l'oral des situations d'apprentissage ;
- se connaître pour maîtriser les états affectifs qui peuvent être provoqués par l'épreuve.

La préparation à cet aspect de l'épreuve passe par d'incontournables simulations d'oral, répétées et régulées systématiquement afin d'installer des routines dans la conception de la réponse à la question comme dans la dynamique de l'entretien.

Sur le fond, au-delà des éléments de progrès qui émergent de l'analyse des prestations des candidats faite dans la première partie de ce rapport, le jury souligne plus particulièrement les points suivants :

- le sujet posé étant référé à un niveau de compétence attendue, il est donc supposé jouer un rôle dans le cadre de **l'approche par compétence**. Cette place dans la logique de la compétence propre doit être explicitée par le candidat, en intégrant les aspects incontournables des activités relevant du même motif d'agir. Plus précisément, pour chaque CP, les éléments suivants doivent être pris en compte :

Pour la CP 1 :

Les activités relevant de cette CP sont orientées vers la production d'une performance mesurée à un moment donné. L'appropriation des connaissances, la construction des capacités et la maîtrise des attitudes doivent être systématiquement corrélées avec des indicateurs de performance et d'efficacité.

Pour la CP 2 :

Les éléments à intégrer sont le choix et la conduite des déplacements, la construction et gestion de la sécurité dans un milieu incertain, la gestion optimale des efforts et du conflit vitesse / précision en rapport avec le milieu, la gestion des émotions liées aux angoisses à s'engager dans le milieu.

Pour la CP 3 :

Les formes corporelles données à voir, la question du sens, la composition, le rapport artistique / esthétique / prise de risque, les composantes du mouvement (espace, temps, énergie) sont des incontournables significatifs de la CP

Pour la CP 4 :

La dynamique du rapport de force doit être au cœur des analyses et des propositions du candidat. Le rapport de force est à envisager comme évolutif et réversible dans le statut attaquant / défenseur, en lien avec la mobilisation des ressources des élèves

la **connaissance de la motricité et des conduites typiques** possibles aux différents niveaux de compétence est un élément clé de la réussite des candidats. Elle permet d'avoir une vision claire, partageable des comportements fréquents avant, pendant et après apprentissage et conditionne la pertinence des situations proposées.

- La **maîtrise des connaissances technologiques et techniques de l'APSA** choisie est primordiale. Son vocabulaire spécifique, ses spécificités réglementaires, ses fondements culturels sont autant d'éléments qui conditionnent la qualité des réponses formulées. Ce champs concerne de manière prioritaire le contexte scolaire mais doit également s'étendre plus largement à une culture la plus complète possible dans et de l'APSA. Ces connaissances doivent être intériorisées à des fins pragmatiques pour servir à concevoir des outils pédagogiques d'intervention auprès d'élèves.
- Les situations devant obligatoirement être porteuses d'apprentissage, les candidats ne peuvent faire l'économie d'un choix, d'un positionnement, d'options fortes à propos des processus d'apprentissage sur lesquels ils pensent s'appuyer. La connaissance des **théories de l'apprentissage** et de leur utilisation cohérente et raisonnée dans le cadre scolaire est constitutive de réponses prometteuses.

Ces repères précis se construisent par l'étude des **références bibliographiques** disponibles, mais également par une **pratique personnelle** réflexive et approfondie. Une **expérience d'intervention** auprès d'élèves de différents niveaux semble également incontournable pour une maîtrise opérationnelle des savoirs. Plus fortement encore, il n'est pas envisageable qu'un futur enseignant d'EPS se présente au concours de recrutement sans **avoir observé longuement des élèves en activité d'apprentissage** dans son activité de spécialité. L'observation outillée, analysée et structurée doit permettre de construire un référentiel interne des conduites courantes, support indispensable pour construire la réponse au sujet qui sera posé.

Enfin, le jury insiste particulièrement sur l'impérative nécessité d'éviter les propositions préfabriquées, plaquées et trop rapidement associées au développement de la compétence attendue. Il convient a contrario de privilégier la construction de situations répondant précisément au problème posé, spécifique au niveau de classe, personnalisées par le candidat. Plus qu'apprendre des situations, la préparation et la formation doivent permettre d'apprendre à les construire rapidement et finement.

Il est entendu que ces conseils ne peuvent être découverts et pris en compte à la veille du concours. Ils renvoient à l'ensemble du cursus de formation, aux enseignements qui y sont délivrés et aux stages en milieu scolaire prévus dans les maquettes de formation. Ils interpellent également les futurs enseignants dans leur engagement sportif et éducatif dans une activité dont ils sont censés être spécialistes.

C'est pourquoi, en conclusion, le jury souhaite éclairer les candidats sur ce que signifie, dans le cadre de l'épreuve et du concours de recrutement des professeurs d'EPS, **être un « spécialiste » de l'APSA**. Armé d'une connaissance approfondie de l'activité dans toutes ses dimensions par une expérience théorisée conséquente de pratique et d'intervention, il est capable d'analyses fines de la conduite des élèves et de leur motricité en activité d'apprentissage. Il sait situer son activité de prédilection dans le cadre de l'approche de l'enseignement de l'EPS par compétence, en connaissant également la contribution des autres activités de la même CP à cet enseignement. Il peut construire aisément les situations d'apprentissage qui permettront à ses élèves de progresser, en utilisant dans cette tâche une méthodologie professionnelle susceptible d'être étendue à toutes les activités enseignées, et partagée avec ses futurs collègues.

Ces éléments doivent permettre au candidat de se positionner dans une logique d'enseignement. Sa maîtrise approfondie d'une activité est au service du développement des compétences des élèves qui lui seront confiés en EPS. C'est en cela que sa compétence particulière dans l'APSA de spécialité participera à son expertise de professeur d'EPS.

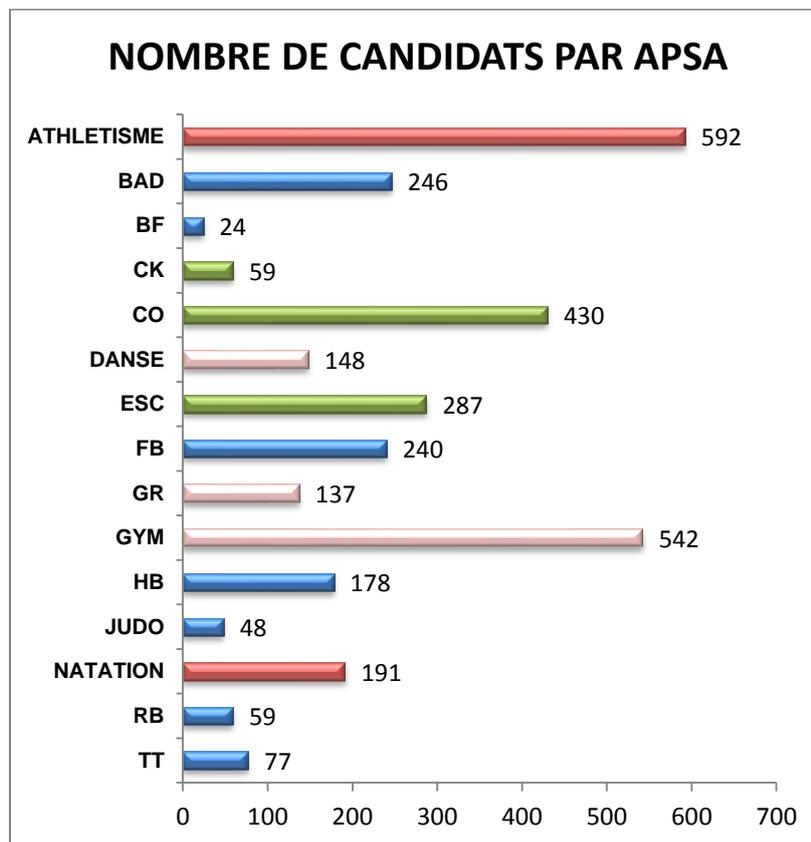
LES PRESTATIONS PHYSIQUES

Cette partie d'épreuve se compose d'une série de trois prestations physiques inscrites dans le programme du concours. L'une est issue d'une liste de spécialités et les deux autres de la liste des polyvalences. Les APSA tirées au sort pour la polyvalence sont notifiées au candidat ou à la candidate sur sa feuille de route au moment de son accueil par le président du jury. Seules sont prises en compte dans la note finale la note de la prestation physique de spécialité et la note de la présentation de polyvalence la plus faible. La note finale proposée des prestations physiques correspond à la moyenne établie entre la note de prestation physique de spécialité et la note de la prestation de polyvalence la plus faible. Les modalités pratiques d'évaluation sont précisées dans la note de service avec des propositions de barème qui ont été ajustés pendant cette session en fonction des nécessités de fonctionnement.

1087 candidats ont été notés sur au moins une prestation physique. La moyenne générale dans les prestations physiques est de 9.38. Ce résultat, en très légère hausse par rapport à l'an dernier, ne témoigne pas d'une amélioration de la préparation des candidats dans l'épreuve, mais plutôt de la réduction importante du nombre de zéros.

23 notes de zéro ont été proposées par le jury. Ces notes, dont il convient de rappeler qu'elles sont éliminatoires, sont distribuées sur 7 APSA différentes. En dehors des cas de blessures, elles témoignent de performances et de niveaux de prestation extrêmement faibles, voire d'une totale méconnaissance des règles et de la culture propre à l'APSA choisie, qui a parfois posé des problèmes de conformité de la prestation et entraîné une disqualification du candidat.

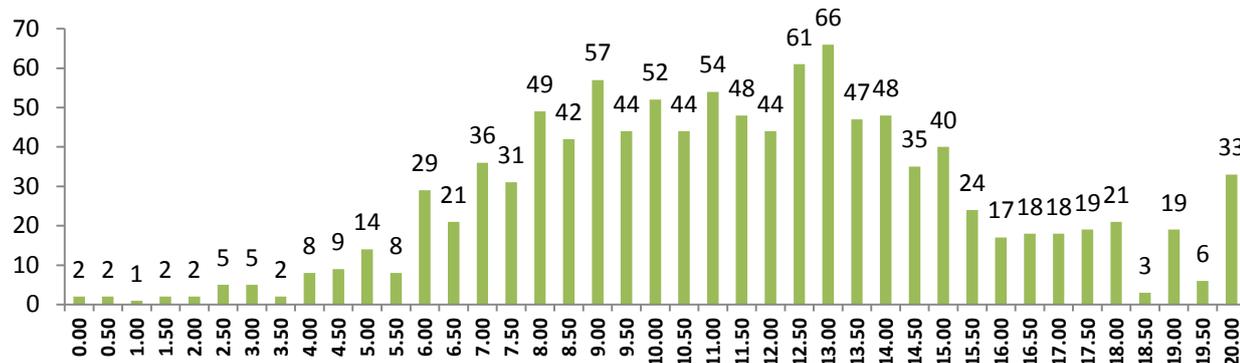
La distribution des candidats par activité se répartit de la manière suivante :



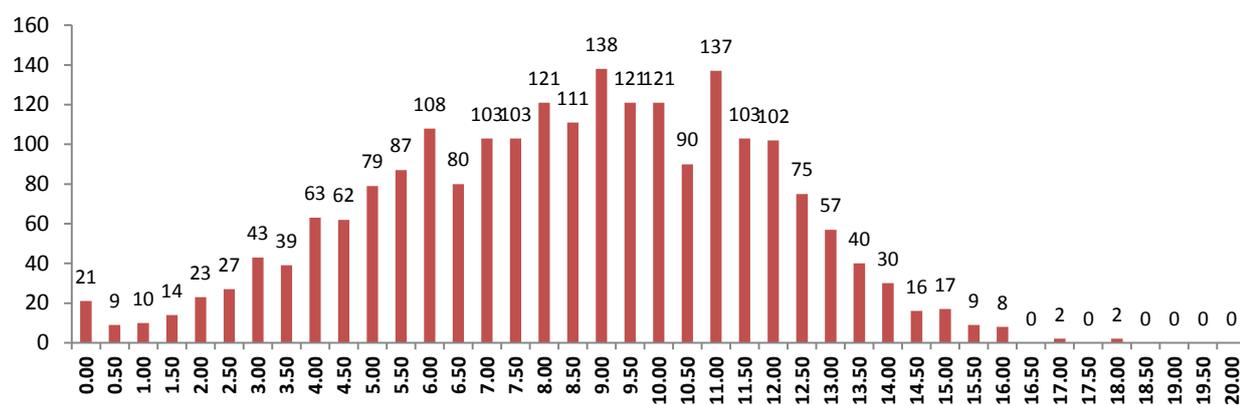
La moyenne dans les APSA de spécialité est de 11.47 ; elle est de 8.34 dans les APSA de polyvalence. En spécialité, 218 candidats, soit plus de 20%, ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20, attestant d'une très bonne préparation, mais il est en revanche surprenant de relever la présence de plus de 50 notes inférieures ou égales à 5/20. Pour une large majorité des candidats concernés, ce dernier résultat témoigne d'un choix de spécialité par défaut ou d'une stratégie peu glorieuse et professionnellement inacceptable, visant à écarter telle ou telle possibilité d'être interrogés dans l'épreuve de leçon sur la compétence propre de l'APSA considérée.

Dans les notes de polyvalence, 390 candidats, soit près de 36%, ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20. Ce résultat traduit un clair déficit de préparation ou une préparation réduite aux quelques mois qui précèdent les épreuves d'admission. Il faut rappeler que les candidats doivent planifier leur préparation physique sur du moyen terme et qu'ils ne peuvent espérer atteindre une note décente en prestation physique sans une expérience suffisante en amont de l'inscription au concours.

REPARTITION DES NOTES DE SPECIALITE

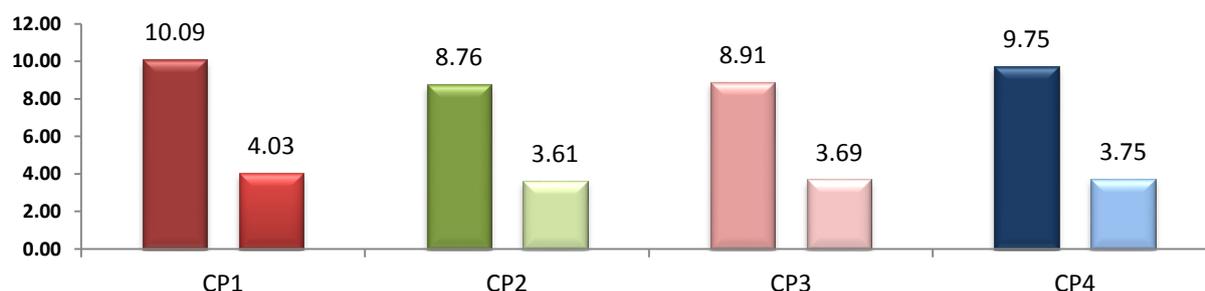


REPARTITION DES NOTES DE POLYVALENCE



Au regard de l'an dernier, les moyennes obtenues par compétence propre indiquent un léger tassement en CP1 et en CP3, compensé par une légère hausse des CP2 et CP3. Cette double dynamique conduit à une assez bonne répartition des résultats d'une CP à une autre.

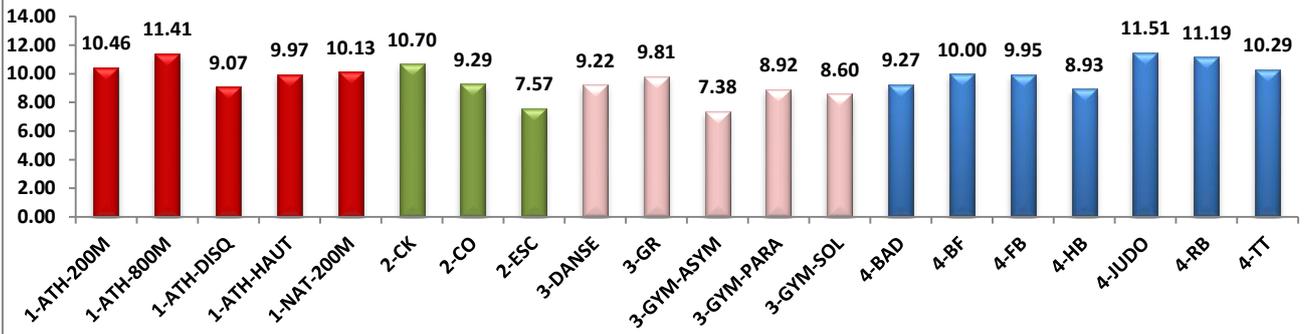
MOYENNE PAR CP



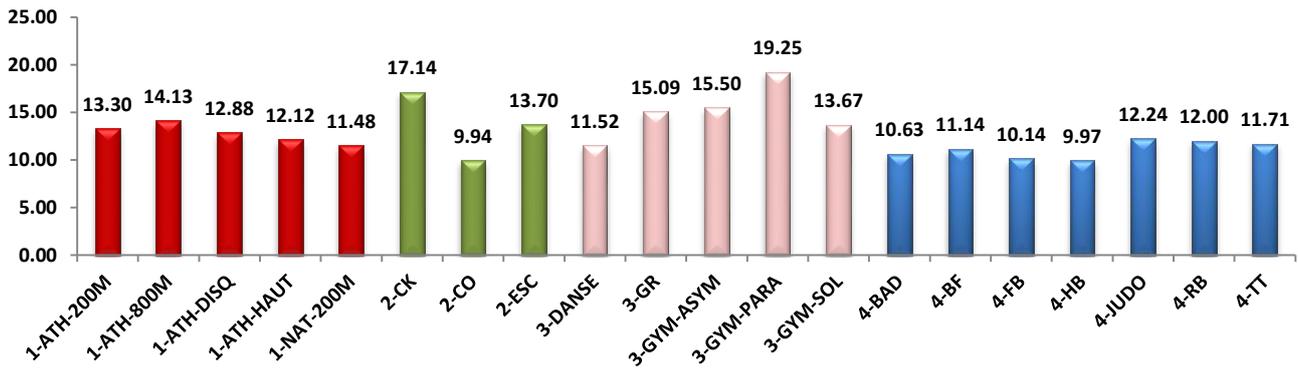
Les moyennes par APSA vont de 7.57 à 11.51. Les meilleures notes concernent des activités à faibles effectifs et où le nombre de candidats en spécialité est élevé par rapport au nombre de candidats en polyvalence. Si les moyennes des spécialités n'appellent pas de remarques particulières, on relève en revanche, dans quelques APSA, un niveau moyen de prestation de polyvalence extrêmement faible dont on ne peut se satisfaire. Ces résultats se retrouvent dans la distribution de l'APSA de polyvalence retenue comme la plus faible.

Dans l'ensemble, les candidates obtiennent une moyenne de 9.04 contre 9.59 pour les candidats. Cet écart est notamment sensible dans les CP1 et CP2.

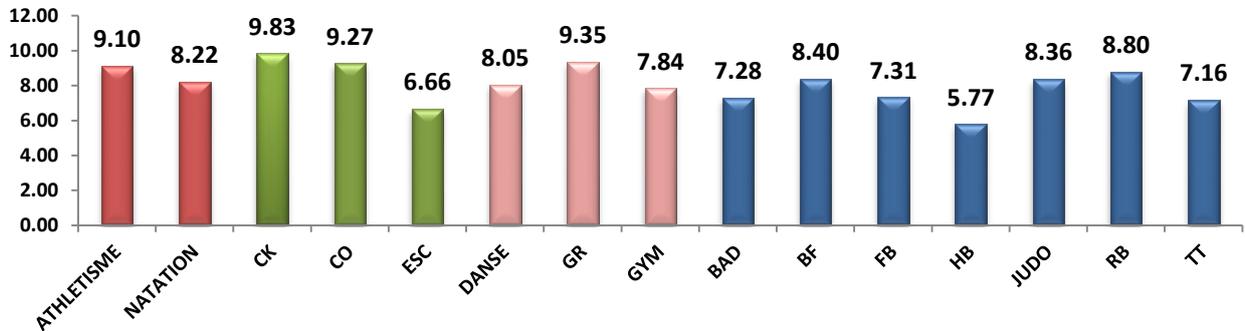
MOYENNE PAR APSA



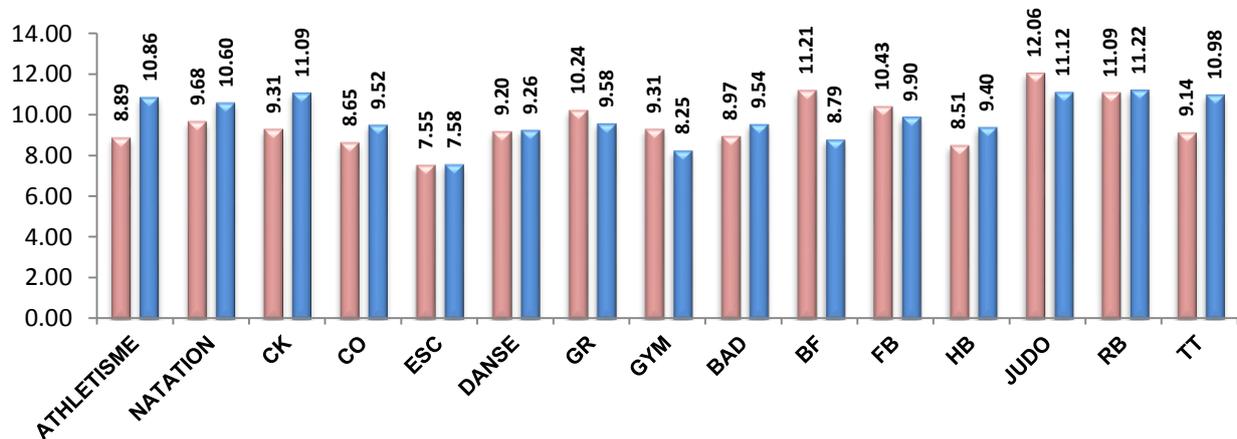
MOYENNE PAR SPECIALITE



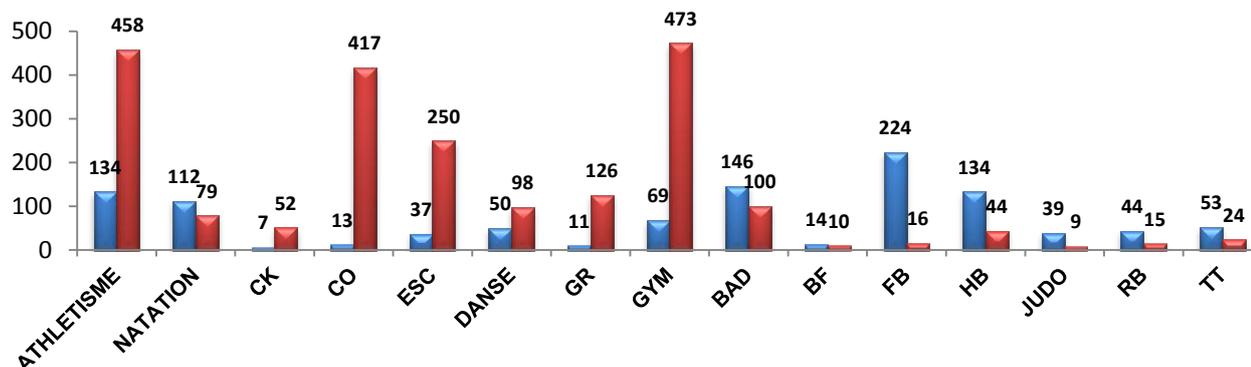
MOYENNE PAR POLYVALENCE



MOYENNE PAR GENRE ET PAR APSA



NOMBRE DE CANDIDATS SPECIALITE / POLYVALENCE



NOTE SUR LA POLYVALENCE INFERIEURE

	MOYENNES	NOMBRE
1-ATH-200M	6.82	51
1-ATH-800M	7.45	24
1-ATH-DISQ	6.37	77
1-ATH-HAUT	5.80	11
1-NAT-200M	6.09	34
2-CK	8.70	27
2-CO	7.04	158
2-ESC	6.24	165
3-DANSE	6.44	59
3-GR	8.07	56
3-GYM-ASYM	1.33	3
3-GYM-PARA	6.18	11
3-GYM-SOL	6.94	264
4-BAD	5.96	66
4-BF	7.29	7
4-FB	7.42	9
4-HB	5.24	34
4-JUDO	8.00	6
4-RB	5.13	4
4-TT	6.96	18
Total général	6.72	1084

ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°1

Les épreuves proposées dans la logique de la CP1 « réaliser une performance motrice maximale mesurable à échéance donnée » exigent des candidats une préparation technique et physique anticipée. La notion de préparation suppose de la part des candidats une anticipation sur au moins deux années des méthodes d'entraînement spécifiques à la CP1 (confère conseils de préparation pour chacune des APSA). Par ailleurs, la connaissance des différents règlements ne souffre aucune approximation, certaines négligences entraînant parfois des conséquences dramatiques (la note zéro éliminatoire). En conséquence, le jury conseille vivement aux candidats (spécialistes ou polyvalents) de s'approprier et d'assister au minimum à des compétitions de type scolaire et /ou fédérale et intégrer de ce fait le règlement spécifique de chaque APSA.

La réalisation de la meilleure performance motrice suppose de la part des candidats la construction de capacités liées à l'entraînement, l'appropriation de connaissances réglementaires précises et l'émergence d'attitudes spécifiques à ces formes de compétition (échauffement, tenue adaptée et réglementaire).

ATHLÉTISME

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Le règlement : les épreuves sont régies par le règlement IAAF.

La tenue : une tenue adaptée aux efforts athlétiques est indispensable. Les équipements spécifiques même s'ils ne sont pas obligatoires sont indispensables à la réalisation d'une performance efficace (par exemple les chaussures à pointes).

L'échauffement : les candidats disposent d'une durée de 45 minutes au minimum pour se préparer à leur épreuve. Le jury est parfois surpris que cette durée ne soit que très partiellement utilisée.

Déroulement de l'épreuve : les candidats doivent connaître le règlement IAAF de leur épreuve. Le jury n'est autorisé à donner d'informations ni sur la prestation, ni sur le règlement. Dès l'appel, toute communication avec l'extérieur est interdite. Le jury constate une méconnaissance du règlement (incompréhension des candidats lorsque des essais sont invalidés durant les concours ou disqualifiés pour non-respect du règlement en course). De même, sur 800 m, le jury a constaté que certains candidats ne connaissaient pas la ligne de départ pour une course en couloir. Il est également constaté que des candidats font le choix d'une épreuve inadaptée à leurs ressources, produisant des performances de piètre qualité. Cela conduit malheureusement à des notes très faibles voire « hors barème », entraînant la note zéro. Bon nombre de candidats manifestent un manque d'ambition dans l'atteinte d'une performance et se contentent d'un résultat médiocre, et se satisfont du fait de ne pas être éliminé. Il semble impératif de se tester avant de faire le choix de l'épreuve.

Niveau des prestations : Les moyennes générales sont de 10.46 au 200m, 11.41 au 800m, 9.07 au disque et 9.97 en hauteur. En spécialité, les moyennes sont de 13.30 au 200m, 14.13 au 800m, 12.88 au disque et 12.12 en hauteur. La moyenne générale de l'athlétisme en polyvalence est de 9.10.

Deux types de profil se dégagent pour les « optionnaires » :

- les véritables spécialistes
- les optionnaires par défaut et plus ou moins performants

Trois types de profil caractérisent les candidats polyvalents :

- les candidats non préparés,
- les candidats préparés mais n'ayant pas les qualités physiques requises pour l'épreuve,
- les candidats (trop rares) dont le choix de polyvalence semble réfléchi, effectuant des performances de niveau correct.

Candidats ayant témoigné d'un faible niveau :

- Ceux dont la préparation a semblé manifestement tardive et/ou incomplète,
- Ceux qui sont arrivés blessés (assez peu nombreux cette année)
- Ceux qui possèdent une méconnaissance du règlement ou de l'épreuve elle-même ; exemple : confusion des lignes de départ en course, positions non réglementaires lors des départs ...)
- Ceux dont les qualités motrices, les qualités techniques, et les qualités physiques sont insuffisantes ou inadaptées.

Candidats ayant témoigné d'un niveau convenable

- Ceux qui semblent avoir travaillé régulièrement et dont le registre de prestation s'établit autour de la moyenne en terme de note, mais qui possèdent des marges évidentes de progression. A cet égard l'exemple du lancer du disque est significatif puisque bon nombre de candidats lancent plus loin sans élan qu'avec un élan construit mais inefficace car non maîtrisé.

Candidats ayant témoigné d'un bon niveau

- Ceux dits « spécialistes » qui obtiennent systématiquement des notes maximales (trop peu nombreux).
- Ceux dont la préparation a été anticipée, planifiée et régulière tout au long de l'année du concours, voire de la formation.

Conseils aux candidats :

Généralités

- Se préparer longtemps à l'avance.
- Intégrer la formation pratique dans le plan de formation des enseignements.
- Aller pratiquer en club (fédéral, universitaire, SUAPS...)
- Entrer dans une démarche de formation autonome.
- Participer à des compétitions universitaires pour apprendre à connaître le protocole de l'épreuve et s'y confronter en situation de stress.
- Envisager le concours comme une propédeutique à son futur métier.

Par activité

200m

- Le départ se fait en starting block : connaître le règlement.
- Le 200m demande une préparation spécifique différente de celle du 100m ; le jury constate que bon nombre de candidats n'ont pas intégré cette notion et terminent cette épreuve avec difficultés.

800m :

- Le départ se fait en couloir (connaître le règlement)
- Elaborer un projet de course (les montres sont autorisées)

Lancer du disque :

- Adapter sa technique à ses ressources
- Tenter d'améliorer sa performance en fin de concours en utilisant un élan complet si cela n'a pas été le cas avant (lancer avec volte, avec élan) ; en cherchant à optimiser les paramètres de réalisation du lancer.
- La production de forme de lancer n'est pas garante de la performance. Il est nécessaire de s'entraîner afin de mobiliser et de développer les ressources propres à cette activité de performance.

Saut en hauteur :

- Faire un projet de montée de barre et le tester avant le concours.
- Un concours de hauteur bien géré se fait aux alentours de 10 sauts
- Les marques évoluent tout au long du concours en fonction de la hauteur de barres

Choix des activités

Le choix de ce qu'il est convenu de nommer des « activité- refuges » semble relever de différentes stratégies de fuite :

- éviter des épreuves qui comporteraient des risques plus importants de blessures (ce qui n'est pas avéré)
- éviter des épreuves coûteuses sur le plan énergétique
- éviter enfin les épreuves où le risque de disqualification est plus grand (le risque étant proportionnel à la méconnaissance de l'activité).

Cette tactique souvent couronnée d'insuccès s'avère très pénalisante en termes de note obtenue (rappelons, en outre, que seule la polyvalence la plus faible est retenue pour la moyenne du concours). L'exemple du lancer de disque, spécialité sur laquelle s'est reporté massivement le choix des candidats, est éloquent ; alors même que le barème était publié et connu à l'avance, et que les candidats possédaient un délai de préparation raisonnable après la date d'admissibilité, les résultats obtenus restent souvent très médiocres. Il apparaît alors incompréhensible au jury que les candidats hypothèquent de cette façon leurs chances de réussite au concours

NATATION

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve

Le concours 2012 a vu la stabilisation de la nouvelle épreuve soit un 200n NL pour les optionnaires et les polyvalents. Les épreuves de natation se déroulent au stade aquatique Val d'Allier de Vichy, dans un bassin extérieur de 50 mètres, équipé de huit couloirs, avec chronométrage électronique. Les séries sont composées par sexe. Le règlement FINA en vigueur à la date de clôture des inscriptions au concours 2012 est appliqué pour assurer le cadre réglementaire de l'épreuve, y compris l'utilisation des maillots ou autres shortys. C'est aussi la raison pour laquelle un jury d'appel aurait pu être réuni en cas de nécessité.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 10.13.

En spécialité, l'épreuve a été choisie par 52 filles, pour une moyenne de 11.57 et par 60 garçons pour une moyenne de 11.61, soit une moyenne générale de 11.59. En polyvalence, l'épreuve a concerné 45 filles pour une moyenne de 7.16 et 34 garçons pour une moyenne de 9.55, soit une moyenne générale de 8.35.

La meilleure performance garçon obtenue est la note de 17,75 pour un temps de 2'23"50. La meilleure performance fille obtenue est la note de 19,25 pour un temps de 2'30"50. Un candidat a obtenu la note de 0,25, mais aucun candidat n'a été disqualifié pour faux départ ou pour toute autre raison non réglementaire.

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- ne disposaient pas des bases techniques et énergétiques nécessaires à la production et à la gestion d'un effort maximale.

- Certains candidats rencontrent des difficultés à maintenir une allure adaptée à la distance de course, ceci pouvant conduire à une note faible (moins de 2)

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont réalisé une préparation spécifique adaptée à l'épreuve.
- ont organisé leur prestation dans un souci d'efficacité technique pour mieux se propulser, s'équilibrer et respirer tout en optimisant leurs ressources individuelles.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- se sont préparés spécifiquement à l'épreuve et à l'effort à produire.
- ont fait preuve d'une technique adaptée à l'épreuve choisie, d'une vitesse correspondante à la distance de course et utilisent les aspects réglementaires de la nage pour améliorer la performance.

Conseils aux candidats.

Le jury invite les candidats à :

- Connaître et respecter la réglementation FINA.
- Se préparer spécifiquement à l'effort à produire par un entraînement planifié sur une longue période précédant l'épreuve. (cf. propositions jointes)
- Entreprendre un travail technique en corrélation avec leur niveau de pratique.
- Optimiser leur temps d'échauffement.
- Assister, voire participer à une réunion UNSS, FFSU ou FFN afin de mieux appréhender les protocoles réglementaires (départ, faux départ), le déroulement d'une compétition et la gestion de l'épreuve.

Exemple de stratégie globale l'année qui précède le concours :

Il est préconisé d'avoir une préparation régulière de deux séances « semaine » minimum (pour les candidats moyens à faibles un minimum de 1500 à 2000m par séance, pour les candidats confirmés un minimum de 2000 à 2500m par séance), soit un total de 60 séances annuelles (+ ou -). Au cours de l'année qui précède le concours, le rythme de séances préconisées doit rester le même (soit une à deux séances semaines).

Il semble important de pouvoir alterner des séances à objectifs ou thèmes différents selon les périodes et d'installer une préparation complète à la réalisation d'un 200NL en situation de course.

1^{ère} étape :

Une période favorisant la capacité à pouvoir nager de façon stabilisé du point de vue technique sur une distance « non-stop » ;

Nager en continu un 500m ou plus en s'attachant à respecter une respiration aquatique stable (respiration tous les 3 coups de bras), une position hydrodynamique (position de la tête), une stabilisation des coups de bras durant la distance « non-stop » (gestion du rapport amplitude fréquence en rapport avec une vitesse stabilisée par 50m).

Par ailleurs Il est recommandé de pouvoir varier les sollicitations avec des exercices de type « fartlek », ainsi que des variations dans la gestion de la ventilation (respiration tous les 3,4, 5, 6 coups de bras et ainsi de suite...)

2^{ème} étape :

Une période favorisant la capacité à pouvoir nager à allure ou plus vite que l'allure envisagée, tout en respectant des indicateurs de performance comme : les coups de bras par 25m ou 50 m, une respiration stabilisée (3 coups de bras), une utilisation des distances non nagées (départ et virages) et une intensité correspondant à la moyenne par 25m ou 50m de la performance finale à accomplir. (Exemple : 16 x 25m ou 8 x 50 à intensité du 200m / 25m moins 1"à 2" , / 50m moins 3"ou 2"du temps moyen du 200m avec 10"à15"de repos).

3^{ème} étape :

Une étape favorisant la stabilisation de l'allure et la préparation terminale visant à établir un échauffement spécifique, une stabilisation de la vitesse lors du premier 50m qui facilitera la bonne répartition de l'effort (dette d'O2...), la création de repères et de routine personnelles (lunettes en situation de plongeon, place à prendre dans la ligne...), et éventuellement la prise de performance sur 100m (indicateur d'éventuels progrès) ou de test type « simulator » capable de donner des éléments sur l'état de préparation (exemple : 4x50M et 10" de repos en situation de course, ou 50m +100m +50m toujours à allure de course avec 10" de repos entre chaque distance).

ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°2

Les APSA issues du champ d'activité de la CP2 génèrent, de par leur spécificité, une prise de risque lors des prestations : risque de ne pas aboutir dans l'itinéraire choisi, même lorsque le candidat s'est engagé dans celui-ci. Ainsi, la chute, le dessalage, l'absence de balise trouvée ou encore l'impossibilité de terminer un parcours dans le temps imparti sont porteurs d'une forte dimension affective quant à l'échec potentiel, que les candidats doivent apprendre à gérer. Quelques hypothèses de travail semblent alors se dessiner :

- s'entraîner au minimum une séance par semaine dans l'année précédant le concours.
- pratiquer dans des conditions proches des conditions du concours (notamment du point de vue de la pression temporelle).
- connaître son niveau de pratique et ses limites dans les activités pour s'engager de manière optimale dans les parcours proposés.

CANOË-KAYAK

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

La session 2012 s'est déroulée dans les mêmes conditions que la session 2011 sur la rivière artificielle de Vichy de classe 1-2 conformément au B.O. numéro 29 du 22 juillet 2010. Chaque jour, les candidats ont été confrontés à des tracés différents selon des parcours de 3 niveaux de difficulté identifiés et hiérarchisés. Ces tracés leur ont permis d'exprimer leurs compétences et potentialités. Pour cela, à divers moments de l'épreuve, les candidats ont été amenés à effectuer des choix et ce, tant au regard du niveau de difficulté du parcours (1, 2 ou 3), qu'au regard du type d'embarcation utilisée.

Le niveau de difficulté du parcours de la première manche ainsi que le type de bateau sont choisis par les candidats lors de l'accueil des épreuves d'admission. Pour les candidats ne disposant pas de matériel personnel, un parc de matériel est mis à la disposition : kayaks dépontés (type frenzy), kayaks d'initiation polyéthylène (type cyclone, chopper) et kayaks slalom polyéthylène (type fox). Du matériel complémentaire (pagaies, jupes, gilets et casques) est également à la disposition des candidats. Les candidats sont néanmoins encouragés à venir avec leur matériel personnel (bateau, pagaie, gilet, jupe, casque, vêtements étanches, chaussures fermées...), dans la mesure où les critères mentionnés dans le B.O. N°29 du 22 Juillet 2010 sont respectés. Dans tous les cas, le matériel de navigation est contrôlé avant l'embarcation des candidats (chaussures, casque et gilet aux normes C.E., gonflés dans l'embarcation permettant d'assurer son insubmersibilité).

A l'issue de l'appel, le jury précise les consignes sur :

- le déroulement de l'épreuve,
- les règles sur l'équipement des pagayeurs et des bateaux aux normes,
- les conduites et règles de sécurité,
- la présentation sur papier du parcours, précisant ainsi les 3 niveaux de difficultés des parcours (1, 2 et 3),
- les modalités de franchissement et l'attribution de pénalités

En tenue, les candidats assistent à une démonstration des 3 parcours par au moins un ouvrier. Celle-ci s'effectue dans un des bateaux mis à disposition pour les candidats. Un temps minimal de 30 minutes permet ensuite aux candidats d'analyser, de façon personnelle, les parcours et de s'échauffer.

Lors de chacune de ses prestations, le candidat est suivi tout au long de son trajet par les membres du jury, qui chronomètrent sa prestation (attribution de sa note de performance, corrélée à la difficulté du parcours) et relèvent les indicateurs significatifs de son niveau d'habileté (attribution de sa note de maîtrise partiellement corrélée au type d'embarcation choisie). Les candidats ayant utilisé un kayak déponté ont obtenu des notes plus faibles.

A l'issue de la première manche, les temps et pénalités sont affichés sur un panneau prévu à cet effet, ce qui permet aux candidats de déterminer le choix du niveau de difficulté du parcours de la deuxième manche (manche obligatoirement d'un niveau égal ou supérieur à celui choisi en première manche). Par ailleurs, en fonction de sa prestation, le candidat peut, entre ses 2 manches, procéder à un changement éventuel d'embarcation.

Un délai d'au moins quarante-cinq minutes est laissé aux candidats, entre le départ de leur première manche et de leur seconde manche. Cette période laisse alors, à nouveau, la possibilité aux candidats, d'observer le parcours, ainsi que de s'échauffer avant le départ de la deuxième manche.

A l'issue des deux manches réalisées, seule la meilleure des prestations est retenue.

Niveau des prestations

59 candidats ont tiré au sort l'épreuve pratique de canoë-kayak : 52 dans le cadre d'une pratique de polyvalence et 7 dans le cadre d'une pratique de spécialité. La moyenne générale est 10.70. La moyenne des filles est 9.31. La moyenne des garçons est 11.09. La moyenne des optionnaires est 17.14.

Parmi ces 59 candidats :

- 7 filles ont été évaluées en parcours 1 (moyenne 7,32/20)
- 10 garçons ont été évalués en parcours 1 (moyenne 6,75/20)
- 5 filles ont été évaluées en parcours 2 (moyenne 11,75/20)
- 26 garçons ont été évalués en parcours 2 (moyenne 10,87/20)
- 1 fille a été évaluée en parcours 3 (moyenne 11/20)
- 10 garçons ont été évalués en parcours 3 (moyenne 16,03/20)
- 32 candidats ont choisi un parcours supérieur en deuxième manche, 28 ont amélioré leur performance par ce choix.

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- ont choisi une embarcation ou un parcours inadaptés à leur niveau (bateau trop instable ou bateau ne permettant pas d'exprimer leur potentiel physique et technique)
- font état d'habiletés très modestes, essentiellement centrées sur des problématiques d'équilibration et le contrôle de la direction du bateau
- ont fait des erreurs de trajectoires révélant de difficultés de lecture de l'environnement, et/ou des erreurs d'analyse et/ou de difficultés de mise en œuvre de leur projet de trajectoire (problème d'anticipation)
- subissent les effets du courant, lorsqu'ils abordent la portion du parcours d'eau vive, en classe 2.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont adapté leur choix d'embarcation à leur niveau d'habiletés et à leur choix de parcours
- ont assuré l'équilibre de leur embarcation et contrôlé les dérapages
- ont eu une lecture des mouvements d'eau évitant les déséquilibres et les pertes de vitesse
- ont su réajuster, entre les 2 manches, le choix du niveau de difficulté de leur parcours

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- ont intégré la direction à la propulsion (navigation plus enchaînée et plus fluide)
- anticipent et réalisent des trajectoires plus précises et plus courtes (choix d'options rapides)
- exploitent les caractéristiques de leur embarcation, ainsi que celles de la rivière
- choisissent et réussissent le parcours 3

Conseils aux candidats :

Dans les mois qui précèdent l'épreuve :

- pouvoir consacrer un temps de pratique suffisant pour atteindre un niveau « Pagaie verte- pagaie bleue eau-vive » soit une quarantaine d'heure de pratique
- pouvoir enchaîner deux manches successives sur des efforts plus ou moins proches de deux minutes
- apprendre à analyser un parcours : observer les mouvements d'eau, les obstacles, les reliefs, le placement des portes ou bouées par rapport au milieu...
- apprendre à mémoriser des parcours slalomés (numérotation des portes, sens de franchissement, actions ou enchaînements d'actions à réaliser)
- tester différents matériels et choisir une embarcation adaptée à ses compétences et à sa morphologie.

Le jour de l'épreuve

- prévoir une tenue adaptée et de quoi s'alimenter et s'hydrater pendant l'épreuve,
- faire avant la première manche un choix d'embarcation adapté à son niveau ou/et exploiter la possibilité entre les deux manches, de changer d'embarcation, si nécessaire
- après la démonstration, prendre le temps d'analyser le parcours et ses caractéristiques
- ajuster après la première manche, le niveau de parcours en fonction de sa prestation.

COURSE D'ORIENTATION

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'épreuve s'est déroulée sur le site d'une forêt proche du CREPS de Vichy. Plusieurs départs différents ont été mis en place sur la zone de course. Chaque zone de départ propose des circuits de niveau 1, de niveau 2, et de niveau 3. Les circuits, comprenant de six à dix postes selon le niveau de difficulté, sont à réaliser dans l'ordre imposé. Chacun des circuits proposés mesure entre 1400 et 2800m en fonction du Niveau choisi. Des ouvriers ont étalonné les circuits, et leur temps ont servi à l'élaboration de la note de performance sur 10 points. La note d'habileté tient compte du niveau de circuit choisi préalablement par le candidat. Pour le niveau 1, la note d'habileté est comprise entre 0 et 3 points maximum. Pour le niveau 2, la note d'habileté est comprise entre 0 et 6 points. Pour le niveau 3, la note est comprise entre 0 et 10.

Appel : Une à deux séries d'appel sont affectées aux candidats afin d'éviter des temps d'attente. Le lieu de la zone de parking est indiqué en début de session. Cette zone de parking est utilisée pour faire l'appel et donner les recommandations techniques inscrites dans le protocole d'accueil. Elle sert de quarantaine pour le départ (zone d'échauffement), et de zone d'attente au retour des candidats suite à leur épreuve. Les candidats sont appelés les uns après les autres toutes les 4 minutes, et sont conduits à leur départ. Une balise sur le terrain matérialise le triangle de départ de couleur violette figurant sur la carte.

Pointage des postes : les candidats sont équipés d'un dispositif de poinçonnage électronique permettant un contrôle du temps effectué, et validant la réalisation correcte du circuit. En cas de défaillance du boîtier électronique, les candidats disposent également d'un système de pointage mécanique (pince).

Arrivée : A leur arrivée les candidats remettent leur carte et leur puce électronique. Ils sont ensuite accompagnés en zone d'attente sur le parking de l'épreuve.

Lorsque les candidats de la dernière série sont dans la zone d'échauffement, les candidats présents dans la zone d'attente de l'arrivée peuvent partir.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 9.29. Elle est de 9.94 pour les 13 candidats l'ayant choisie en spécialité et de 9.35 pour les 417 candidats ont réalisé cette prestation physique en polyvalence.

Ont témoigné d'un niveau faible (0 à 6) les candidats qui ont une préparation insuffisante, et dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

Sur le plan matériel :

- La tenue, les chaussures et le matériel sont souvent inadaptés. Il est conseillé de porter a minima des chaussures de trail, collants longs ou pantacourt avec chaussettes montantes, vêtements légers.

Sur le plan des ressources énergétiques :

- Échauffement inadapté, pour la réalisation d'un parcours d'orientation.
- État d'épuisement avancé à l'arrivée témoignant d'un niveau de préparation clairement insuffisant.

Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :

- pas d'orientation de la carte au départ.
- pas de prise d'information pertinente sur les postes à trouver, notamment peu ou pas d'utilisation des définitions de postes figurant sur la carte. Pas de contrôle des postes trouvés (pas d'utilisation de la grille de définition). Les candidats de ce niveau cherchent la balise plutôt que de chercher l'élément caractéristique du terrain.
- Difficultés de reconnaissance des lignes ou points remarquables sur le terrain.
- Difficultés d'association entre l'élément sur le terrain et le symbole cartographique conduisant à des confusions fatales. Méconnaissance de la légende et de l'utilisation de l'échelle de la carte.
- Difficultés pour utiliser la boussole afin de réorienter la carte si nécessaire.
- Difficultés d'anticipation et mauvaise utilisation des lignes d'arrêt.

Sur le plan des ressources affectives :

- Grosses difficultés à gérer le stress lié à la peur de se perdre en milieu boisé et à l'enjeu de l'épreuve.
- La panique générée par ce stress entraîne des comportements irrationnels en cas d'erreur d'orientation menant à une perte de repère spatio-temporels.

Ces candidats n'ont pas trouvé toutes les balises, ont poinçonné des postes qui ne correspondent pas à leur circuit, reviennent sur leur pas après une erreur de 180° dès le départ, n'adaptent pas leur allure de course à leur compétence technique, s'arrêtent souvent pour identifier tous les éléments du terrain (surcharge d'informations).

Leur préparation physique reste succincte et insuffisante pour une épreuve d'environ 20 minutes.

La dimension affective prend le pas sur le raisonnement en cas d'erreur d'orientation.

Les candidats qui ont obtenu la note 0, sont ceux qui n'ont pas respecté la règle des 40 minutes maximum de course autorisée et/ou ceux qui n'ont pas trouvé de balises (zéro balise trouvée).

Ont témoigné d'un niveau convenable (6 à 12) les candidats qui présentaient les caractéristiques suivantes :

Sur le plan matériel :

- La tenue, les chaussures et le matériel sont adaptés.

Sur le plan des ressources énergétiques :

- Échauffement sécurisé.
- Ont été capable de réaliser l'épreuve à une vitesse équivalente, si leur course avait été continue, à celle d'un footing léger.
- Les candidats sont entre 8 et 12 minutes au kilomètre.

Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :

- Savent orienter la carte grâce à la boussole
- Regardent la grille de définition des postes.
- Utilisent à profit la minute de lecture de carte avant le départ.
- Savent reconnaître des lignes directrices simples, se fixer des lignes d'arrêt et réorienter leur carte aux points de décision.
- Maîtrisent les symboles les plus courants de la légende
- Peu ou pas d'anticipation.
- Sont capables de se resituer pour corriger une erreur d'itinéraire.

Sur le plan des ressources affectives :

- Malgré un état de stress apparent ils sont capables de mettre en œuvre des opérations cognitives simples liées à l'orientation de la carte.
- Ils sont capables de prendre le temps nécessaire pour retrouver l'état de calme indispensable à une prise de décision sereine.
- L'état de stress diminue en cours d'épreuve pour disparaître totalement à l'arrivée.

Ces candidats ont réalisé leur circuit dans l'intégralité (pas de balises manquantes) dans le temps imparti, mais perdent beaucoup de temps dans la lecture de carte et la prise de décision consécutive.

Leur déplacement est hésitant et irrégulier.

Leur niveau de performance reste faible par rapport au temps de l'ouvreur.

Ont témoigné d'un bon niveau (12 à 16) les candidats qui démontrent :

Sur le plan matériel :

- La tenue, les chaussures et le matériel sont adaptés.

Sur le plan des ressources énergétiques :

- S'échauffement de manière adaptée à la spécificité de l'épreuve.
- Font souvent preuve d'un très bon niveau physique et d'une bonne préparation
- Les candidats sont entre 6 et 8 minutes au kilomètre.

Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :

- Connaissent avant la prise de carte la position du nord et anticipe l'orientation de celle-ci.
- Regardent et décodent la grille de définition des postes.
- Utilisent la minute de lecture pour anticiper les choix d'itinéraires.
- Savent reconnaître l'ensemble des éléments de la carte.
- Sélectionnent les éléments pertinents nécessaires à leur planification d'itinéraire.
- Se recalent rapidement à l'aide de points d'appui fiables.

Sur le plan des ressources affectives :

- Le candidat gère ses émotions.
- Sont en capacité de gérer correctement leurs ressources énergétiques en fonction de leur capacité à la prise d'information.
- Leur motivation est importante et ils cherchent une performance maximale.

Ces candidats ont réalisé un parcours de niveau 1 dans un temps très proche du temps de l'ouvreur ou un niveau 2 dans de très bonnes conditions de réalisation voir proche du temps de l'ouvreur.

Aucun candidat n'a témoigné d'un très bon niveau de pratique (16 à 20).

Conseils aux candidats :

Le jury conseille au candidat de se préparer le plus tôt possible en course d'orientation. La CO est une activité où une grande partie de la performance dépend de l'expérience. Cette expérience ne peut s'acquérir que sur un temps de formation long (deux ans de pratique au minimum). La pratique en club est vivement conseillée pour compléter la formation initiale. Le pré-requis pour une inscription à cette épreuve est de posséder une condition physique de type demi-fond. Cette condition physique ne s'acquiert pas lors de la dernière année de formation, il est donc indispensable d'envisager le développement de la condition physique du candidat sur l'ensemble de son cursus universitaire.

Une préparation minimale ne doit pas s'appuyer uniquement sur les aspects théoriques. Il est indispensable de connaître les conduites simples pour assurer sa sécurité, en particulier être capable de revenir au dernier point sûr, voire au départ, être capable d'estimer une distance et le temps nécessaire pour la parcourir, être capable d'arrêter la recherche de poste et de rentrer à l'arrivée à l'approche du temps limite.

Sur le plan des ressources énergétiques.

- Il est indispensable d'avoir une préparation physique minimale et adaptée : au moins 3 entraînements par semaine pendant au moins la dernière année de concours, dont une séance d'intensité type VMA et/ou de seuil.
- Il est important de comprendre que l'activité cognitive nécessaire à la lecture, à la planification, à la prise de décision est corrélée avec l'intensité de l'effort.

Sur le plan des ressources cognitives et informationnelles :

- Il est indispensable pour tous les candidats d'avoir une préparation qui leur permette de réaliser et de s'éprouver sur les 3 niveaux de tracés proposés par le concours.
- Il est nécessaire de se constituer une banque de données qui associe des éléments de terrain et les symboles cartographiques correspondants : associer des images mentales avec un symbole permet de le reconnaître rapidement sur le terrain.
- Maîtriser l'ensemble des éléments de légende.
- Avoir des notions de distance en fonction de l'échelle de la carte.
- Maîtriser la notion de déviation volontaire (erreur volontaire) et de saut de ligne.
- Être capable de s'engager hors des lignes directrices quel que soit le niveau choisi.
- Être capable d'identifier le problème posé par le traceur et mettre en place une réponse cohérente et adaptée à la résolution des différents types de problèmes qu'il est susceptible de rencontrer.

Toutes ces acquisitions gagneront à être construites sur des terrains variés.

Sur le plan des ressources affectives :

- Être capable de maîtriser ses émotions en particulier en terrain inconnu et boisé. La pratique régulière de l'activité permet de maîtriser cette dimension affective qui prend une place importante dans la réussite de l'épreuve.
- Être capable d'être extrêmement concentré sur son épreuve et ne pas se laisser influencer par les autres candidats.

Les niveaux de parcours auxquels le candidat doit se confronter sont tracés en fonction du règlement fédéral de la Fédération Française de Course d'Orientation. Compte tenu du niveau des prestations au cours de la session 2012, le jury envisage l'élévation du niveau technique des circuits proposés. Enfin, il est aussi conseillé aux candidats de s'informer quant aux risques inhérents à la pratique d'une activité de pleine nature, notamment en ce qui concerne la présence de tiques dans les forêts (...).

ESCALADE

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Les prestations physiques de l'épreuve se sont déroulées sur une Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.), de 200 m² de surface grimvable sur une hauteur de 8m. Le jury a ouvert et proposé 22 voies d'escalade cotées de 4C au 7B (2 voies par niveau de difficulté). L'ouverture des voies a été conçue de sorte à exploiter la richesse offerte par la S.A.E. en termes de surface (partout résinée donc adhérente) d'inclinaison (du mur vertical au dévers prononcé), de reliefs (dièdres plus ou moins ouverts, proue, surplombs et arêtes) et de macro-reliefs présents dans quasiment tous les couloirs d'escalade. En revanche, le support ne présente aucune « réservation » ou prises en creux. Tous les itinéraires ont été ouverts sur prises saillantes quelle que soit la taille des prises, gommant ipso facto les problèmes adaptatifs posés par l'escalade sur prises « rentrantes ».

De façon cohérente avec le niveau de cotation considéré, le jury s'est imposé d'ouvrir des itinéraires variés sollicitant une large gamme de solutions motrices. Par voie de conséquence, chaque itinéraire a été conçu pour donner la possibilité aux candidats d'exprimer en actes le potentiel de moyens tactiques, techniques et énergétiques permettant de les mettre en œuvre, les voies étant de difficulté homogène sans pas de bloc caractéristique.

A l'exclusion de quelques voies, toutes ont été composées sur des lignes brisées, une ou plusieurs fois, les changements de direction étant de nature à augmenter le nombre de mouvements mais aussi et surtout à solliciter les ressources permettant de gérer ce type de déplacements avec efficacité.

Les candidat(e)s de chaque série ont été amenés à prononcer leur choix de parcours dès l'accueil le premier jour à leur arrivée. Le jury a donc pu organiser puis afficher chaque jour, selon le nombre de candidat(e)s, la ou les tranche(s) horaire(s) correspondante(s) permettant le passage de 16 candidats maximum. Après accueil par le jury et passage au vestiaire, les candidats se sont vus proposer une première phase de 30 minutes durant laquelle se déroule l'appel, les conditions de l'épreuve, des modalités, le visionnage sur vidéos et l'échauffement.

Les conditions de l'épreuve : il s'agit de réaliser flash, en tête, 2 voies différentes. La seconde voie est choisie à l'issue de la première prestation. Elle peut s'effectuer dans un niveau de cotation appartenant à un parcours supérieur si le candidat le désire. En cas d'échec dans la première voie, le candidat peut choisir une voie de cotation identique à la première, mais différente. Chaque voie est balisée dans une couleur unique de prises excluant la possibilité d'utiliser toute autre couleur présente à l'intérieur ou en périphérie du couloir d'escalade de la voie choisie. Le ou les macro-reliefs présents dans le couloir d'escalade sont autorisés. Chaque départ est repéré par un carré de scotch signalant les 2 prises ou la prise unique (dans ce cas à double préhension) à utiliser obligatoirement pour démarrer la prestation. Le candidat est informé que sa prestation débute lorsque son dernier appui quitte le sol. Chaque voie doit être réalisée en « bon style », c'est-à-dire celui de l'escalade libre, dont le code exige que les dégaines qui la jalonnent soient mousquetonnées dans l'ordre, à l'endroit, sans jamais constituer une aide pour la progression. Pour valider la voie en position de leader, le candidat doit répondre à une seule exigence : mousquetonner le relais spécifié par l'assureur dans le temps imparti des 7 mn. Le jury signale de façon audible pour le/la candidat(e) la fin de la prestation par « voie validée ».

Le jury prend en charge la sécurité du candidat au niveau de l'assurage dès l'échauffement. En revanche, il ne peut l'aider à réaliser son encordement réglementaire car c'est un prérequis à la pratique. Si le nœud d'encordement réglementaire (nœud de huit suivi d'un nœud d'arrêt, le tout compacté proche des ponts d'encordement) n'est pas conforme aux exigences, le jury n'autorise pas, dès l'échauffement, le candidat à grimper en moulinette. Si à l'appel du candidat pour sa prestation, le nœud n'est toujours pas conforme, le candidat dispose d'1mn 15s pour y remédier. Au-delà de ce temps, le jury compte un essai et le candidat dispose du temps restant pour confectionner son nœud. Si ce nœud n'est toujours pas conforme, le jury n'autorise pas le candidat à effectuer sa prestation.

En cas de chute, le candidat peut repartir du dernier point d'ancrage mousquetonné ou du sol s'il le demande. Si une deuxième chute survient, elle signifie la fin de la prestation dans la voie en question. A tout moment, le candidat peut demander le temps écoulé et/ou restant au jury qui, dans tous les cas, lui signale la dernière minute.

Le jury s'octroie la possibilité d'intervenir de façon anticipée sur la sécurité du candidat dans 2 cas de figure identifiés : l'inversion de l'ordre de mousquetonnage consécutive d'un tricot (ou « yoyo », c'est-à-dire une prise de corde sous le dernier point mousquetonné pour clipper le suivant) et/ou l'oubli d'un mousquetonnage en cours de progression avec l'injonction de l'effectuer avant de poursuivre le déplacement. En cas d'incident technique perturbant sa progression (prise cassée ou prise ayant tournée), se référer au règlement fédéral FFME.

Le chronomètre du jury démarre lorsque le/la candidat(e) franchit le rideau d'isolement, séparant la zone d'échauffement de la zone d'évaluation. Il dispose d'une minute quinze pour commencer à grimper. A l'issue de la première minute, il est averti par le jury. Si au bout d'une minute quinze, le candidat n'a toujours pas décollé du sol, le jury compte un essai.

Chaque candidat a l'obligation d'utiliser les 3 types d'équipements de protection individuelle (dits « E.P.I ») mis à disposition par le concours : les dégaines en place sur la S.A.E., les harnais et les cordes. Chaque candidat a la possibilité d'utiliser ses chaussons et de la magnésie sous toutes ses formes.

Le jury rappelle enfin les consignes à respecter pour préserver le bon déroulement des épreuves ainsi que leur confidentialité : exigence d'une tenue vestimentaire permettant la pratique en sécurité (bagues et grandes boucles d'oreille interdites...) ; prise de note, vidéo, communication avec l'extérieur interdites donc appareils de communication éteints dès l'entrée dans le gymnase.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve est de 7.57. 37 candidats l'ont choisie en spécialité pour une moyenne de 13.70 ; 250 candidats l'ont réalisée en polyvalence pour une moyenne de 6.67.

La majorité des candidats a réalisé un nœud d'encordement conforme avec aisance. Quelques-uns ont toutefois dû s'y reprendre à plusieurs reprises, ce qui est inquiétant pour de futurs enseignants.

Une tendance s'est dessinée dans le choix des candidats : celle de « sur-assurer » leur prestation grevant ainsi leur note de maîtrise. En ce cas, la note de performance ne reflète parfois pas totalement les potentialités de certains candidats.

Ont témoigné d'un niveau insuffisant, sanctionné par la note zéro, les candidats suivants :

Connaissances :

- Surévaluation de son niveau de pratique et engagement dans une cotation trop élevée dès la première voie (ne pouvant redescendre en cotation dans la seconde).
- Non maîtrise de la confection du nœud d'encordement en début d'épreuve. Et méconnaissance de la technique de mousquetonnage.

Capacités :

- Incapacité à valider le niveau minimal exigible (4c F et 5a G). Motricité totalement inadaptée à l'escalade (répertoire gestuel très pauvre, pose d'appuis et saisies aléatoires...)
- Incapacité à gérer le stress généré par l'épreuve.

Attitudes :

- Refus de poursuivre une prestation après une chute dans la seconde voie. Abandon de l'épreuve.

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats suivants :

Connaissances :

- Mauvaise appropriation des modalités de l'épreuve. Ne se reposent pas suffisamment par exemple lors d'une chute, effectuent un départ ne respectant pas les prises spécifiées ou engageant le mouvement suivant sans vraiment les utiliser.
- Incapacité à choisir un niveau de difficulté optimal pour pouvoir espérer améliorer la note de manière significative dans la deuxième voie.

Capacités :

Mouvements conduits avec le train supérieur au détriment des appuis pieds : l'épuisement rapide des ressources des avant-bras a été amplifié par des phases statiques prolongées et nombreuses, les candidats reprenant de l'information sur chaque déplacement mais surtout essayant de retrouver la stabilité perdue ou fragilisée dès que les préhensions horizontales crochetantes disparaissaient.

- Peur du zéro et de la chute ont couplé leurs effets pour inhiber les candidats dans leur escalade. La saisie des prises comme les appuis sont précipités, bruyants et imprécis.
- La crispation quasi-permanente pour maintenir un équilibre à quatre appuis ne permet pas de libérer ces derniers et réduit *de facto* le champ d'action et l'amplitude des mouvements.
- Ainsi les changements de direction perturbent fortement la motricité du grimpeur, notamment par le retard des appuis pieds par rapport aux préhensions manuelles qui provoque des effets de « balants » souvent incontrôlés. Les drapeaux et autres réorganisations motrices nécessaires à ce type de progression ne sont pas acquis.
- L'escalade repose ici sur un rythme haché car elle est de nature essentiellement réactive. La démonstration de la voie via la vidéo n'a probablement servi qu'à confirmer un choix plus qu'à structurer une image mentale.
- Sur le plan technique, les candidats associent souvent la pose de pied à une poussée systématique de jambes dans un axe vertical, incompatible avec les transferts partiels ou complets mais aussi les changements de pieds. Tout passage organisé sur une configuration de prises plus alignées verticalement ou sur des préhensions d'orientation autres qu'horizontales perturbe automatiquement leur progression.
- La présence de macro-reliefs amplifie ce phénomène, la contrainte spatiale augmentée étant de nature à révéler une mémoire spatiale des prises très déficitaire dans l'espace proche d'action. Une incapacité notoire à s'éloigner du support pour s'informer sur les zones « cachées ».
- On assiste à ce niveau à une escalade de face sur 1 ou 2 appuis. Au mieux assiste-t-on à des phases propulsives de face enclenchées sur des poussées de jambes combinées en groupé-dégroupé ou à des mouvements controlatéraux toujours de face. L'assistance visuelle nécessaire à la précision des appuis est rendue impossible par la proximité du buste au support. Ce déficit est accentué lorsque les prises de pieds se situent dans l'axe du corps ou sur un macro relief. Bref, dès qu'il s'agit de combiner des forces de façon plus complexe ou d'enclencher une phase propulsive sur un pied de plus petite taille ou d'organiser le mouvement sur une préhension en adhérence, ou de franchir un petit macro-relief, les candidat(e)s éprouvent des difficultés.
- Après une chute, le deuxième essai dans la voie s'avère souvent voué à l'échec, le candidat étant dans la très grande majorité des cas dans l'incapacité soit de gérer son temps au profit de sa récupération, soit de modifier sa lecture au profit d'un nouveau projet de déplacement, soit des deux à la fois.
- Il est assez significatif de voir à ce niveau une impossibilité de gérer les phases statiques de façon équilibrée et relâchée.
- Les candidats les plus faibles réalisent un tricot, mousquetonnent de façon vrillée en perdant soit le contrôle de la dégaine soit le contrôle du mousqueton le tout sur un contrôle postural parfois douteux qui fait craindre des chutes d'amplitudes dans cette phase décisive. Les candidats mousquetonnent avec une main préférentielle, le plus tôt possible, de façon récurrente.
- Certains candidats plus à l'aise ont réalisé les voies du plus bas niveau sans trop de peine, animés par la stratégie de valider en la sortant sans chute et avec aisance au moins une voie. Leur niveau leur a permis de déployer une escalade maîtrisée dans tous les registres : sur le plan tactique avec une lecture préalable utile pour cadencer plus rapidement l'escalade, les phases statiques étant réellement exploitées. Ces candidats se sont alors engagés dans des voies en deçà de leurs aptitudes.
- Enfin, certains signes restent significatifs d'un manque manifeste de préparation à cette épreuve : sac à magnésie inaccessible, chaussons trop grands pour devenir une aide à la performance, échauffement inadapté voir absent.

Attitude :

- Une incapacité à gérer le stress de l'épreuve révélée par une crispation généralisée.
- Un manque d'engagement dans la difficulté.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats suivants :

Connaissances :

- Choix judicieux des voies adaptées à leurs potentialités dans le haut du parcours 1 ou le parcours 2.
- Intégration de l'éventualité d'une chute comme une phase de récupération pour la suite de la voie.

Capacités :

- Les candidats évoluent dans un niveau 6 plus ou moins maîtrisé.
- Les candidats exploitent la vidéo en focalisant leur attention sur les moments clés de la voie (départ, haut de la voie...). L'effort de mémorisation est patent dès cette visualisation et dans le temps restant de l'échauffement. Arrivés au pied de la voie, les candidats mettent à profit la minute laissée libre avant départ pour confirmer ou infirmer le projet mémorisé. Malgré cet effort cognitif, la réalisation voit apparaître pour les plus faibles de ce niveau médian, des dégradations techniques (poses de pieds moins ajustées, retour à des placements plus rudimentaires...) et tactiques (hésitations dans le ou les mouvements, désescalades mais aussi changements complets de « méthode ») qui *in fine* conduisent à la chute. Pour les plus forts de ce niveau médian, l'anticipation joue pleinement son effet : l'escalade déroule sans phases statiques subies, les fractionnements étant au service du projet, dédiés à la récupération énergétique grâce à un délayage relâché et/ou à la confirmation en lecture du projet anticipé.

- Les mousquetonnages à ce niveau sont maîtrisés et équilibrés. Pour autant les équilibres de profil, les positions à 2 appuis, ou encore l'utilisation de prises de pieds moins significatives (grattons, adhérence) manquent souvent de relâchement dans les phases non-motrices. La décision d'engager des phases motrices dans ces situations s'en trouve souvent affectée.
- Les candidats de ce niveau ont intégré la chute dans leur escalade. Les comportements anticipés de ces derniers lors des chutes confirment ce constat. En revanche, comme dans le niveau précédent, ils semblent soumis à un stress parfois si intense que leur escalade perd en relâchement ce qu'elle avait gagné à ce niveau en anticipation et maîtrise des choix techniques.

Attitudes :

- Restent concentrés lors de leurs prestations mais perdent vite en sérénité lorsqu'ils sont acculés dans leurs retranchements énergétiques.
- Centrés sur la difficulté de la voie, ils ne semblent pas préoccupés par la chute.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats suivants :

Connaissances :

- Connaissance et pratique régulière sur S.A.E.
- Représentation claire des cotations proposées de par leur vécu.

Capacités :

- Evoluent dans un niveau 6 avéré, 7 voire 8 pour certains d'entre eux.
- La démonstration vidéo est ici pleinement exploitée jusqu'à une appropriation permettant de modifier le projet de déplacement des ouvriers (amplitude des mouvements augmentée en supprimant l'usage de prises intermédiaires pour cadencer le déplacement plus rapidement en dévers...).
- Lorsque les plus faibles d'entre eux ont chuté, ils ont su profiter de l'échec pour réajuster le projet de déplacement au bénéfice de l'enchaînement réussi.
- Les meilleurs d'entre eux ont réalisé les 2 voies avec une maîtrise absolue témoignant d'une expérience de l'escalade sous toutes ses formes, y compris compétitive à en juger par la maîtrise des effets de contexte dont ils ont su faire preuve.
- Dans tous les cas, les candidats de ce niveau confirment le projet mémorisé avant de décoller, l'usage effectif de cette anticipation se révélant dans un temps d'ascension relativement court si l'on retire le temps dédié à la gestion réussie des PME. Le fractionnement de l'effort est toujours judicieux, les délayages parfois intégrés au déplacement quand l'intensité des mouvements perçus le permet.
- Les candidats de ce niveau ont su faire la démonstration d'une maîtrise de l'ensemble des solutions motrices nécessaires à la réalisation performante des voies choisies. De l'escalade de face sur mouvements dynamiques et statiques sur des lignes d'action variées, à l'escalade de profil sur des enroulements dont l'amplitude fut toujours cohérente avec la logique de combinaison de mouvements, à l'escalade en vissage quand la configuration des prises l'exigeait tout en la permettant, la palette technique des candidats est suffisamment riche dans tous les domaines (traversée, croisé, développé...) pour permettre l'enchaînement réussi sans peine. Les mousquetonnages sont totalement intégrés au déplacement.
 - La préparation des candidats ici ne peut faire aucun doute : leur récupération entre les voies semble complète.

Attitudes :

- Détermination, concentration, sérénité et lucidité sur l'ensemble de la voie (même dans les sections difficiles ou en état de fatigue avancée).

Conseils aux candidats :

Le premier conseil reste de bien comprendre les attentes de l'épreuve. L'épreuve d'escalade ne doit pas être intégrée comme une représentation du répertoire gestuel acquis en cours de formation mais bel et bien de l'exploitation efficiente de ce dernier dans un niveau de difficulté optimal, voire maximum. Pour ce faire, un niveau de performance optimal est recommandé afin de réaliser une prestation « convenable ». Cela suppose de se préparer avec :

Un volume de pratique :

- Cinquante à soixante heures de pratique sont un minimum pour flirter avec des cotations de niveau 6 en tête.

Des supports adaptés :

- Sur S.A.E essentiellement, cette structure étant plus à même de refléter la réalité de l'épreuve de par sa hauteur et son contexte. Mais aussi sur pan pour augmenter à moindre coût son répertoire gestuel. En

falaise pour mieux gérer le poids émotionnel. Enfin, la pratique en blocs peut améliorer une pose de pieds souvent imprécise dès que la qualité des prises se dégrade.

Des modalités de pratique en relation avec les exigences de l'épreuve :

- « A vue » pour affiner la capacité de lecture et la mémorisation avant l'essai tout en apprenant à réajuster en action un projet de déplacement mémorisé. Sous cette forme, la combativité peut se développer dans la recherche de l'optimisation des mouvements et des séquences de mouvements dans l'action en même temps que le grimpeur conserve en mémoire ce qu'il a pu judicieusement anticiper du bas.
- En « Flash » bien entendu car elle reste la modalité retenue pour le concours. Observer la démonstration de l'ouvreur pour : apprécier les différents volumes, le rythme et la gestion d'effort que cela impose ; la longueur du trajet moteur... cet effort de mémoire « photographique » devenant peu à peu un automatisme efficient.
- « Après travail » enfin, afin que les candidats se dépassent dans leurs limites, développent une mémoire proprioceptive et un rythme d'enchaînement où le doute n'est plus permis. C'est aussi l'occasion de travailler des phases plus dynamiques souvent mal acceptées à vue ou en flash mais pouvant s'avérer nécessaire le jour de l'épreuve.

Enfin, Il est vivement recommandé aux candidats d'apprendre à voler en tête de sorte que les chutes, si elles devaient advenir lors des épreuves du concours, ne soient pas subies. Le jury recommande aux candidats de pratiquer dans un cadre compétitif (compétitions universitaires et/ou fédérales), afin d'apprendre à gérer un stress intense lié à un enjeu.

ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°3

Les thématiques générales qui traversent l'ensemble de la CP3 reposent sur la maîtrise acrobatique, esthétique et ou artistique des prestations et ce, dans le domaine de la composition, de l'interprétation et de la réalisation des éléments corporels et/ou techniques.

L'exigence de la compétence 3 oblige les candidats à présenter un enchaînement ou une chorégraphie dans une tenue adaptée à la spécificité des activités. Les compositions doivent être conçues au regard des ressources particulières de chacun des candidats et doivent témoigner :

- d'une sensibilité du candidat à l'enjeu culturel de l'APSA
- d'une connaissance des principes liés à la conception des prestations

Ces prestations évaluées nécessitent une maîtrise de la gestion des émotions dans le déroulement de l'épreuve face à un public.

GYMNASTIQUE SPORTIVE

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Les modalités de déroulement de l'épreuve de gymnastique sportive s'appuient sur le règlement de la FIG quel que soit le code de référence en vigueur au moment de l'inscription des candidats. Ces documents (codes de pointage et brochure des normes des engins) se trouvent sur le site internet de la FIG. Pour ce qui concerne les règlements spécifiques de l'épreuve, le bulletin officiel n°29 du 22 juillet 2010 est la référence. La valeur des éléments, les pénalités d'exécution, les exigences et la composition finale sont quant à elles directement liées à l'activité choisie et au code de référence retenu lors de l'accueil des candidats. Si le barème proposé pour l'activité gymnastique dans le B.O. précité est la référence, il peut être ajusté pour la session d'examen en tant que de besoin.

A partir de la fin de l'appel, aucune manifestation n'est autorisée : pas d'applaudissements, pas de prises de vues, de notes ou d'enregistrements, sous quelque forme que ce soit. Les téléphones portables ou tout autre appareil de communication doivent être éteints.

Cette année, selon les effectifs, les candidats de chaque après midi étaient répartis en deux groupes, chacun des groupes disposant de 20 minutes d'échauffement. Chaque groupe était scindé en deux sous-groupes, A et B. Le groupe B a bénéficié de 5 minutes d'échauffement supplémentaires après le passage du dernier candidat du sous-groupe A. Les candidats étaient invités à rester dans une partie des gradins avant leur épreuve. Le public était quant à lui placé dans une autre partie de la tribune. Seuls les candidats concernés par la rotation étaient autorisés à évoluer sur le plateau.

Après leur échauffement, les candidats réalisaient une prestation devant un jury composé de 3 juges qui évaluent la prestation du candidat au regard de l'ensemble des exigences du code choisi préalablement.

Toute aide est autorisée pendant l'échauffement et seulement entre les candidats d'un même groupe. Au sol, pendant l'échauffement, il est demandé aux candidats de se concerter pour une utilisation sécurisée de l'espace sur le praticable notamment lors de la réalisation des séries acrobatiques dans les diagonales.

Toute tenue vestimentaire susceptible de provoquer un danger pour l'intégrité physique du candidat, ou d'empêcher son évaluation, est interdite. Il est alors demandé aux candidats de satisfaire à la réglementation. Les cas de tenues non conformes (bijoux, shorts, tee-shirt) à l'activité existent dans des proportions nettement moins importantes que les années antérieures mais occasionnent toujours une pénalité de 0.3 pt.

Pour leur prestation, les candidats doivent se présenter au jury avant et après leur passage dans une attitude en phase avec ce qui constitue la culture de l'APS gymnastique (jambes serrées, bras tendus). Pour les filles, les chants et paroles sur les musiques sont interdits. Il est rappelé aux candidates que chacun des CD ne doit comporter qu'une seule plage d'enregistrement. Il est fortement conseillé d'utiliser un compact disque (CD-R) compatible sur tout lecteur et d'enregistrer la musique sous VAW ou MP3. Quelques candidates ne terminent pas leur prestation en même temps que la musique (-0,10pt). Si pour des raisons techniques la musique se coupe pendant la prestation, il est demandé aux candidates de poursuivre leur enchaînement. Aucune pénalité ne leur sera affectée après vérification du matériel.

Niveau des prestations

La moyenne de l'épreuve est de 8.60 au sol, 8.92 aux barres parallèles et 7.38 aux barres asymétriques. La moyenne des polyvalences (473 candidats) est de 7.84. Les 69 candidats ayant choisi gymnastique en spécialité ont obtenu des moyennes de 13.67 au sol, 15.50 aux barres asymétriques et 19.25 aux barres parallèles.

Ont obtenu la note 00 :

- Concernant le code FIG et le code UNSS
 - Les candidats dont le malus est supérieur ou égal à la note de base.
- Concernant le code UNSS :
 - Les candidats ayant obtenu à l'issue de leur prestation un total de points (difficultés + exigences de composition + valeur artistique) inférieur ou égal à 3,8 pts correspondant à une note de base à 00 et n'ayant pas bénéficié d'un bonus d'au moins 0,25 pt.
 - Les candidats ayant produit une prestation avec quatre éléments manquants. Dans ce cas la note de base est égale à 00 et le bonus attribué ne peut excéder 0,25pts. Si les pénalités attribuées aux éléments restants sont égales ou supérieures à 2,7 pts, la note finale est égale à 00.

Ont témoigné d'un niveau très faible (note entre 00,25 et 04)

- Sur le plan des capacités :
 - Les candidats ayant obtenu à l'issue de leur prestation un total de points (difficultés + exigences de composition + valeur artistique) inférieur ou égal à 7 pts correspondant à une note de base comprise entre 0,25 et 4 pts et n'ayant pu bénéficier d'un bonus d'au moins 0,25pt. La maîtrise technique très approximative des difficultés génère dans tous les cas un malus d'exécution pouvant atteindre -2,5 pts et parfois ne permet pas de reconnaître l'élément présenté. La conséquence est une non prise en compte d'une ou plusieurs exigences de composition.
 - Les candidats ayant obtenu un malus ramenant la note de base à une valeur inférieure ou égal à 4 pts.
 - Les candidats privilégient la motricité du train inférieur au détriment de celle du train supérieur.
- Sur le plan des connaissances :
 - Les candidats ayant opté pour un code de référence inadapté à leurs ressources.
 - Les candidats ayant une mauvaise connaissance des secteurs d'évaluation (difficultés, exigences de composition et valeur artistique). Par exemple le manque d'alignement en ATR (fermeture des angles bras/tronc et jambes/tronc) amène le jury à ne pas comptabiliser cet élément au niveau des difficultés et entraîne l'absence de l'exigence de composition relative à la présentation d'un élément en Appui Tendu Renversé.
 - Les difficultés présentées permettent d'obtenir un nombre de point généralement compris entre 3 et 4,2.
 - La prestation se compose d'un nombre d'éléments inférieur à 6.
 - La valeur artistique ne dépasse pas 0,2 pt : l'utilisation de l'espace sur le praticable est insuffisante, les éléments aériens sont absents, les éléments présentés se juxtaposent sans jamais s'articuler au sein d'une série gymnique, acrobatique ou mixte. Enfin les éléments chorégraphiques de liaison sont inexistantes.
- Sur le plan des attitudes :
 - On note assez souvent une absence de tenue conforme à l'APS.
 - Les différentes postures (alignée, groupée, etc...) ne sont généralement pas construites.
 - Le rôle des bras par rapport à l'aspect esthétique est inexistant et ne permet pas de finaliser la réalisation des éléments.
 - Une attitude plus volontariste attendue de certains candidats qui montrent une nonchalance irrecevable.

Ces candidats se situant dans ces deux premiers bandeaux n'ont pas construit une motricité gymnique leur

permettant d'investir la dimension acrobatique et artistique de l'activité. Ils sont, pour la quasi-totalité d'entre eux, très éloignés des enjeux culturels fondamentaux de la gymnastique.

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui (4,25 à 9):

- Sur le plan des capacités :
 - Le nombre de points obtenu par les candidats à l'issue de leur prestation permet d'obtenir une note de base comprise entre 4,25 et 9,7. Celle-ci est encore trop souvent pondérée par un malus. Les candidats privilégient le pôle de la difficulté et minorent la qualité de l'exécution.
 - La réalisation des difficultés, même si elle favorise l'obtention d'un bonus ne dépassant pas 1 pt, occasionne encore trop souvent un malus qui lui peut atteindre -2,5 pts. La maîtrise de l'exécution pénalise encore beaucoup les candidats.
- Sur le plan des connaissances :
 - Les difficultés présentées permettent d'obtenir un nombre de point généralement compris entre 3,2 et 5,6 pts.
 - Dans la quasi-totalité des cas toutes les exigences de composition sont présentes.
 - La valeur artistique est comprise entre 0,3 pt et 0,5 pt : même si l'utilisation de l'espace sur le praticable est encore incomplète, les prestations montrent davantage de liaisons chorégraphiques (encore approximatives), au moins deux séries avec éléments acrobatiques et un passage aérien avec appui manuel. La variété de rythme devient une composante de la prestation.
- Sur le plan des attitudes :
 - Les candidats se présentant avec une tenue non conforme aux exigences de l'activité sont très marginaux.
 - Les postures sont construites mais ne relèvent pas d'une motricité fine et élaborée.
 - Un effort de correction et de maîtrise technique est fait mais les déséquilibres et les ajustements posturaux sont encore nombreux.

Ces candidats commencent à entrer dans ce qui constitue le fond culturel de l'activité : en valorisant du pôle acrobatique au travers des difficultés présentées, les candidats n'accordent pas assez d'importance à la qualité de l'exécution.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui (9,25 et 11,75) :

- Sur le plan des capacités :
 - Les difficultés présentées permettent d'obtenir un nombre de point généralement compris entre 5 et 6 pts pour le code UNSS et entre 0,7 et 1,2 pt pour le code FIG. Dans 65% des cas leur réalisation permet d'obtenir un bonus pouvant aller jusqu'à +1,75 pt. Lorsqu'elle génère un malus, celui-ci est limité à -0,75 pt.
 - Concernant le code UNSS, le nombre de points obtenu par les candidats à l'issue de leur prestation permet d'obtenir une note de base comprise entre 9,50 et 11,75. Pour le code FIG, ce nombre de point (difficultés + exigences de composition) se situe entre 2,2 et 3 et permet d'obtenir une note de base comprise entre 12 et 14,5.
- Sur le plan des connaissances :
 - Les candidats qui ont construit un enchaînement basé sur l'analyse des spécificités du code de pointage.
 - Dans tous les cas, toutes les prestations s'organisent autour des quatre exigences de composition pour le code UNSS. Concernant le code FIG les candidats sont très souvent pénalisés par rapport au niveau de difficultés du dernier élément composant leur enchaînement (sortie en C minimum).
 - La valeur artistique est comprise entre 0,4 pt et 0,7 pt : les prestations montrent une bonne utilisation de l'espace sur le praticable. On repère également au moins deux passages aériens, une liaison avec envol et plus de deux séries. Le rythme est soutenu et les mouvements chorégraphiques sont harmonieux.
- Sur le plan des attitudes :
 - Il n'y a plus de problèmes liés à la tenue.
 - Les candidats se montrent particulièrement attentifs à la qualité de la prestation : le rôle des bras permet à la fois de stabiliser les réceptions et donne à la prestation une finition de qualité qu'on n'observe pas dans les niveaux précédents.

Ces candidats sont totalement en phase avec le fond culturel de l'activité : la présentation articule la réalisation d'un haut niveau de difficultés avec un degré de maîtrise important au niveau technique. Acrobatie et esthétique sont liés.

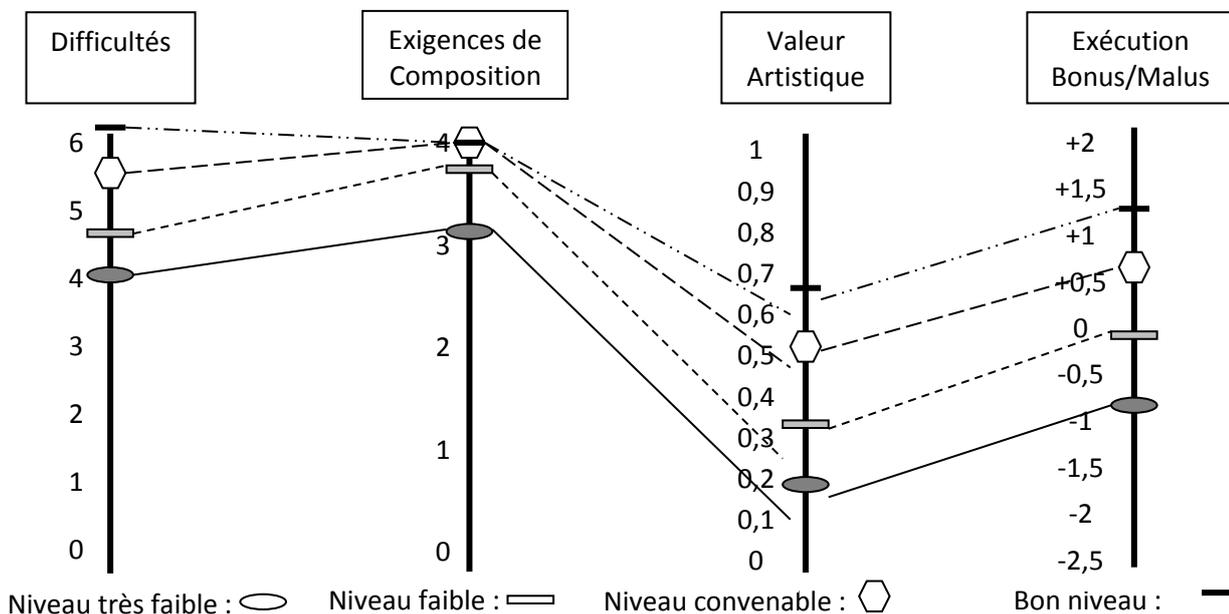
Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui (supérieur à 12) :

- Sur le plan des capacités :
 - Les difficultés présentées permettent d'obtenir le nombre de point maximal à savoir 6 pts pour le code UNSS et supérieur à 2 pts pour le code FIG. Dans tous les cas leur réalisation permet d'obtenir un bonus pouvant aller jusqu'à +1,75 pt.
 - Concernant le code UNSS, le nombre de points obtenu par les candidats à l'issue de leur prestation permet d'obtenir une note de base supérieure ou égale à 12 pts. Pour le code FIG, ce nombre de point (difficultés + exigences de composition) se situe au-dessus de 3 et permet d'obtenir une note de base supérieure à 14,5 pts.
- Sur le plan des connaissances :
 - Au niveau du code UNSS, les candidats ont intégré tous les paramètres du code de pointage dans leur réalisation motrice. Pour le code FIG, ils font preuve d'une prestation d'un niveau national.
 - Les prestations s'organisent toujours autour d'un agencement judicieux de toutes les exigences de composition que ce soit pour le code UNSS ou le code FIG.
 - La valeur artistique est supérieure à 0,6 pt.
- Sur le plan des attitudes :
 - Les candidats adoptent une attitude de gymnaste : la bonne réalisation technique des éléments valorise d'autant plus la dimension artistique de l'activité que le gymnaste investit un espace toujours plus grand au profit d'une gymnastique toujours plus complexe et équilibrée.
- Cas particulier des Barres (Parallèles et Asymétriques) :

Pour les parallèles, dans 80 % des cas, les candidats ont fait le bon choix au regard de leurs capacités. Les exigences sont à 4 dans 90% des cas, la moyenne des difficultés est à 4.96 pour une valeur artistique à 0,46. La moyenne d'exécution à 2,42 entraine un malus moyen de 0,14. La note moyenne finale est de 8,8.

Pour les barres asymétriques, trop peu de notes mais les résultats montrent que les étudiantes ne sont pas préparées pour cette épreuve.

Profil des candidats au sol et en référence au code UNSS :



Conseils aux candidats :

Les prestations attendues doivent respecter ce qui constitue le fond culturel de l'activité, à savoir la réalisation du plus haut niveau de difficultés tout en maîtrisant la qualité technique et esthétique de leur exécution. De ce point de vue, les candidats doivent attacher une attention toute particulière à la qualité artistique de leur production de même qu'à la maîtrise de l'exécution des éléments :

- concernant la valeur artistique et ses déterminants de rythme, d'espace et de fluidité des enchaînements, il est incontournable de concevoir la construction des prestations de la manière la plus harmonieuse qui soit. De ce point de vue, il est souhaitable de :
 - valoriser l'espace acrobatique ainsi que les liaisons d'éléments acrobatiques avec envol.
 - penser les changements de direction sur le praticable au regard de liaison chorégraphique originale.

- concevoir les débuts de mouvement à partir d'acrobatie plutôt qu'au travers d'éléments statiques (planche) ou directement réalisés au sol (placement dos, chandelle, etc...).
- concernant l'exécution, l'obligation de réaliser de 6 à 7 éléments doit conduire les candidats à présenter des mouvements relativement courts pour éviter la répétition de certains éléments qui pénalisent fortement le candidat dans la note d'exécution. Par ailleurs, la notion même de bonus d'exécution doit interpeller les candidats quant à la nécessité d'une prise de risque maîtrisée.

Par ailleurs, d'un point de vue stratégique, il est recommandé aux candidats de s'assurer que le choix des difficultés et la qualité de leur réalisation technique permettent une validation effective des exigences correspondantes. En effet, une exigence manquante peut entraîner jusqu'à 2,5 pts sur la note finale.

Compte tenu des ressources individuelles des candidats, il est aussi souhaitable de réfléchir à la disposition des éléments acrobatiques dans l'enchaînement pour éviter des chutes en fin de mouvement. Les fins de mouvement en rotation avant avec envol sont généralement difficiles à maîtriser et occasionnent de fortes pénalités.

Par ailleurs, au regard du nombre d'étudiants arrivant blessés, il est rappelé qu'une préparation physique et technique est indispensable à envisager avec une planification et une programmation adaptée à ses ressources en référence à ses objectifs.

Il est rappelé aux candidats :

- qu'un élément ne peut satisfaire à une exigence de composition que s'il appartient à la famille des éléments de cette exigence. Il s'agit alors de privilégier, pour une validation des exigences de composition, le choix d'éléments simples.
- que le jury ne peut retenir qu'une seule difficulté s'il en existe plusieurs dans une même case du code de pointage. Dans le cas de la réalisation d'une difficulté appartenant à la même case, cette dernière n'est pas comptabilisée et peut entraîner la non validation de l'exigence de composition.

DANSE

Déroulement de l'épreuve : à l'appel des candidats, le jury procède au contrôle des pièces d'identité et convocation, et effectue le tirage au sort de l'ordre de passage. Cet ordre est conservé pour les deux parties de l'épreuve. A partir de ce moment tout retardataire est porté absent.

La prestation physique de danse comporte 2 phases d'évaluation : un solo d'une durée de **2 minutes 30 à 3 minutes** et une chorégraphie à paramètre imposé d'une durée **d'1minute à 1minute 30**.

Le solo :

Les candidats disposent de **30 minutes** d'échauffement pendant lesquelles ils ont la possibilité de sortir de la salle et d'utiliser leur matériel personnel (lecteur MP3...). Pendant ce temps les candidats donnent un support sonore au surveillant et ont la possibilité s'ils le souhaitent de procéder au réglage de leur volume sonore.

Le jury rappelle que le support sonore est un CD audio. Le candidat doit prévoir un enregistrement de secours.

A la fin des 30 minutes les candidats doivent être prêts pour le déroulement de l'épreuve. Dans le cas d'une installation scénographique, celle-ci doit se faire au moment du passage du candidat ; il dispose alors de 2 minutes maximum. A l'issue de sa prestation, le candidat doit rendre l'espace neutre dans un même délai.

La chorégraphie à paramètre imposé :

Les candidats sont répartis en 2 groupes. Le temps de préparation est **de 25 minutes** pour une prestation **de 1 minute à 1 minute 30** à partir d'un paramètre tiré au sort. Les candidats ne sont plus autorisés à sortir de la salle ni à utiliser leur matériel personnel. Les brouillons, stylos sont fournis. Les candidats utilisent leur chronomètre personnel.

A la fin des 25 minutes les candidats sont assis dans l'espace qui leur est réservé.

Le solo fait appel aux compétences d'interprète et de chorégraphe, il permet de mettre en valeur :

- Les potentialités du candidat, fruit d'un travail spécifique sur le mouvement.
- Un projet artistique personnel ou le candidat s'inscrit dans une démarche de création pour aboutir à une prestation singulière.

La chorégraphie à paramètre imposé fait appel à la capacité de réécriture du candidat : ses compétences d'interprète et de chorégraphe au regard du paramètre imposé.

Niveau des prestations

La moyenne de l'épreuve est de 9.22 pour 8.05 en polyvalence (98 candidats) et 11.52 en spécialité (50 candidats).

Ont obtenu la note Zéro :

- Des candidats ayant présenté une prestation au projet simpliste et /ou non abouti, avec une exécution de formes corporelles usuelles et/ou stéréotypées, une motricité globale et non maîtrisée, la persistance de gestes parasites.
- Lors de la chorégraphie à paramètre imposé, aucune transformation (gestuelle et écriture identiques à la séquence initiale) ou proposition d'une séquence autre sans lien avec le solo.
- Des candidats se présentant dans une tenue jugée indécente, vulgaire et hors propos au regard du contexte de l'épreuve.
- Des candidats ayant présenté une prestation au projet simpliste et /ou non abouti, avec une exécution de formes corporelles usuelles et/ou stéréotypées, une motricité globale et non maîtrisée, la persistance de gestes parasites **et** aucune transformation dans la deuxième phase de l'épreuve.

Ont obtenu une note comprise entre 0,25 et 2 :

- Des candidats qui ont présenté un projet simpliste et une esquisse de transformation lors de la deuxième phase d'évaluation, témoignant d'une méconnaissance évidente des exigences de l'épreuve.

Ont témoigné d'un niveau très faible les candidats qui :

- **Lors du solo**, ont présenté une prestation très pauvre tant au niveau de l'écriture chorégraphique que dans la diversité et la qualité des formes corporelles (gesticulation). Les éléments scénographiques desservent ou altèrent la lisibilité du propos. L'interprétation repose sur une motricité non spécifique. L'interprétation est altérée par un regard dénué d'intention et/ou inapproprié, un état de stress apparent, un manque de concentration, des gestes parasites importants et des crispations. Aucun soin aux éléments scénographiques (costume absent, support sonore non travaillé avec des coupures soudaines...).
- **Lors de la séquence à paramètre imposé** même gestuelle et même écriture que dans la séquence initiale ou avec une utilisation de la matière et écriture originelles absente (improvisation).

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- **Lors du solo**, ont présenté une composition dont le projet est peu lisible. Les choix d'écriture sont partiels et mettent en avant des ruptures dans l'interprétation. Les éléments scénographiques sont illustratifs, naïfs ou inappropriés. La motricité est globale, simple et usuelle, souvent mal maîtrisée, l'interprétation repose alors sur une gestuelle sans mobilisation de l'axe et principalement distale. Les candidats ont une concentration intermittente et un manque de présence. Les paramètres du mouvement sont peu exploités. Il est constaté un manque de présence et une danse souvent récitée.
- **Lors de la séquence à paramètre imposé** perception ponctuelle des transformations sur des oppositions simples. Utilisation partielle de la matière et de l'écriture originelles

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- **Lors du solo**, parviennent à créer un univers particulier grâce à une composition reposant sur une écriture simple et cohérente, rendant le propos chorégraphique lisible. Les éléments scénographiques et/ou l'argument ne font qu'accompagner le propos. Parfois le fil conducteur s'épuise dans une abondance de propositions et/ou dans la juxtaposition de procédés ou de formes stéréotypées. Se démarquent les candidats qui articulent leurs choix d'écriture et dont la gestuelle témoigne d'un certain travail de recherche. Au niveau de l'interprétation, certains candidats utilisent une motricité simple plus ou moins contrastée. D'autres, une gestuelle plus élaborée mais pas encore intériorisée. L'engagement émotionnel permanent du candidat participe à la lisibilité du propos. L'interprétation repose sur une gestuelle variée (appuis, jeu autour de l'axe, dissociation), mais sans prise de risque et laisse apparaître des variations d'états de corps portées par des intentions claires.
- **Lors de la séquence à paramètre imposé** perception permanente des transformations avec utilisation adéquate de la matière et de l'écriture originelles.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- **Lors du solo**, ont présenté un projet artistique abouti et singulier. Tous les éléments chorégraphiques contribuent à créer un univers poétique. Les candidats s'appuient sur les fondamentaux du mouvement mettant en valeur des qualités d'interprétation. Ils font preuve à la fois de virtuosité et/ou de subtilité dans leur gestuelle. Ils communiquent sens et émotion. L'interprétation s'appuie sur une gestuelle subtile, complexe et maîtrisée. Le candidat fait preuve d'un réel « état de danse » en explorant le détail et la qualité du mouvement. Un phrasé singulier apparaît. Les meilleurs prennent des risques et luttent contre les évidences. Les formes corporelles sont stylisées. L'espace scénique devient un véritable lieu de spectacle.
- **Lors de la séquence à paramètre imposé** perception permanente des transformations subtiles et nuancées. Utilisation pertinente de la matière et de l'écriture originelles

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats d'avoir une scénographie en relation avec leur propos (apporter un soin au choix du costume, de la musique, des accessoires en lien avec le propos chorégraphique...)

Pour les candidats qui souhaitent apporter une note d'intention, le jury demande de réfléchir à la pertinence et à la forme synthétique de celle-ci. Il rappelle aux candidats que la chorégraphie est comprise entre 2'30 et 3 minutes et qu'il convient de réfléchir à la cohérence et à la pertinence de la durée de la prestation au regard du propos développé.

Le candidat doit veiller à présenter un enregistrement sonore de qualité. Le jury invite les candidats à porter une grande attention aux éléments scénographiques. Il rappelle que la fin des prestations ne doit pas être escamotée. Enfin il conseille aux candidats d'avoir une pratique régulière en danse (un travail perceptif et sensoriel pour affiner la qualité du mouvement, un travail d'expérimentation de différents vocabulaires gestuels) et d'enrichir sa culture chorégraphique (en fréquentant des lieux de spectacles vivants).

GYMNASTIQUE RYTHMIQUE

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Rappel de quelques points réglementaires :

Sur la musique :

Conformément au code FIG la durée doit être comprise entre 1'15 et 1'30. La musique doit être enregistrée sur CD, sans autre musique à la suite. Il est conseillé d'utiliser un compact disque (CD-R) compatible sur tous lecteurs et d'enregistrer la musique sous un format .wav. Le nom et le prénom du candidat doivent être mentionnés sur le CD. Le candidat doit prévoir un 2ème CD. Toute juxtaposition de morceaux musicaux, coupure brutale, pots-pourris, musiques chantées (avec paroles) seront pénalisés à l'instar du code FIG en vigueur. Le chronomètre est déclenché dès la mise en mouvement du candidat et arrêté dès l'immobilisation complète ; la position finale doit être synchronisée avec la fin de la musique. En cas d'arrêt de la musique durant la prestation, le candidat doit poursuivre sa prestation jusqu'à la fin. Les candidats peuvent commencer leur enchaînement en même temps ou légèrement décalés après le début de la musique mais ils doivent terminer leur enchaînement en même temps que la musique.

Sur l'engin :

Le jury vérifie la conformité de l'engin (normes FIG) avant le passage des candidats sur le praticable: poids minimum:300G- taille de 80 à 90 cm (diamètre intérieur). Dans le cas où un candidat n'a pas un engin conforme, il est autorisé à utiliser celui d'un autre candidat ou à concourir avec son engin non conforme, mais sera alors pénalisé. Cette année, quelques cerceaux n'étaient pas réglementaires.

Sur la tenue :

- **Pour les candidates** : la tenue doit être réglementaire (code FIG en vigueur).
- **Pour les candidats** : la tenue doit être très près du corps (tenue gymnique, collant, cycliste, boxer, tee-shirt près du corps sans aucune inscription). Le passage s'effectue pieds nus, en socquettes basses ou en chaussons de gymnastique.

Toute tenue non conforme est pénalisée. Le tee-shirt doit être solidaire du collant ou du short pour les candidats (exemple : le tee-shirt remontant lors de l'élévation des bras ou d'une roue). Plusieurs pénalités ont été attribuées pour des tenues (tee-shirt et short) trop amples.

Déroulement de l'épreuve :

L'échauffement : les candidats disposent d'un échauffement collectif de vingt minutes suivi d'un temps de travail individuel sur le praticable de trois minutes. Lors de l'échauffement individuel la musique est systématiquement écoutée, avec possibilité pour le candidat d'effectuer un passage sur musique. Lors de l'échauffement général, les engins sont trop rapidement utilisés au détriment d'un bon échauffement corporel.

La prestation physique

La prestation du candidat s'inscrit dans le rituel gymnique : à l'appel de son nom, le candidat se présente, réalise son enchaînement puis salue le jury avant de quitter le praticable. Dans l'ensemble, les candidats présentent des enchaînements construits selon les codes en vigueur. Une majorité des candidats est préparée au passage devant un jury et un public.

Choix du code de référence :

Traitement des fiches par le jury : la fiche D1 D2 a été utilisée pour les candidats ayant choisi le code FIG. Les fiches ont été globalement bien remplies. Aucune pénalité n'a été appliquée malgré quelques incorrections de fiches. En l'absence des fiches, c'est le code UNSS qui a été appliqué. Le choix du code UNSS ou FIG n'est pas toujours pertinent. Il doit se faire en fonction du niveau de maîtrise des candidats.

Les candidats UNSS ont, dans l'ensemble, bien exploité les difficultés spécifiques, ce qui enrichit la valeur des difficultés mais aussi la valeur artistique de la composition. Quand elles sont bien intégrées au projet chorégraphique, elles apportent de la variété et de la richesse dans la composition.

Pour la majorité **des candidats sur le code FIG**, la validation des 3 points de D1 (difficultés corporelles) est très difficile à obtenir. Par contre la validation des 2 points de D2 (difficultés à l'engin) est quasiment toujours obtenue.

Attention au statisme d'engin lors de la réalisation de difficultés corporelles type équilibre (planche) ou pivot : lorsque l'engin n'est pas en mouvement lors de la réalisation de la difficulté, celle-ci n'est pas comptabilisée en D1. Attention aussi au choix de la musique : elle doit être adaptée au niveau de maîtrise du candidat. Quelques rares candidats ne sont pas dans l'activité tant du point de vue de la composition que de l'exécution.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 9.81 (15.09 en spécialité pour 11 candidats ; 9.35 en polyvalence pour 126 candidats).

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Difficultés FIG
 - Ont un niveau de difficulté corporelle D1 inférieur à 1 point, parce que la réalisation de certaines difficultés n'est pas correcte, ou parce qu'il n'y a pas de manipulation à l'engin; ce qui entraîne sa non validation.
 - Ont un niveau de difficulté à l'engin (maîtrises et prises de risques) D2 qui n'est pas en correspondance avec leur niveau; quelques candidats n'atteignent pas les 2 points.
- Difficultés UNSS
 - N'exploitent pas suffisamment les difficultés spécifiques à l'engin et varient peu les difficultés corporelles. Note de D inférieure à 1 / 2points
- Artistique
 - ont un projet artistique très insuffisant voire inexistant.
 - effectuent un choix de musique inapproprié au regard de leurs ressources et de leurs capacités, même les composantes les plus simples ne sont pas exploitées (musique de fond)
 - exploitent peu les paramètres spatiaux (trajets linéaires, sans variété dans les niveaux et occupation partielle du praticable).
 - proposent un enchaînement sans aucune continuité: beaucoup d'arrêts, engin trop souvent statique, éléments corporels simples (ex: marche et course) privilégiés.
- Exécution
 - présentent une manipulation étriquée (bras fléchi, prise crispée); ne sont donc pas dans un comportement GR ,en prise libre et éloignement de l'engin.
 - ne sont pas dans un comportement GR c'est à dire qu'ils ne réalisent pas une association permanente entre le mouvement corporel et l'utilisation de l'engin. (Principe de concordance corps/engin).
 - réalisent leur prestation sans engagement gymnique (beaucoup de piétinements, manque de tonicité musculaire et absence d'amplitude gestuelle).
 - exécutent les difficultés techniques corporelles et à l'engin de façon très imprécise et incorrecte. (fautes d'alignement segmentaire, maladresses, ruptures de trajectoire, chutes fréquentes...).

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- Difficultés FIG
 - Ont un niveau de difficulté corporelle D1 compris entre à 1 et 2 points; présentent entre 8 et 10 difficultés simples de A à C (quelques difficultés D et E)
 - Ont un niveau de difficulté à l'engin D2 correct et obtiennent très souvent la note de 2 points.
- Difficultés UNSS
 - exploitent les difficultés spécifiques à l'engin et varient les difficultés corporelles. Note entre 0,6 et 1,5, points
- Artistique
 - ont un projet artistique intégrant le projet technique exigé (difficultés et groupe corporel obligatoire).
 - ont une composition équilibrée et stabilisée mais la logique d'enchaînement n'est pas toujours respectée (pas de respects des plans et des changements de plans, peu de liaison entre les éléments).
 - utilisent certains paramètres musicaux au service de leur projet (accents, tempo...) mais une absence de variations dans les dynamismes est encore constatée.
 - utilisent la structure de la musique de façon intermittente.
- Exécution
 - ont combiné la logique du maniement de l'engin avec des formes corporelles lisibles mais pas toujours fixées et exécutées de manière gymnique.
 - ont encore trop souvent un manque d'amplitude.
 - ont des ruptures de continuité encore trop fréquentes.
 - réalisent des prises de risques non maîtrisée, ce qui entraîne de grosses fautes de manipulation, voire des chutes.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- Difficultés FIG
 - ont un niveau de D1 supérieur à 2 points.
 - obtiennent 2 points en D2.
 - exploitent de manière variée les éléments de maîtrise.
 - -utilisent les difficultés corporelles dans le respect du code.
- Difficultés FIG
 - exploitent les difficultés spécifiques à l'engin de manière variée et les difficultés corporelles sont riches: obtiennent entre 1,5 et 2 points en D.
- Artistique
 - ont un projet technique au service du projet artistique.
 - ont bien pris en compte tous les paramètres de la composition.
 - exploitent leur potentiel physique de manière pertinente et au service de leur projet.
 - jouent avec les paramètres musicaux (expression).
 - interprètent la musique (joue sur les nuances et la variété des dynamismes).
- Exécution
 - réalisent des formes corporelles précises et tenues.
 - la recherche d'amplitude est permanente, avec le souci d'une exécution "propre"
 - montrent une virtuosité dans la technique de maniement de l'engin

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent impérativement travailler tout au long de l'année dans une démarche d'affinement corporel et de travail technique à l'engin. Un entraînement régulier, hebdomadaire, sur une année au minimum est nécessaire pour espérer atteindre la moyenne. Le candidat doit s'attacher à présenter un enchaînement réellement composé :

- avec toutes les groupes corporels représentés
- avec toutes les familles à l'engin représentées avec des formes variées et de niveaux différents au sein de chaque famille
- avec une vraie composition riche au niveau de l'espace,
- avec une vraie relation à la musique utilisée (thème et structure rythmique)
- avec une fluidité et une continuité dans la manipulation à l'engin (respecter la logique des plans)
- avec une exécution des difficultés corporelles très précise tant dans la forme que dans l'amplitude (maintien des équilibres, forme des sauts, forme des pivots avec giration complète, netteté de la forme des éléments de souplesse).

Le choix du code doit être adapté :

- aux qualités physiques du candidat,
- au niveau de la maîtrise de l'engin par le candidat.

Le choix de la musique doit se faire au service du projet et être en adéquation avec le niveau du candidat (la musique est parfois trop rapide par rapport au niveau d'exécution du candidat). Certaines chorégraphies sont très riches mais ne sont pas mises en valeur par un manque de maîtrise. Il est indispensable que le candidat élargisse son champ de pratique personnelle, par le biais de la FFSU ou toute autre association sportive.

ACTIVITÉS DE LA COMPÉTENCE PROPRE N°4

Dans les diverses activités de la CP4 « Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif », le candidat doit se préparer et s'entraîner en tant qu'attaquant, défenseur, porteur ou non porteur de balle, ou adversaire. Il doit être en mesure de faire basculer le rapport de force individuel et collectif en sa faveur au travers de rôles (la notion de polyvalence en action prend ici tout son sens) en liant avec efficacité les aspects techniques, tactiques, informationnels et énergétiques. L'intelligence de jeu, la créativité, la lucidité, l'engagement, les prises de décisions pertinentes permettent de valoriser cette compétence. L'approche psychologique et émotionnelle de l'épreuve doit être connue et maîtrisée. Il est souhaitable que les candidats soient capables de mobiliser et d'optimiser leurs ressources dans un contexte de concours. Ils doivent connaître le règlement spécifique de l'activité (tenues et matériel notamment) et s'y conformer. Le jury leur conseille vivement de se préparer physiquement, mentalement, techniquement et tactiquement à une épreuve duelle ou d'opposition comportant plusieurs reprises, plusieurs combats, plusieurs rencontres.

Une préparation pluriannuelle d'entraînement et de compétition, principalement dans le cadre fédéral, constitue un gage de réussite en permettant la construction d'une culture de pratiquant spécialiste. Il est indispensable de planifier cette préparation en vue du concours et non pas simplement en lien avec un calendrier fédéral et/ou universitaire.

TENNIS DE TABLE

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

L'épreuve s'est déroulée dans de très bonnes conditions matérielles. Les candidats doivent se préparer pour une épreuve physique assez longue au cours de laquelle ils multiplieront les matchs.

Après l'appel à l'issue duquel toute personne déclarée absente ne peut plus concourir, une brève présentation de l'épreuve est faite aux candidats qui entrent ensuite en période d'échauffement libre. Ils sont observés par des membres du jury afin de les pré-placer pour quelques tours de montées descentes (6 à 8 tours). Celle-ci n'a pas pour fonction d'attribuer une note mais d'affiner les observations du jury en vue de constituer des poules les plus homogènes possible. A l'issue de ces dernières, les joueurs sont placés selon leur ordre de classement dans un tableau dit « haut » ou un tableau dit « bas » dans lequel ils jouent des matchs de classement. A l'issue de ces rencontres, on obtient le classement intégral de chacun des candidats. La note tiendra compte de l'avancée dans le tableau et sera majorée en fonction du classement final. Ces rencontres se jouent au meilleur des 3 manches de 11 points selon le règlement FFTT, l'arbitrage étant effectué par les candidats sous la surveillance du jury qui se réserve le droit d'intervenir en cas de manquement aux règles de l'activité.

Niveau des prestations

La moyenne de l'épreuve est de 10.29 (11.71 en spécialité ; 7.16 en polyvalence)

Ont témoigné d'un niveau très faible les candidats qui :

- Pour les garçons
Le service se limite à une mise en jeu réglementaire, relativement bas, sans variation de placement, de vitesse et de rotation.
Le jeu est régulier avec le coup droit et/ou le revers avec des accélérations sur les balles très favorables et avec beaucoup de déchets (réussite inférieure à 30%).
C'est un joueur «renvoyeur» avec épisodiquement quelques tentatives inappropriées de déstabilisation de l'adversaire (prise de risque inappropriée, apparition d'un coup préférentiel).
- Pour les filles
Le service se limite à une mise en jeu réglementaire, relativement bas, sans variation.
Jeu de renvoi, à plat, à la table, dans la zone centrale.
Le jeu reste avant tout sécuritaire et privilégie le placement au centre de la table, avec des trajectoires en courbe.

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui :

- Pour les garçons
Le service, varié en placement et/ou en vitesse, est peu efficace et peu exploité. Le candidat réalise souvent un service à effet utilisé comme une arme isolée. Le candidat ne maîtrise pas les rotations adverses. Le jeu s'engage par un jeu régulier d'attaque contre attaque à plat dans la largeur de la table pour déséquilibrer l'adversaire. Le rythme des échanges reste peu rapide. Il exploite les balles favorables par un smash puissant avec beaucoup de déchets (environ 50%). Il y a recherche de prise d'initiative basée sur le placement combiné à de la force.
- Pour les filles
Le service, varié en placement et/ou en vitesse, est peu efficace et peu exploité. La candidate réalise souvent un service à effet utilisé comme une arme isolée. La candidate ne maîtrise pas les rotations adverses. Le jeu s'engage par un jeu régulier dans la largeur de la table pour déséquilibrer l'adversaire. Le rythme des échanges reste peu rapide. Il exploite les balles favorables par une accélération avec beaucoup de déchets (environ 50%). Le jeu reste avant tout sécuritaire et privilégie le placement de la balle en direction, avec des trajectoires rasantes. La candidate cherchera à exploiter les balles favorables.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- Pour les garçons
L'efficacité des services tant au niveau des effets, de la vitesse que des placements permet de se procurer des balles favorables. Les candidats utilisent souvent 2 services placés : un service à effet coupé et un service à effet latéral. Ils prennent l'initiative soit en top spin sur les balles coupées soit en frappes de coup droit et revers accélérés. A la poussette et à la frappe coup droit vient se greffer un topsin de démarrage avec peu de rotation et de vitesse de translation avec une efficacité de 70%. La réalisation des coups techniques permet d'instaurer un certain rythme de jeu. Les candidats construisent le point à partir d'un schéma de jeu qui privilégie un rythme soutenu. Le système de jeu est repérable et permet de construire les points avec la recherche privilégiée de la frappe coup droit voire du top spin. Cependant, cet ensemble reste stéréotypé et même prévisible. Ils peuvent également jouer contre l'initiative et/ou en défense.
- Pour les filles
L'efficacité des services tant au niveau des effets, de la vitesse que des placements permet de se procurer des balles favorables. Les candidats utilisent souvent 2 services placés : un service à effet coupé et un

service à effet latéral. Les coups les plus utilisés sont l'attaque coup droit et le contrôle de l'échange en bloc ou en poussette du revers. La poussette revers est essentiellement recherchée pour gêner la prise d'initiative adverse. En revanche, la frappe du coup droit (essentiellement sur une balle favorable) est utilisée comme coup préférentiel avec une efficacité de plus de 50%. A ce niveau de pratique le topspin commence à apparaître mais reste peu efficace. Les candidates construisent le point :

- en privilégiant la tenue de balle à plat en coup droit et en revers. Contre l'initiative, la balle est remise 2 ou 3 fois.
- en développant un jeu d'attente en poussette.
- en utilisant des schèmes de jeu repérables avec le service pour prendre ensuite l'initiative avec une frappe du coup droit.
- en débordant l'adversaire

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- Pour les garçons
Le joueur s'appuie sur 2 ou 3 services efficaces (quantité de rotation, vitesse, placement) pour tenter d'imposer son système de jeu. Il maîtrise les coups de base du jeu avec l'initiative (frappe et/ou Topspin) et ceux de contre initiative (blocs passifs et actifs), mais avec une difficulté à enchaîner les coups. Le rythme du jeu est soutenu. Le système de jeu est organisé autour de schèmes de jeu privilégiés et identifiés, mais le joueur fait encore des fautes car il ne s'adapte pas toujours aux balles adverses et à l'adversaire.
- Pour les filles
L'efficacité des services tant au niveau des effets (latéraux, coupés, liftés), de la vitesse que des placements permet de se procurer des balles favorables. A la poussette, au bloc passif et à la frappe coup droit vient se greffer un lift de démarrage avec une efficacité de 70%. La réalisation des coups techniques permet d'instaurer un certain rythme de jeu où l'élément principal devient la vitesse. Des schèmes de jeu sont repérables avec le service pour prendre ensuite l'initiative avec une frappe du coup droit ou un lift. Le jeu s'appuie sur une frappe (action sur la balle efficace), mais la joueuse s'adapte rarement aux balles adverses et à l'adversaire.

Conseils aux candidats :

Prendre connaissance du règlement FFTT. Il ne sera pas admis à l'épreuve pratique de tennis de table des candidats ne disposant pas d'une tenue vestimentaire adaptée (short et chemisette à manches courtes), et d'une raquette homologuée à la date d'ouverture du concours (faisant apparaître le sigle « ITTF »). Le jury rappelle à cet effet que les tenues blanches et orange sont proscrites. Les règles de l'arbitrage sont parfois méconnues surtout en ce qui concerne les services, le choix initial et le déroulement d'une éventuelle 3eme manche. Energétiquement et mentalement, l'épreuve de tennis de table est éprouvante de par sa durée. Le jury ne peut que conseiller aux candidats de se préparer à ces différentes dimensions avec attention.

Les périodes d'échauffement et de montées-descentes sont importantes quant à leurs fonctions d'estimation des niveaux. Les candidats doivent prendre en compte cet aspect.

L'observation du niveau de jeu prend en compte la qualité de l'enchaînement «service-1er coup», les coups techniques utilisés et les intentions de jeu. Nous attirons l'attention des candidats sur la nécessité de prendre en compte le rapport de force pour construire une tactique en fonction de leurs points forts au regard des points faibles de l'adversaire. Nous encourageons vivement les candidats à disputer des compétitions officielles afin de se confronter à la réalité de l'activité et de l'épreuve. Un minimum de deux séances d'1h30 d'entraînement par semaine sur une année complète semble nécessaire afin d'aborder l'épreuve dans de bonnes conditions.

BADMINTON

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Lors de cette session, les rencontres se sont déroulées au temps dans des rapports de force de plus en plus équilibrés, avec des volants plastiques.

Echauffement : les candidats disposent de 15' d'échauffement spécifique maximum sur les terrains avant le début officiel de la prestation physique.

Matériel : le candidat apporte son matériel personnel (raquette, short ou jupette), ce dernier doit être conforme au règlement fédéral en vigueur. Les volants, exclusivement en plastique sont fournis par le jury.

Déroulement de l'épreuve : les rencontres se déroulent au temps (4' chacune), elles sont auto-arbitrées par les candidats. En cas d'égalité à la fin des 4', les candidats disputent un point décisif. Afin d'identifier aisément les candidats, des chasubles distinctives sont attribués au début de l'épreuve. A la suite d'une première phase de brassage sous forme de poules, les regroupements initiaux évoluent dans le but d'organiser la seconde et la 3ème phase de classement.

L'évaluation de la prestation physique est celle constatée le jour du concours et ne peut se référer à un quelconque niveau de pratique préalable. A ce titre, le jury rappelle que si le candidat est invité lors de l'accueil des épreuves d'admission à signaler s'il dispose ou non d'un classement, cette information n'a d'autre intérêt que d'organiser au mieux les trois phases de rotation.

Référentiel : Le référentiel d'évaluation intègre la note de 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions réglementaires en vigueur, mais également à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence attendue au collège. Il est attendu des candidats qu'ils respectent scrupuleusement le règlement. En cas de manquement avéré et/ou répété, le jury se réserve le droit d'intervenir.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 9.27 (10.62 en spécialité ; 7.28 en polyvalence)

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats :

- qui adoptent une prise de raquette inadaptée à la pratique,
- font de nombreuses fautes directes, y compris au service,
- ont un faible volume de jeu lié à leur motricité qui s'illustre par : une frappe coude bas, une faible dissociation segmentaire et des déplacements déséquilibrés.
- Dont le jeu au filet est quasi absent.

Caractéristiques d'un niveau insuffisant :

Le joueur adopte une posture de face ne permettant pas la mise en rotation de la ligne d'épaule. Les déplacements proches vers l'avant sont équilibrés, et en pas courus inappropriés sur des volants lointains. Les replacements sont tardifs. Prise de raquette « universelle », mais empreinte de crispation excessive, avec peu de fouetté. Trajectoires uniformes avec très peu de variations : Dégagements tendus, amortis et contre amortis en « cloche » qui ne permettent pas la création et l'utilisation d'une situation favorable. La rupture est fortuite et consécutive à une maladresse adverse. Les fautes directes non provoquées sont assez fréquentes. Les services sont uni modaux, souvent vers la profondeur du terrain adverse et assez souvent en dehors du terrain.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats :

- qui utilisent des coups variés qui permettent d'atteindre l'ensemble de l'espace adverse.
- Qui construisent le point en fixant ou débordant,
- se déplacent en pas chassés sur tout le terrain avec quelques déséquilibres aux extrémités, en particulier sur le fond de court revers.
- Dont les frappes de fond de court avec rotation centrale sont stabilisées (dégagements, amortis).
- Dont le jeu au filet (contre-amorti, rush) est exploité dans la construction du point.

Caractéristiques d'un niveau convenable :

Les candidats utilisent des coups variés qui permettent d'atteindre l'ensemble de l'espace adverse. Ils construisent le point en fixant ou débordant, se déplacent en pas chassés sur tout le terrain avec quelques déséquilibres aux extrémités, en particulier sur le fond de court revers. Les frappes de fond de court avec rotation centrale sont stabilisées (dégagements, amortis). Le jeu au filet (contre-amorti, rush) est exploité dans la construction du point. Le joueur utilise la pro-supination de l'avant-bras pour accélérer le volant. Les services sont parfois variés pour surprendre l'adversaire. Les fautes directes non provoquées sont assez rares.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats :

- qui maîtrisent de nombreux coups techniques,
- se déplacent et frappent de manière équilibrée dans tous les secteurs du terrain,
- sont décisifs dans le jeu au filet (block, kill),
- jouent près des lignes et varient le rythme du jeu (smashes d'interceptions).
- Dont les préparations sont masquées et les feintes efficaces.
- S'adaptent au jeu adverse.

Caractéristiques d'un bon niveau de prestation :

On observe une anticipation et une rapidité de la mise en mouvement ; les déplacements fluides et économes visent l'interception précoce du volant. Préparation similaire, parfois masquée, pour un ensemble de coups. Efficacité dans tous les secteurs du jeu. La maîtrise technique en revers permet de neutraliser le rapport de force. Les candidats sont décisifs dans le jeu au filet (blocks, kills, contre-amortis) jouent près des lignes, varient le rythme du jeu et sont capables de feintes avant la distribution des trajectoires. Le candidat s'adapte au jeu adverse.

Conseils aux candidats :

Se préparer longtemps avant l'épreuve en envisageant cette prestation comme une rencontre continue avec des oppositions différentes. Le candidat doit témoigner du meilleur niveau de performance et de compétence à chaque instant de chaque rencontre.

Avoir une pratique régulière et encadrée qui permette de construire une motricité adaptée. La participation à des compétitions est recommandée.

Une bonne qualité de préparation nécessite de se présenter dans les meilleures conditions pour exploiter ses qualités en badminton. Il s'agit, pour les candidats, d'arriver dans un état de fraîcheur physique, psychologique et prêt à gérer les émotions indissociables d'une telle épreuve.

Les candidats doivent avoir conscience des sollicitations énergétiques, musculaires, articulaires inhérents à cette pratique pour gérer au mieux sa prestation et son intégrité physique. Entre les rencontres, les candidats doivent gérer les temps de récupération afin d'anticiper les confrontations à venir. Le port de chaussures de salles semble incontournable pour se préserver et optimiser ses capacités de déplacement.

Deux années de préparation encadrée, incluant une pratique régulière et la participation à des compétitions, sont recommandées pour construire une motricité spécifique et efficiente, ainsi qu'une expérience de pratiquant.

HANDBALL

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Le jury a organisé l'épreuve de ce concours en évitant une rupture importante dans l'organisation et le déroulement de l'épreuve par rapport aux années précédentes. De ce fait, les deux phases de jeu pratiquées permettent de favoriser au maximum l'expression individuelle et l'intelligence tactique des candidat(e)s malgré l'adversité et l'hétérogénéité des équipes constituées. Il a été constaté que les candidat(e)s connaissent suffisamment l'activité pour ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les autres. Malgré tout, certaines et certains, arrivant blessés, possèdent des éléments de contention non réglementaires (attelle rigide). Pour des questions de sécurité, il est expressément demandé de prévoir des appareillages homologués par la Fédération Française de Handball. En cas de manquement à cette injonction, l'avis du médecin du concours sera sollicité. Le jury remarque encore que quelques candidats blessés, qui ne peuvent pleinement s'exprimer lors de cette prestation, n'obtiennent pas la note correspondant à leur niveau supposé.

La composition des groupes a fluctué de 17 à 23 candidats, en tenant compte des effectifs réels. La composition des groupes évalués a différé en fonction de la présence ou non de spécialistes et de polyvalents. Ainsi, les groupes ont pu être constitués essentiellement d'optionnaires (2 fois), de groupes à majorité d'optionnaires (5 fois) ou à majorité de polyvalents (2 fois). Les épreuves pratiques se sont déroulées l'après-midi, permettant de distinguer un nombre plus réduit de blessures que les années précédentes.

Les modalités pratiques de cette évaluation sont tirées du B.O.n°29 du 22 juillet 2010 et n'ont pas été modifiées. Cette épreuve se déroule en 2 phases distinctes : l'une à effectif complet à 7 contre 7 (la 1ère) et la 2ème avec un effectif plus réduit 5 contre 5 (+ gardien de but).

- En 1ère phase (7 contre 7) : Le dispositif défensif 1/5 est imposé. Les candidat(e)s peuvent être amené(e)s à jouer contre plusieurs équipes (sauf si 17 candidat(e)s et moins).
- En 2ème phase (5 contre 5 + gardiens de but) : dès la constitution de nouvelles équipes homogènes de niveau ; là encore le dispositif est imposé : c'est une défense étagée 2/3 au départ de l'attaque placée. Les joueuses et joueurs peuvent néanmoins temporairement déformer ce dispositif : entraide, gestion d'une rentrée adverse, interceptions...). L'attaque est laissée à l'initiative des candidat(e)s.

Le temps de jeu évalué (poste de gardien de but compris) est de 30 minutes maximum, mais peut varier légèrement selon le contexte (effectif, diversité des postes ou lignes, GB...)

La ligne préférentielle de jeu est demandée lors de l'accueil ; elle permet de jouer au moins 50% du temps effectif (hors repos et poste de gardien occupé par défaut) sur cette ligne. Le positionnement s'effectue en terme de poste (ARD, ALG ...) et permet dès lors d'effectuer des choix, de réaliser des actions, d'occuper des rôles, d'organiser une circulation de balle et de joueurs, de développer un registre de jeu varié qui constituent la base de l'observation.

L'évaluation s'établit néanmoins sur 2 lignes différentes (AV/AR, AV /GB, GB/ AR ou AV). Il est rappelé que seule la performance du jour est prise en compte.

L'arbitre, qui est le même pour toutes les pratiques et extérieur à l'évaluation applique le règlement fédéral qu'il faut connaître. S'il est amené à prononcer des sanctions (exclusion, etc.), elles sont annoncées au jury mais ne seront pas appliquées pour ne pas fausser le rapport de force. A titre d'information, les rencontres s'effectuent avec de la colle blanche (seule autorisée) pour toutes les pratiques.

Il est rappelé qu'une attitude et/ou un investissement inadapté ne doivent pas mettre en cause l'intégrité physique des autres candidat(e)s. Le référentiel d'évaluation intègre la note éliminatoire de 0/20, la liant non seulement au non-respect des conditions réglementaires en vigueur, mais aussi en référence à un registre de jeu qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétence 1 attendue au collège.

En cas de blessure, un arrêt du jeu est effectué ainsi qu'une information éventuelle auprès du médecin du concours. Un temps de récupération est alors laissé au candidat qui ne peut reprendre le jeu qu'après les soins et l'avis favorable du médecin sus-nommé.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 8.93 (9.97 en spécialité ; 5.77 en polyvalence)/

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui ont démontré en termes de

Connaissances : on observe un manque d'informations ou de vécu concernant les règles simples du handball (l'engagement du jeu par l'intermédiaire d'une passe, la pose du pied sur la ligne lors de touche, les contacts sur les bras des joueurs lors des tirs...), les limites du terrain (joueurs appelant la balle en zone ou en touche...), le statut attaquant / défenseur, la position favorable de tir (quelques tirs à partir de 15 m. ou en position très excentrée à l'aile...). En défense, certain(e)s ne connaissent pas le placement en fonction du poste annoncé et se trompent lors des changements de sens des rencontres. D'autres n'ont enfin aucune connaissance des gestes usuels d'arbitrage.

Capacités : un temps de latence certain à réagir au changement de statut attaquant / défenseur. Ces candidats sont donc peu concernés par les actions de jeu de son équipe. Pour beaucoup d'autres, la gestion de l'effort pose problème. La perception des partenaires, adversaires et du couloir de jeu direct en 1ère comme en 2ème phase est minimale, voire absente ; elle conduit à des choix d'actions peu pertinents. L'enchaînement et/ou la coordination des actions est faible et hachée. En défense, les candidat(e)s ne font pas de choix pertinents dans leurs actions et sont souvent dangereux pour les autres comme pour eux-mêmes. Le duel tireur / gardien de but est rarement favorable au tireur. Enfin, quelques-uns sont surpris par l'utilisation de la colle et leur jeu en est influencé. Ces candidats fuient le rapport de force et nuisent à leur équipe.

Attitudes : L'engagement physique en 2ème phase dans un jeu réduit n'amène aucun changement de comportement offensif comme défensif par rapport à la 1ère phase en jeu complet. Quelques rares candidats contestent l'arbitrage alors qu'ils sont en faute ou critiquent le jeu de leurs partenaires.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui ont démontré en termes de

Connaissances : l'acquisition des règles associées au niveau de jeu, notamment l'engagement rapide, les rôles dévolus aux différents postes occupés, surtout en 2ème phase.

Capacités : celles et ceux ayant su s'entraîner pour tenir et soutenir un effort optimal sur les périodes de jeu. En tant que Porteur de balle, certains ont su gérer l'alternative passe/dribble de progression, rechercher prioritairement un partenaire démarqué en avant ou dans le secteur proche, sont capables d'enchaîner une course dans un intervalle et un tir en zone favorable. En tant que non porteur de balle, ils sont capables de se démarquer dans l'espace proche du porteur de balle, à distance optimale et en déplacement. En tant que défenseur, les actions individuelles de harcèlement, dissuasion et/ ou interception sont effectives sans pour autant s'inscrire dans un projet commun. Ces candidats accompagnent le jeu ou agissent de manière adaptée mais selon un registre de jeu partiel.

Attitudes : les candidats ont su s'impliquer dans toutes les phases de jeu à leurs postes respectifs ; s'engager dans les deux phases de jeu en respectant son intégrité physique et celles des autres.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui ont démontré en termes de

Connaissances : les principes d'efficacité tactiques en effectif normal et réduit (comment attaquer de manière efficace la cible adverse face à une défense imposée en 1-5 ou 2-3 par exemple...) ; les principes d'efficacité techniques (au niveau défensif : la variété et la disponibilité des appuis ; la notion de distance de charge, les interceptions .. au niveau offensif : le placement pour tirer et battre le gardien...) ; les principes de jeu liés à chaque rôle au sein d'une organisation défensive et offensive.

Capacités : le fait de soutenir un effort intense en gardant une lucidité permettant de peser sur le jeu. En tant que porteur de balle, la palette des passes est variée et justifiée (courte, à rebond, en vision périphérique, avec effet...). Les enchaînements d'action (engagement, fixation, prise d'intervalle ...) se font en dissociation segmentaire dans un temps et un espace varié, augmentant l'incertitude de l'adversaire. Les tirs permettent de systématiquement battre le gardien car ce duel est toujours à leur avantage. En tant que non porteur de balle, l'engagement dans l'intervalle est judicieux et apporte du sens à l'attaque, les actions d'induction, de changement de rythme, de variété des courses sont constatées, créant des incertitudes multiples pour l'adversaire direct comme pour l'équipe. En tant que défenseur, les actions supplémentaires d'aide au joueur en difficulté, de contre effectif, d'anticipation sur la phase de jeu suivante sont les indices d'un niveau supérieur.

Attitudes : la maîtrise de son engagement face aux joueurs adverses et à leur différence de niveau est un élément positif. Certains savent défendre mais prennent en compte le rapport de force favorable en adaptant leur jeu au

niveau plus faible de l'adversaire. D'autres encore se sont pris(e)s au jeu en motivant leurs partenaires en cas d'échec, en les encourageant durant les rencontres. Cette attitude n'est pas objet d'évaluation mais a été appréciée à sa juste valeur.

Conseils aux candidats :

On ne saurait trop conseiller aux candidats de pratiquer cette activité sur plusieurs années et plus particulièrement durant l'année du concours au moins deux fois par semaine afin de régler efficacement les problèmes de connaissance du règlement, de gestion de rapport de force, de duels ainsi que les critères énergétiques inhérents à la spécificité du handball. Un volume d'entraînement conséquent doit permettre de progresser selon différents paradigmes, par exemple :

- En attaque placée :
 - Savoir quels rôles correspondent à chaque poste de jeu : le positionnement précis lors du concours doit vérifier l'état des connaissances « culturelles » inhérentes à chaque poste (pivot, arrière droit...) mais surtout d'en tirer profit lors des rencontres à 7 contre 7 et à 5 contre 5.
 - Développer une lecture du jeu permettant de s'adapter à la particularité de l'épreuve associant une hétérogénéité de pratiquants mais aussi d'évaluer rapidement les rapports de force en présence et d'en profiter.
 - Savoir quels sont les choix stratégiques à opérer afin d'attaquer efficacement une défense en 1- 5 en 1^{ère} phase ou en 2 – 3 lors de la seconde phase d'évaluation.
 - Savoir alterner temps fort et faible dans le jeu en créant de l'incertitude pour ses adversaires tout en le réduisant pour ses partenaires.
 - Savoir reconnaître rapidement un espace libre et l'utiliser à bon escient pour tirer, fixer, déborder, passer...
 - Savoir jouer en relation base avant / base arrière et inversement afin de développer efficacement une circulation de balle ou des joueurs.
 - Savoir tirer au but efficacement et de manière variée dans une logique de marque.
- En repli :
 - Détecter rapidement les indices de changement de statut (tir, perte de balle...) afin d'opérer un recul frein, une récupération rapide de la balle ou un retour en direction de sa zone de manière efficiente.
 - Anticiper les pertes de balles éventuelles ou les tirs inopportuns de son équipe pour être à même d'intercepter une balle lors des contre-attaques ou montées de balle adverses.
- En défense :
 - Connaître les rôles dévolus aux postes en place tout en étant capable de harceler le porteur de balle, de dissuader le non porteur de balle proche du porteur de balle, d'intercepter les balles si on se trouve face à un non porteur de balle loin du porteur de balle, d'aider son partenaire battu en protégeant le but.
 - Développer des intentions tactiques diversifiées en fonction du rapport de force : protection du but, récupération de la balle
 - De savoir contrer efficacement un tir de loin.
 - D'opérer une transformation de son jeu lors de la phase de défense en 2 – 3 en changeant l'intensité de ses actions, en repérant les indices déclencheurs d'actions coordonnées aux autres défenseurs en fonction du placement de la balle (exemple de montée en dissuasion sur le porteur de balle proche de l'ailier en possession du ballon) .
 - De communiquer efficacement des informations pertinentes à ses partenaires.
 - De savoir comment opérer en système Homme à Homme, de zone ou mixte .
- En contre – attaque :
 - Savoir anticiper par la lecture d'indices pertinents quand et où partir afin de recevoir seul le ballon et aller au but ou effectuer un relais efficace en contre-attaque indirecte.
 - Savoir comment battre un gardien de but en situation favorable de tir en le manœuvrant.
- En montée de balle :
 - Savoir quand partir à partir d'indices précis en gérant l'espace de jeu effectif offensif par écartement et étagement en adoptant un rythme rapide. A ce titre, utiliser l'engagement rapide est un atout supplémentaire démontrant la qualité de votre jeu.
- En jeu de transition :
 - Savoir varier les temps forts et faibles de l'action de fin de montée de balle afin de profiter de la relative désorganisation d'une défense revenue proche de sa zone.
 - Savoir jouer sans ballon plutôt dans le dos de la défense replié afin d'augmenter l'incertitude sur cette phase de jeu.
- Rôle du gardien de but :

si ce poste est le choix volontaire du candidat : il est attendu une qualité de placement, de parades et la capacité de s'opposer à toute forme de tir. Le duel gardien de but / tireur doit être à votre avantage en provoquant les tirs, en créant de l'incertitude par rapport au tireur. Une communication verbale lors

de la défense ou encore une relance rapide en contre-attaque en augmentant l'angle lanceur / réceptionneur sont autant d'indices révélateurs d'un niveau recherché.

Même ceux ayant un vécu dans un autre sport collectif doivent s'immerger dans cette activité afin de gérer au mieux leurs qualités et non pas d'en démontrer rapidement les limites. Le positionnement en ligne et poste doit permettre de développer des rôles enrichissant l'évaluation, en faisant l'hypothèse qu'à chaque poste, les alternatives de jeu (porteur de balle, non porteur de balle, défenseur, changement de secteur...) soient connues.

FOOTBALL

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Durant l'épreuve, l'éthique sportive doit être observée par l'ensemble des candidats. Il est nécessaire d'adopter une attitude exemplaire, respectueuse et en adéquation avec les exigences du concours. Le fait de réaliser une faute grave ou d'enfreindre les lois du jeu avec persistance est pris en compte lors de l'évaluation. Chaque candidat est garant de la préservation de son intégrité physique ainsi que de celle des autres joueurs.

Le jury rappelle l'obligation de se présenter avec une tenue règlementaire et adaptée à la pratique du football sur gazon naturel (chaussures, bas, protège-tibias, short obligatoires ; aucun objet ou bijoux dangereux ne sera autorisé).

Le jury est amené à pénaliser les candidats qui manifestent une méconnaissance flagrante du règlement en vigueur dans l'épreuve et qui n'agissent pas de façon appropriée à la logique interne de l'activité (méconnaissance des modalités d'intervention sur le ballon, actions sur l'adversaire et avec partenaire, marque, aire de jeu, hors-jeu). A l'inverse, le jury reçoit de façon très favorable un candidat qui développe un investissement remarquable et qui propose une attitude exemplaire sur la totalité de l'épreuve.

L'épreuve se déroule en deux phases sur la base d'une opposition à 6 contre 6 sur un terrain en gazon de 60 mètres par 45 mètres avec des buts de 7m32 X 2m44. La première phase d'une durée de 10 minutes permet de constituer des équipes de façon homogène lors de la deuxième phase. La deuxième phase d'une durée de 20 minutes (2 séquences de 10 minutes espacées d'un temps de repos) permet d'évaluer les candidats de manière définitive.

Selon les besoins liés à l'organisation de l'épreuve, un candidat peut être amené à évoluer à un poste déterminé par le jury pour compléter une équipe (son temps de jeu à ce poste n'est alors pas pris en compte pour l'évaluation). Il est ainsi possible qu'un candidat occupe le rôle de gardien ou de joueur plastron pour faire respecter les bases d'un rapport de force équilibré. Il est aussi envisageable qu'une équipe évolue quelques minutes supplémentaires pour garantir une opposition cohérente et permettre à l'ensemble des joueurs de l'équipe adverse d'être évalués selon une équité de temps.

La prestation physique des candidats est arbitrée par un membre expert du jury qui fait respecter des aménagements spécifiques dans l'épreuve :

- la ligne de hors-jeu est placée à 13 mètres du but ;
- à l'intérieur de la surface de réparation matérialisée par cette ligne, toutes les fautes seront sanctionnées par un pénalty ;
- sur le reste de l'aire de jeu, toutes les fautes aboutissent à un coup franc indirect, le premier adversaire étant positionné à 6 mètres du ballon
- sur but marqué, la reprise du jeu est exécutée à la main par le gardien, le ballon devant franchir la ligne des 13 mètres
- toutes les relances du gardien sont réalisées à la main, le dégagement du pied ou en drop est interdit
- après une prise de balle, le gardien ne peut mettre la balle à terre pour la jouer avec le pied
- sur sortie de but, la reprise du jeu se joue au pied ballon arrêté dans la surface de réparation, la balle devant franchir la ligne des 13 mètres
- le gardien ne peut se saisir du ballon si il a été botté volontairement par un de ses partenaires

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 9.95 (10.14 en spécialité ; 7.31 en polyvalence).

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui,

- par un faible volume de jeu et un manque d'aisance technique,
- font basculer le rapport de force en défaveur de leur équipe.
- En substance, ces candidats ont proposé une motricité inadaptée, non spécifique à l'APSA et des pertes de balles quasi systématiques.
- Ils ont également produit un volume d'évolution très faible qui était uniquement dicté par la présence du ballon dans leur espace proche

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- ont fait parfois basculer le rapport de force en faveur de leur équipe dans un registre préférentiel (défensif ou offensif) et rarement sur l'autre.
- ont manifesté une aisance et une fluidité qui leur permet d'assurer la continuité du jeu mais leur bagage technique n'empêche pas certaines erreurs dans l'utilisation et la maîtrise du ballon.

Ils maintiennent un volume de jeu constant mais n'investissent pas toutes les zones de l'espace de jeu.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- par leur aisance avec le ballon ont permis la continuité du jeu sans erreurs techniques sauf à haute pression défensive
- investissent les différentes zones du terrain et enchainent les actions mais baissent d'intensité en fin d'épreuve
- font souvent basculer le rapport de force sur un registre préférentiel (défensif ou offensif) et parfois sur l'autre.

Ont témoigné d'un excellent niveau les candidats :

- dont la fluidité et l'aisance technique ont permis la continuité des actions même à haute pression défensive
- qui maintiennent un bon volume de jeu dans toutes les zones avec une répétition des efforts même en fin d'épreuve
- qui font systématiquement basculer le rapport de force dans le registre offensif et défensif.

Niveau de prestation des gardiens

Les candidats évalués sur le poste de gardien sont soumis aux mêmes exigences que les joueurs de champ mais doivent témoigner de compétences particulières.

Ont témoigné d'un niveau faible les gardiens qui ont présenté une attitude statique, des appuis instables et réalisé des arrêts fortuits. Ces candidats gardiens ont produit par ailleurs des sorties rares et inappropriées et une relance mal assurée

Ont témoigné d'un niveau convenable les gardiens qui ont proposé une motricité spécifique du poste dans les différents registres : parades, sorties, relances, communication avec la défense.

Ont témoigné d'un très bon niveau les candidats gardiens qui ont réalisé des arrêts déterminants sur les différentes formes de frappes et qui par leurs placements ont induit les comportements offensifs adverses. Ils ont réalisé des sorties et des relances pertinentes et ont communiqué opportunément avec l'ensemble du collectif.

Conseils aux candidats :

Éléments incontournables lors de la prestation physique

Nécessité de pratiquer un football authentique qui intègre plusieurs paramètres :

- l'utilisation optimale de l'espace de jeu
- la mobilité avec ou sans ballon
- la mise en œuvre d'un jeu rapide
- l'efficacité des décisions individuelles
- l'adaptation aux rapports de force individuels et collectifs
- l'assurance de son rôle en situation défensive et offensive

Le jury invite les candidats à se préparer spécifiquement au contexte et aux exigences énergétiques de la pratique du football à 6 contre 6 sur surface réduite. Ils doivent être capables de réaliser des efforts brefs et répétés sur des séquences de jeu de 10 minutes dans les meilleures dispositions physiques, techniques et tactiques.

Le jury conseille également aux candidats en dépit de la période hors compétitions fédérales du mois de juin, de poursuivre une préparation athlétique adaptée. Le jury préconise donc de passer d'un travail de capacité aérobie à un travail de puissance aérobie (intermittent court) sur les quatre dernières semaines précédant la convocation.

Enfin, le jury insiste sur la nécessité d'avoir une pratique régulière et soutenue tout au long de l'année de préparation.

RUGBY

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

Une tenue réglementaire est indispensable (Short type rugby, chaussettes hautes, chaussures à crampons)
A l'issue de l'appel, l'échauffement individuel et collectif, d'une durée d'environ 30 minutes, n'est pas évalué. Il doit prendre en compte les spécificités de l'activité (courses, contacts...). Durant cette phase, les équipes ayant été informées du déroulement de l'épreuve, du règlement et de la durée de jeu, s'organisent collectivement.

L'épreuve se déroule en deux séquences de jeu opposant deux équipes de 8 joueurs sur un espace de 65m de long sur 45m de larg. Le jury se réserve le droit de réduire les équipes à 7 joueurs et le terrain à 60m par 40m en fonction des effectifs présents.

L'organisation des équipes est laissée libre aux candidats, mais la polyvalence étant recherchée sur l'ensemble de l'épreuve, le jury impose aux trois joueurs les plus proches de la remise en jeu de constituer la phase statique. L'arbitre, qui est le même pour toutes les pratiques et extérieur à l'évaluation applique le règlement fédéral qu'il faut connaître.

Le règlement est identique à celui du rugby à XV, catégorie C, avec les aménagements suivants pour les garçons et les filles :

- La mêlée s'effectue à trois joueurs, 2 en 1^o ligne et 1 joueur en 2^o ligne (type 3^e ligne centre). La mêlée est simulée et le demi de mêlée ne peut pas suivre la progression du ballon.
- La touche s'effectue avec un alignement constitué de 4 joueurs maximum, lanceur et relayeur compris. Le choix d'organisation est laissé à l'équipe bénéficiant du lancer comme dans le rugby à 15. L'alignement est disposé dans une zone dont les limites sont à 5 et 10 m de la ligne de touche. Le relayeur n'a pas le droit de rentrer dans l'alignement pour sauter. Le soulevé en touche du sauteur est interdit.
- La ligne des 22m est remplacée par une ligne située à 10m de la ligne de but.
- L'équipe qui marque un essai effectue le coup d'envoi.
- Le temps d'épreuve est découpé en une séquence de 10 minutes effectives de brassage pour équilibrer les équipes en fonction du rapport de force et une séquence de 20 minutes effectives d'évaluation.

Séquence de 10 minutes : chaque candidat est observé par le jury qui se donne la possibilité de rééquilibrer le rapport de force.

Séquence de 20 minutes : les candidats sont évalués selon un indice de jeu correspondant au rapport du volume de jeu du candidat et de son efficacité, associée à une hiérarchisation des candidats.

Procédures de notation

La détermination des bandeaux et la discrimination de la notation en leur sein se réalisent au travers de la valeur des actions référées au volume de jeu du candidat. Les candidats ayant un très faible volume de jeu seront largement pénalisés même si leurs actions sont efficaces. Les actions évaluées prennent en compte les comportements du porteur de balle, des non porteurs et des défenseurs. Ces actions sont répertoriées en actions bonifiantes, positives, neutres, négatives ou pénalisantes. La valeur des actions prend en compte la capacité :

- à s'engager avec pertinence dans l'activité.
- à prendre des initiatives et à renverser le rapport de force en attaque ou à le rééquilibrer en défense.
- à réaliser des habiletés gestuelles spécifiques inhérentes aux différents rôles.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 11.19 (12.00 en spécialité ; 8.80 en polyvalence).

Ont témoigné d'un niveau irrecevable :

- la note zéro sur 20 fait référence au non-respect des conditions réglementaires et sécuritaires en vigueur, mais aussi à un niveau de pratique qualifié d'insuffisant au regard des exigences des niveaux de compétences attendues au collège niveau 1.
- Dans le cas où le jury et/ou le médecin du concours estime qu'un candidat met en danger son intégrité physique et/ou celle des autres candidats, ils s'accordent le droit de stopper la prestation de ce candidat. La note sera alors pondérée au prorata du temps effectif de pratique.

Ont témoigné d'un niveau faible

- les candidats qui méconnaissent le rugby (règlement, circulation des joueurs, diversité des rôles etc..) et/ou qui s'impliquent de façon épisodique dans l'activité (évitent les défis, manquent d'engagement, disposent d'un espace d'intervention limité, se situent toujours à la périphérie du jeu, très faible volume de jeu), qui ne sont jamais à l'initiative du jeu

- les candidats ayant un haut niveau d'engagement physique mais des grandes lacunes techniques occasionnant un danger pour eux-mêmes et leurs adversaires notamment dans les attitudes au contact et au duel
- les candidats qui manquent de disponibilité pour le jeu et qui n'assurent aucun rôle lors des phases de conquête.

A un degré moindre, n'ont pas témoigné d'un niveau suffisant :

- les candidats "énergétiques" présentant une importante présence au ballon désordonnée ou stéréotypée
- les candidats n'assurant que partiellement les statuts d'attaquant ou de défenseur dans les différents jeux de ligne
- les candidats qui ne peuvent s'exprimer que dans un rapport d'opposition avec peu de pression

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Faible volume de jeu ou nombreuses actions inadaptées.

Qualitativement: Prédominance d'actions de transmission à distance de l'adversaire, ou pénalisant systématiquement la continuité du jeu, fautes réglementaires graves et/ou répétées, jeu dangereux, anti- jeu.

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

Présentent une activité régulière durant les deux séquences en attaque et en défense, capables:

- d'assurer la conservation du ballon sur la ligne de front
- d'effectuer des choix adaptés et de s'intégrer dans les différentes formes de jeu pour maintenir la continuité
- de prendre des initiatives dont la réalisation ne modifie pas le rapport de force
- les candidats qui se cantonnent dans un rôle mais qui sont moins à l'aise dans la suppléance.

Indicateurs retenus :

Quantitativement : Volume de jeu conséquent.

Qualitativement : Équilibre entre les actions positives et négatives.

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

Montrent durant les deux séquences:

- un volume de jeu important
- un registre technique et tactique complet en attaque et en défense (intégrant aussi le jeu au pied)
- une capacité à créer des actions décisives de déséquilibre quel que soit le rapport de force, quels que soient les rôles assurés
- une prestation constante et un niveau d'intensité élevé durant les deux séquences de jeu
- une communication efficace en défense et en attaque

Indicateurs retenus:

Quantitativement : Volume de jeu très important.

Qualitativement : Grande quantité d'actions positives, et/ou bonifiantes.

Conseils aux candidats

Le jury invite les candidats à :

- Se préparer individuellement et collectivement : échauffements individuel et collectif ; organisation collective.
- Se préparer à maintenir son niveau de prestation élevé (dimension énergétique) pendant toute la durée de l'épreuve. On observe régulièrement une « baisse de régime » en séquence 2.
- Se préparer à tenir tous les rôles et les différents postes imposés dans les phases de lancement de jeu (Stratégie à adopter en rapport avec l'organisation collective et l'efficacité de son équipe.). Cela nécessite aussi une maîtrise de son engagement physique, ainsi qu'une maîtrise technique des gestes fondamentaux. Le niveau de compétence 5 sert de référence à l'évaluation. Il est souhaitable d'avoir une pratique régulière hebdomadaire d'entraînement et de compétition sur 2 années minimum au-delà de la pratique universitaire.
- Respecter l'esprit, connaître et appliquer les règles du jeu (plus particulièrement autour de l'intervention sur le porteur de balle, le jeu au sol et la zone plaqueur-plaqué).
- Renseigner la fiche d'identification.
- Prévenir la veille de l'épreuve tout problème physique auprès du médecin du concours.

A titre préventif, il est rappelé que la spécificité de l'activité et de l'épreuve nécessite un niveau de préparation suffisant, garantissant le maintien de l'intégrité physique des candidats. Il est fortement conseillé de se munir d'un protège dents, d'une protection (haut de corps) spécifique et adaptée, et d'une réserve d'eau suffisante pour la durée de la pratique.

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve:

A l'issue de l'appel et la présentation de l'épreuve, les candidats sont pesés en judogi complet. L'épreuve commence par un échauffement libre et autonome. Le jury propose ensuite, de manière facultative, une seconde phase d'échauffement (exercices conventionnels de judo). En fonction de leur poids et, le cas échéant, du niveau attesté sur les trois dernières années, les candidats sont répartis dans des poules. Le temps de combat est de 4 minutes pour tous les candidats. A l'issue des poules, afin de mieux évaluer la prestation des candidats, le jury peut procéder à des combats supplémentaires. Un classement est alors établi en fonction de la prestation du jour.

Lors de la prestation, différents paramètres sont pris en compte : la performance, la diversité des actions offensives et défensives, les systèmes d'attaque et de défense ainsi que la gestion énergétique des combats. L'éthique, la connaissance de l'arbitrage et l'attitude en général, sur la durée de l'épreuve, sont également appréciés.

Dans le cas où le candidat n'a pu effectuer ses trois combats minimum suite à un abandon, l'attribution de la note se fait au prorata des combats réalisés. L'arbitrage est effectué conformément au code d'arbitrage de la fédération française de judo. De ce point de vue, le rituel est à respecter. Néanmoins des adaptations liées à l'organisation de l'épreuve, sont apportées. Conformément au règlement d'arbitrage, l'attribution directe d'une pénalité pour faute grave (HANSOKU MAKE) entraîne pour le candidat sanctionné la perte du combat. En cas de récurrence d'un acte dangereux, le candidat est exclu de la compétition. En cas d'égalité, à la fin du temps réglementaire d'un combat, la décision est rendue aux drapeaux. En cas de problème médical, l'arbitre demandera l'intervention du médecin. Après diagnostic, celui-ci prononcera la poursuite de la compétition ou l'arrêt du combat ou le retrait définitif de l'épreuve pour le candidat. Dans le cas où l'un des deux candidats marque ippon avant la fin du temps réglementaire, la victoire lui est attribuée, mais si le combat est trop bref pour juger qualitativement de la performance, le jury se réserve le droit de prolonger la prestation, éventuellement jusqu'au terme des 4 minutes et sous la forme de combat ou de randori

Niveau des prestations:

La moyenne générale de l'épreuve physique est de : 11,51

La moyenne pour les optionnaires est de 12,24

La moyenne pour les polyvalences est de 8,36

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui ont:

- une méconnaissance du règlement et du rituel
- marqué aucun avantage.
- manifesté une attitude exagérément défensive.
- eu une saisie et des déplacements aléatoires occasionnant des risques pour l'intégrité physique des candidats.
- une mauvaise gestion des combats sur le plan énergétique

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui ont:

- gagné une partie de leurs combats.
- mis en place un projet tactique simple et non révisable.
- une saisie intentionnelle adaptée à la réalisation d'une technique de projection
- montré une attitude positive tout au long de l'épreuve
- réalisé des actions offensives debout et/ou au sol

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui ont:

- fait preuve de continuité en attaque et en défense dans les différents secteurs (debout, liaison debout-sol, sol).
- mis en place un projet technico-tactique performant et adapté aux caractéristiques de l'opposition.
- fréquemment gagné leurs combats avant la limite de temps.
- une saisie préférentielle leur permettant de construire un système d'attaque et de défense efficace ainsi qu'un spécial performant
- su gérer de façon optimale l'ensemble de la compétition

Conseils aux candidats :

Il est important de se préparer spécifiquement à l'épreuve et à ses sollicitations. Les attentes du jury vont dans le sens de l'efficacité mais aussi de la maîtrise technique de l'activité. L'expérience récente acquise en compétition s'avère un atout majeur pour le candidat, notamment sur le plan de la gestion énergétique et tactique des combats. Le candidat peut se construire des repères utiles pour la gestion de cette épreuve (gestion de l'échauffement, préparation aux combats, récupération, intensité des combats)

Il est recommandé de se présenter à cette épreuve avec une bonne condition physique et un volume d'entraînement équivalent à plus de deux cents heures de pratique au cours des deux dernières années.

Il serait souhaitable que les candidats disposent d'un deuxième judogi en cas de saignement ou de taille non réglementaire.

SAVATE-BOXE FRANÇAISE

Remarques générales sur le déroulement de l'épreuve :

A l'issue de l'appel, la pesée est organisée. Les poules sont constituées par poids approchants. La durée de l'échauffement est de 30 minutes. Chacun aura la possibilité de rester en mouvement durant l'épreuve sans en gêner le déroulement (absence de bruits). L'intégrale en une ou deux parties est obligatoire, ainsi que toutes les protections obligatoires de l'assaut. Les chaussures doivent être homologuées SBF (semelle et bords lisses). Les casques seront prêtés par le jury et les gants personnels pourront être refusés s'ils ne présentent pas toutes les conditions de sécurité. Dans ce cas une paire plus conforme sera proposée au candidat.

Les candidats s'opposent lors de 2 assauts de 2 reprises de 2 minutes avec 1 minute de repos contre 2 adversaires différents. Une reprise supplémentaire peut leur être imposée à l'issue des 2 rencontres.

De ce fait le candidat reste disponible jusqu'à la remise de ses papiers d'identité qui marque la fin de l'épreuve. Le second assiste le boxeur sans pour autant lui promulguer de conseil (gestion de l'eau et de la bassine). L'arbitre, de qualification fédérale, applique le règlement de la FFSBF qu'il faut connaître.

Niveau des prestations

La moyenne générale de l'épreuve physique est de 10.00 (11.14 en spécialité ; 8.40 en polyvalence). Le niveau des filles est souvent supérieur à celui des garçons (11.21 contre 8.79. En effet, elles sont, majoritairement préparées à l'épreuve ; une plus grande maîtrise technique et réglementaire justifie l'écart des notes. Le point faible du public féminin porte plutôt sur la gestion de l'effort.

Ont témoigné d'un niveau faible les candidats qui : touchent peu ou pas (boxe dans le vide), ne prennent pas en compte les actions de l'adversaire, ne gèrent pas l'aspect énergétique, ne maîtrisent pas les fondamentaux réglementaires (essentiellement la distance)

Ont témoigné d'un niveau convenable les candidats qui :

- présentent une motricité de boxeur (garde, appuis et déplacements adaptés),
- enchaînent deux à trois coups (même segment ou segments différents),
- prennent des informations sur l'adversaire et les utilisent pour faire évoluer le rapport de force (parades, esquives, ripostes).

Ont témoigné d'un bon niveau les candidats qui :

- enchaînent de manière variée (armes, coups, cibles),
- utilisent des enchaînements pied(s)-poing(s) ou poing(s)-pied(s),
- utilisent l'enceinte (début de cadrage), prennent des informations sur l'adversaire pour faire basculer le rapport de force (contre)

Conseils aux candidats :

- Avoir une condition physique adaptée au type d'effort de l'assaut. Ce qui induit une préparation physique adaptée et spécifique.
- Chercher à gagner chacun des assauts tout en faisant preuve d'une maîtrise technique et tactique.
- Respecter les contraintes réglementaires de la Savate Boxe Française (contrôle, distance, trajectoires) dans une logique d'opposition en assaut Une pratique régulière (minimum 2 fois par semaine sur une durée de 2 ans apparaît comme étant le minimum pour se rapprocher de la moyenne).
- Avoir participé à des compétitions en assaut.

DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

LA LECON D'EPS

1. DEFINITION ET SENS DE L'EPREUVE

L'arrêté du 28 décembre 2009 fixe et délimite la deuxième épreuve d'admission du CAPEPS-CAFEP. Cette épreuve représente la moitié des coefficients des épreuves d'admission et se compose de deux parties : la première partie de l'épreuve consiste en une leçon d'éducation physique et sportive se référant aux programmes d'EPS des collèges et des lycées, déclinée dans un contexte d'établissement et organisée par un projet pédagogique d'EPS (exposé : vingt minutes ; entretien avec le jury : cinquante minutes) ; la seconde partie de l'épreuve consiste en une interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire d'Etat et de façon éthique et responsable » (présentation : dix minutes, entretien avec le jury : dix minutes). 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde.

Dans cette épreuve, le candidat¹ doit faire preuve de sa capacité à mobiliser ses connaissances, à analyser, à prendre position, à se distancier pour situer son action et se projeter dans sa future mission de professeur, concepteur de son enseignement, permettant ainsi au jury de recruter un fonctionnaire de l'Education Nationale (catégorie A de la fonction publique).

Pour la session 2012, la **moyenne des notes des candidats classés** à cette épreuve est **de 8,97** ; **deux candidats ont obtenu une note égale à zéro** à l'une ou l'autre des deux parties de l'épreuve et de ce fait n'ont pas été classés.

2. PREMIERE PARTIE DE L'EPREUVE : « LEÇON D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE »

Le candidat doit démontrer qu'il a réfléchi aux enjeux de l'Education Physique et Sportive au sein du système éducatif. A partir de choix d'enseignement élaborés pour un contexte particulier, il doit envisager les effets de ses propositions en référence aux textes et aux préconisations officielles.

2.1. LA QUESTION INITIALE

Pour la session 2012, la question était la suivante :

A partir des éléments que vous aurez retenus, vous exposerez, pour la classe de (X élèves présents), la leçon n°..... au sein de laquelle vous présenterez une ou plusieurs situations. Vous considérez que cette leçon a une durée de pratique effective de

COMPETENCE ATTENDUE Niveau dans l'activité

Par décision du jury, la durée de la leçon, quels que soient les éléments du dossier, était d'une heure trente pour l'activité physique sportive et artistique support de la leçon et d'une heure pour l'activité natation. Le libellé de la compétence attendue correspondait à celui du programme en vigueur pour la classe concernée.

2.2. LES ELEMENTS DU DOSSIER D'ETABLISSEMENT FOURNI AUX CANDIDATS

Le dossier d'établissement est composé d'un document papier et d'un document vidéo qui témoignent et rendent compte d'un contexte d'enseignement de l'EPS inscrit dans « l'écologie singulière » d'un EPLE. Les documents présentent les priorités retenues dans le projet d'établissement, les principaux éléments du projet pédagogique d'EPS et de l'association sportive, le projet de classe ou du groupe d'élèves, le projet de cycle, le plan du lieu d'enseignement (suivant le cas sous forme d'un document papier ou au travers des images vidéo), des informations relatives aux deux dernières leçons précédant la leçon à exposer. Le dossier d'établissement (documents papier et vidéo) apporte des éléments concernant les élèves de la classe en EPS et dans l'activité physique sportive et artistique support de la leçon : leurs comportements et attitudes scolaires, certains traits caractéristiques de leur engagement dans l'apprentissage. Concernant ce dernier point, le document vidéo, d'une durée comprise entre 6 et 7 minutes, propose des images extraites des différents moments de la leçon précédent celle que devra concevoir le candidat. Ces images portent sur l'activité de la classe puis de différents élèves ou groupes d'élèves ; elles ont été retenues pour susciter la réflexion du candidat.

2.3. COMPETENCES DU CANDIDAT VALIDEES PAR CETTE PARTIE DE L'EPREUVE

L'épreuve a pour but de vérifier le niveau de maîtrise des connaissances didactiques, pédagogiques, scientifiques et institutionnelles du futur enseignant lui permettant de proposer une leçon d'EPS, inscrite dans un contexte d'établissement, pour une population caractérisée d'élèves, en vue d'acquisitions référées aux compétences des programmes d'enseignement.

En référence aux compétences requises des enseignants en fin de formation initiale, définies dans le cahier des charges de la formation des maîtres en vigueur (arrêté du 12 mai 2010), il est attendu du candidat, **futur enseignant d'Éducation Physique et Sportive du service public d'éducation** :

- Qu'il maîtrise les connaissances nécessaires à l'enseignement de l'EPS pour comprendre et rendre opérationnelle la matrice disciplinaire actuelle en articulant des :

¹ Dans ce rapport le terme « candidat » est utilisé de manière générique pour désigner les candidats des deux sexes.

- connaissances des textes en lien avec le contexte de l'EPL ;
 - connaissances des élèves en activité d'apprentissage dans le cadre des finalités de l'EPS ;
 - connaissances sur le traitement didactique et pédagogique des activités physiques sportives et artistiques support de la leçon, adapté à un contexte scolaire et des élèves singuliers.
- Qu'il conçoive une leçon, complète et séquencée, inscrite dans un cycle d'enseignement, composée de situations d'apprentissage, fondée sur une analyse problématisée et fonctionnelle des données du contexte, tout en répondant aux exigences institutionnelles.
- Qu'il prévoise l'organisation du travail des élèves de la classe ou du groupe d'élèves.
- Qu'il prenne en compte la diversité des élèves de la classe ou du groupe classe.
- Qu'il envisage l'utilisation des différentes fonctions et modalités de l'évaluation.

Ainsi, le jury valide les compétences du candidat à :

- **anticiper une démarche d'enseignement dans un contexte singulier,**
- **sélectionner des informations** (analyse du contexte, des élèves en activité d'apprentissage en EPS à partir des différentes pièces du dossier),
- **mettre ces informations en relation pour opérer des choix** permettant de contribuer à l'atteinte de la ou des « compétences attendues » des programmes,
- **planifier une leçon dans son intégralité et concevoir une ou des situations d'apprentissage,**
- **établir des relations** entre les données extraites du dossier (document papier et vidéo) et les propositions formulées et **argumenter** les choix opérés dans cette leçon,
- **mobiliser des connaissances** de différents registres au service de son argumentation,
- **répondre avec précision, cohérence et recul critique.**

Le jury est attentif à identifier les capacités du candidat à anticiper, s'adapter et s'engager.

2.4. LA LEÇON D'EPS : EXPOSE ET ENTRETIEN

Les prestations du candidat dans cette partie de l'épreuve peuvent être caractérisées de la façon suivante :

EXPOSE

Remarque : le candidat a totale liberté de se positionner en continuité ou en rupture, partiellement ou totalement, par rapport au traitement des éléments proposés ; il n'y a pas d'attente a priori du jury. Ce positionnement doit être impérativement argumenté.

Sélectionner les traits remarquables d'un contexte singulier (dossier d'établissement : papier et vidéo), **les articuler, les problématiser au service d'une démarche d'enseignement.**

Les éléments remarquables sont relatifs aux élèves en activité d'apprentissage en EPS : dimensions motrices, dimensions méthodologiques et sociales, en lien avec ce contexte singulier.

- Les meilleurs candidats sont en mesure de présenter un cadre de lecture des éléments clefs du dossier dans les domaines moteurs et non moteurs. Ils identifient et problématisent les éléments caractéristiques qui vont leur permettre de construire leur leçon. Ils les hiérarchisent et les utilisent pour leur argumentation. Ils sont capables de repérer les liens entre document papier et vidéo en montrant ce qui a été construit par les élèves sur les différents plans. Ils interprètent la vidéo comme étant la partie émergée du chemin réalisé par la classe. Ils n'identifient pas seulement des manques dans les prestations des élèves mais repèrent la nature des différents obstacles que ces derniers rencontrent ainsi que les ressources disponibles pour les dépasser. Ces candidats sélectionnent des éléments remarquables qu'ils analysent au regard des acquisitions visées motrices, méthodologiques, sociales. Ils identifient des profils d'élèves et/ou repèrent des types d'erreurs ou de difficultés. Ils se positionnent par rapport aux éléments du dossier en portant un regard critique sur le contexte, la programmation, le projet de cycle, les leçons. Ils proposent une leçon cohérente caractérisée par son positionnement et ses justifications au regard des différents éléments contextuels (situer dans le cycle, s'inscrivant dans la CA...).
- Les candidats en difficulté se contentent de lister quelques caractéristiques non exploitées. Ils se centrent quasi-exclusivement sur l'une ou l'autre des pièces du dossier d'établissement (papier ou vidéo). Certains candidats perdent du temps à raconter ce qu'ils retiennent du dossier sans extraire les points sur lesquels ils pourraient fonder leur approche de la leçon. Ils s'arrêtent le plus souvent sur des détails qu'ils n'exploitent pas réellement dans l'exposé de leur leçon. Certains généralisent des conduites d'élèves à partir d'un incident ou d'un trait remarquable du dossier (papier ou vidéo). Ces candidats corrént quasi-systématiquement les informations sélectionnées dans la vidéo à deux niveaux d'habiletés motrices d'élèves génériques. Ils présentent la leçon sans lien explicite avec ce qui précède ou ce qui suit. Ils ne prennent pas de recul par rapport aux informations présentes dans le dossier et s'accrochent à quelques détails qu'ils ont relevés.

Opérer les choix de leçon et les présenter dans la perspective de la compétence attendue du programme dans l'APSA pour la classe donnée

- Les meilleurs candidats montrent en quoi la leçon qu'ils conçoivent prend en compte les éléments du dossier d'établissement, émettent des hypothèses d'obstacles à franchir, de transformations à envisager, d'acquisitions à viser en lien avec la compétence attendue qui leur est proposée dans l'énoncé du sujet. Ils exploitent ces données de façon raisonnée, en les interprétant à partir de cadres variés, pour présenter les objectifs de la leçon.
- La plupart des candidats perçoivent les comportements moteurs, les élèves atypiques, les éléments liés à la sécurité ; d'autres se centrent essentiellement sur l'ambiance de travail ou sur des caractéristiques de climat de classe.
- Les candidats en difficulté ne parviennent pas à utiliser les éléments listés pour faire des choix, reproduisant le plus souvent la structure, les contenus, les formes de travail de la dernière leçon présentée dans le dossier. Ils se centrent sur l'APSA indépendamment de l'activité des élèves. Ils ne proposent que des solutions plaquées, inadaptées sans lien avec les constats qu'ils ont eux-mêmes effectués.

Exposer la leçon : de la prise en main à la fin de son intervention avec les élèves

. Sur le registre de la temporalité interne à la leçon

- Les meilleurs candidats entrent rapidement dans l'exposé de la leçon, en présentent la structure chronologique et n'oublient pas d'indiquer la manière dont elle est clôturée quelles que soient les formes pédagogiques ou didactiques utilisées pour le faire.
- Les candidats en difficulté privilégient un exposé linéaire des éléments factuels du contexte d'établissement, ce qui ne leur permet pas de réserver un temps suffisant à l'exposé de la leçon dans son intégralité : ils confondent souvent conclusion de l'exposé et clôture de la leçon. Le jury attire l'attention des candidats sur l'importance d'explicitier la manière dont ils terminent leur leçon avec les élèves.

Sur le registre de l'organisation spatiale de la leçon

- Les meilleurs candidats situent les élèves et leur propre positionnement dans les espaces de travail, au regard des installations et matériels disponibles. Ils indiquent comment ils prennent en compte la diversité des élèves et envisagent différentes formes de régulations et d'interactions montrant ainsi leur compétence à organiser le travail de la classe.

Sur le registre des choix didactiques en vue de transformer les élèves

- Les meilleurs candidats situent leurs propositions par rapport aux acquis antérieurs des élèves, aux exigences du programme d'EPS (mise en lien : Compétence Propre – Compétences Méthodologiques et Sociales – Compétences Attendues), à la place de la leçon dans la durée du cycle. Ils sont en mesure d'indiquer quel est le « pas en avant » dans les apprentissages quelle qu'en soit leur nature.
- Les candidats en difficulté ne sont pas en mesure de proposer des choix clairs et argumentés. Ces candidats reproduisent souvent la leçon précédente sans aucune évolution.

Sur le registre des situations

- Les meilleurs candidats savent justifier leur articulation en lien avec leur objectif de leçon, montrant « ce que l'élève apprend dans la leçon et comment il apprend ».
- Les candidats en difficulté en restent à des situations plaquées, présentées pour elles-mêmes, centrées sur le « faire faire », n'impliquant pas l'élève dans un projet d'acquisitions. Leurs propositions restent dans le descriptif, le cumulatif, le juxtaposé.

ENTRETIEN

Argumenter et justifier les choix effectués (conception et planification de la leçon, organisation du travail de la classe, prise en compte de la diversité des élèves, évaluation des acquis des élèves et des effets de son enseignement)

L'entretien a pour fonction de préciser, de clarifier, d'approfondir ou d'élargir les propositions initiales du candidat. Il lui permet de porter un regard critique ou distancié sur la démarche d'enseignement. Dans ce cadre, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité d'argumenter, de justifier et de prendre position. Qu'il soit en rupture ou en continuité avec les éléments du dossier, les choix opérationnalisés par le candidat sont référés à des éléments du dossier ou des connaissances maîtrisées. Il est attendu que le candidat fasse preuve d'engagement, d'ouverture et de réactivité dans l'échange tout au long de l'entretien.

- Les meilleurs candidats réussissent, en interaction avec le questionnement du jury, à mettre en relation, à articuler une analyse de la compétence attendue et les éléments du dossier (document et vidéo). Ils sont également capables de préciser ou d'améliorer l'organisation de la classe, ce que les élèves apprennent et comment ils apprennent dans les situations d'apprentissage initialement proposées. Ils perçoivent également les enjeux de l'évaluation et en intègrent les différentes formes dans leur démarche d'enseignement. Au cours de l'entretien, ils parviennent à maintenir un bon niveau d'analyse et de réflexion permettant d'explorer les différentes dimensions des compétences professionnelles.
- Les candidats en difficulté ne dépassent que rarement leur proposition initiale, souvent préconçues ou calquées sans justification au regard du dossier et n'envisagent l'évaluation que de manière anecdotique en se limitant à la notation. Le jury constate trop souvent une prestation inégale en fonction des thématiques abordées ainsi qu'une diminution de la qualité des réponses au fil de l'entretien.

Mobiliser des connaissances de différents registres au service de son argumentation

- Les meilleurs candidats réussissent à mobiliser, lors de l'entretien, des connaissances professionnelles et scientifiques approfondies permettant de répondre à des problèmes professionnels ciblés. Ils font référence à « ce qu'il y a à faire » en termes de connaissances, capacités et attitudes et sont capables de les décliner en critères de réalisation et/ou de préciser les repères à donner aux élèves.
- Le jury constate que les candidats en difficulté ne sont en mesure de mobiliser que des connaissances didactiques et pédagogiques superficielles, formelles, décontextualisées ainsi que des connaissances institutionnelles vagues et lacunaires. D'une manière générale, les mises en relation théorie/pratique restent pauvres. Ils ne sont pas en mesure d'énoncer ce qu'ils attendent concrètement de leurs élèves.

2.5. NIVEAUX DE PRESTATION DES CANDIDATS

Pour la session 2012, la moyenne des notes obtenues par les candidats à cette partie de l'épreuve s'établit à 6,24. En ce qui concerne la première partie de l'épreuve « Leçon d'EPS », le jury constate différents degrés de maîtrise dans l'exposé comme dans l'entretien.

Dans l'exposé :

- Le candidat présente une leçon qui n'est pas conduite jusqu'à son terme avec les élèves. Parfois le candidat confond clôture de leçon et conclusion de l'exposé. Les éléments du dossier (papier ou vidéo) ne sont pas pris en compte pour la construction de la leçon. Une mauvaise gestion du temps ne permet pas de faire aboutir la présentation de la ou des situations d'apprentissage. Le manque de connaissances et de réflexion conduit parfois à des propositions ne s'inscrivant pas dans la compétence propre des programmes.
- Le candidat présente une leçon qui met en action ses élèves mais qui produit des apprentissages incidents ou inadaptés. Les éléments retenus, anecdotiques, parcellaires ou pléthoriques sont annoncés et peu exploités dans les situations. Ces dernières sont plaquées ou sont une simple reprise des situations du dossier sans argument. La leçon n'existe que dans le temps présent.
- Le candidat présente une leçon inscrite dans la temporalité du cycle d'enseignement. Il choisit quelques éléments remarquables du dossier (EPLE, cycle, images vidéo, ...), décrit les caractéristiques des élèves de cette classe de manière globale et cohérente. Il envisage des mises en apprentissage adaptées à certains élèves, en occultant un des pôles : moteur, méthodologique ou social.
- Le candidat justifie d'une leçon structurée à partir d'informations multiples, articulées et pertinentes au regard des différentes pièces du dossier (papier et vidéo). Il argumente ainsi en quoi sa leçon s'inscrit pour partie en continuité et/ou pour partie en rupture. Cette leçon affiche une réelle volonté de transformations en prenant en compte l'activité adaptative des élèves dans ses différentes dimensions (moteur, méthodologique, social).

Dans l'entretien :

- Le candidat fait preuve de peu d'analyse. Il ne lève pas les doutes lorsque l'organisation du travail de la classe apparaît potentiellement dangereuse. En outre, il ne parvient pas à identifier ce qu'il y a à évaluer.
- Le candidat ne parvient pas à élever le niveau de ses justifications. Il évoque ou énonce des connaissances approximatives dans différents champs (institutionnels, contextuels, caractéristiques élèves, ...) sans réel lien avec les propositions formulées. Concernant l'évaluation, le candidat présente des lacunes ou des interprétations erronées des textes officiels.
- Le candidat mobilise des connaissances lui permettant d'expliquer ses choix de manière structurée et de proposer des formes de différenciation sommaires. Concernant l'évaluation, le candidat s'inscrit dans les préconisations des textes institutionnels.
- Le candidat articule ses connaissances et les éléments contextuels du dossier pour justifier ses choix personnels, en montre le caractère opérationnel au regard de la diversité des élèves, situe ses propositions par rapport aux enjeux de la discipline. Concernant l'évaluation, le candidat l'envisage à différents niveaux de son intervention, dans la classe, l'établissement, au sein du système éducatif. Les meilleurs candidats développent une posture réflexive à propos des effets de leur démarche d'enseignement dans le cadre des enjeux du système éducatif. Ils s'engagent, problématisent, ajustent leurs propositions.

2.6. CONSEILS AUX CANDIDATS

Au regard des prestations des candidats, le jury recommande de se préparer à la construction d'une leçon dans les 5 compétences propres à l'EPS et pour toutes les activités physiques sportives et artistiques inscrites au programme du concours. Il a constaté des prestations plus faibles dans les activités les plus classiquement programmées dans les établissements scolaires (CP 1 et CP4).

Il souligne la nécessité d'inscrire sa leçon dans les compétences attendues du programme sans oublier leur lien avec les compétences propres à l'EPS et les compétences méthodologiques et sociales. Si l'activité d'apprentissage proposée aux élèves doit bien se référer à la compétence attendue, l'interprétation qu'en fait le candidat doit aussi prendre en compte la temporalité nécessaire à l'atteinte de celle-ci dépasse celle d'une leçon.

Le jury recommande d'exploiter le dossier dans sa totalité ce qui nécessite une méthode de travail et la gestion du temps de préparation au regard des deux parties de l'épreuve. Il convient de ne pas privilégier l'un ou l'autre des documents. Il attire l'attention des candidats sur le fait que sélectionner un élément remarquable n'oblige pas à indiquer à quelle minute celui-ci apparaît dans le discours du montage vidéo. Il rappelle, en revanche, que la prise en compte d'un élément remarquable suppose une analyse et un raisonnement professionnel.

Le caractère professionnel de cette épreuve, lié à la lecture de l'activité d'apprentissage des élèves, nécessite dans le cadre de sa préparation, de s'entraîner sur des supports vidéo ou d'aller observer des leçons d'EPS. Le jury tient à souligner que concevoir une leçon d'EPS pour des élèves singuliers ne peut consister en un « copier-coller » de prêt-à-porter didactique ne s'articulant pas avec les caractéristiques motrices et comportementales observées. Il souligne à ce propos que l'organisation temporelle de l'exposé doit accorder une priorité à la présentation de la leçon.

Pour favoriser la communication avec le jury, des médias peuvent être utilisés (plan de la leçon, schéma des situations, organisation spatiale, ...) mais ceux-ci ne seront pas évalués en tant que tels et ne dispensent pas le candidat de les commenter et d'en justifier l'opportunité.

AGIR EN FONCTIONNAIRE DE L'ETAT DE MANIERE ETHIQUE ET RESPONSABLE

À partir d'une question préalablement posée par le jury, le but de cette deuxième partie de l'épreuve est d'évaluer la capacité du candidat à proposer une réponse à un problème professionnel. Cette réponse, adossée à une réflexion éthique et responsable devra se traduire en actes inscrits dans la logique d'un EPLE et du système éducatif, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il s'agit de vérifier la maîtrise de la première des compétences professionnelles de l'enseignant telle que précisée dans l'arrêté du 12 mai 2010. Celle-ci demande de savoir agir, à partir de références institutionnelles et réglementaires, mais également en prenant toute la mesure de sa responsabilité et la dimension éthique sous-tendue par la question. Il s'agit dans cette épreuve de mesurer le niveau de réflexion et d'engagement du candidat, la hauteur de vue, le recul dans la réponse apportée au problème professionnel posé. D'une part, il est attendu que le candidat se situe dans la posture d'un fonctionnaire d'Etat soucieux de garantir la qualité du service public d'éducation et de respecter les valeurs de la République ainsi que les usages déontologiques liés à sa fonction. D'autre part, il est attendu du candidat qu'il sache opérationnaliser ses prises de position, organiser et planifier ses actions dans l'espace et le temps, en sollicitant, les partenaires et les instances concernées par le problème professionnel posé.

1. LA QUESTION POSEE

L'énoncé du sujet présente un contexte et propose un cas concret qui peut se rencontrer dans la vie professionnelle d'un enseignant EPS. Il se rapporte à des questions différentes privilégiant une entrée disciplinaire ou plus largement la fonction enseignante.

Une question est ensuite posée au candidat à propos du problème rencontré lui demandant clairement comment il pense devoir agir.

La question est située dans le contexte du dossier de l'établissement utilisé pour la leçon d'EPS. Elle permet un traitement large du candidat qui est laissé libre dans le développement de sa réponse. Il doit percevoir la nature des problèmes, les enjeux et les mises en tension provoquées, renvoyant aux dimensions de l'éthique et de la responsabilité engagée à différents moments et différents niveaux.

2. EXPOSE ET ENTRETEN

Les prestations des candidats, dans cette partie de l'épreuve, peuvent être caractérisées de la façon suivante.

2.1 EXPOSE

Pour la session 2012, le jury constate que l'exposé se rapproche sensiblement des dix minutes allouées mais ont tendance à étirer le propos sans l'enrichir. Bien qu'il semble mieux préparé, l'exposé révèle parfois un certain formalisme pouvant amener à traiter les questions posées sans prendre le recul nécessaire permettant de justifier les réponses.

Il est attendu du candidat qu'il :

- s'empare d'emblée de la dimension éthique du problème posé et questionne les valeurs sous-jacentes.
- mobilise des valeurs et les convictions qui l'animent au service d'une éthique professionnelle prenant en compte les enjeux du service public d'éducation.
- Identifie sa responsabilité ainsi que des différents acteurs du service éducatif.
- soit capable d'émettre plusieurs hypothèses d'interprétation et de se positionner suivant différents angles de vue.
- se positionne dans le système éducatif et se situe dans la hiérarchie en connaissant ses interlocuteurs et leurs diverses prérogatives.
- s'appuie sur une connaissance solide de l'EPL en identifiant les instances ainsi que leur fonction et le rôle de différents acteurs.
- mobilise les textes comme de véritables ressources pour à la fois analyser les enjeux et envisager les possibilités d'actions. Ainsi l'esprit du texte prime sur sa simple citation
- identifie ses marges d'actions possibles et coopère avec des partenaires internes ou externes si nécessaire.
- envisage, conformément aux missions du professeur, différents niveaux de réponse possible : la classe, l'établissement et l'environnement extérieur à l'établissement.

2.2. L'ENTRETIEN

Dans tous les cas l'entretien et les questions posées par les jurés visent à élever le débat et à l'élargir si nécessaire :

La première partie de l'entretien, situe et approfondit la dimension éthique et responsable. Le jury explore le niveau de réflexion du candidat et sa capacité à proposer d'autres axes de traitement du problème posé.

Lors de la deuxième partie de l'entretien, le jury investigate les différents types d'actions envisagées par le candidat, et les décisions prises face à la situation et dans le contexte donné. Le jury valorise les candidats capables d'enrichir et de préciser leurs actions sur le plan de la temporalité, des lieux et des partenaires. Il peut être amené à explorer d'autres alternatives et d'autres pistes.

A. NIVEAUX DE PRESTATION DES CANDIDATS

Pour la session 2012, la moyenne des notes obtenues par les candidats à cette partie de l'épreuve s'établit à 2,72. Le jury constate différents degrés de maîtrise :

- Le candidat se révèle inadapté par défaut d'anticipation. Il ignore une partie de sa responsabilité. La dimension éthique est souvent non-perçue ou réduite à sa personne ; les actions sont génériques.
- Le candidat mène une action intuitive et isolée, limitée au contexte immédiat. Quelques connaissances formelles, réglementaires viennent en appui d'un raisonnement encore trop standard, où la dimension éthique est superficielle et convenue
- Le candidat fait preuve d'une éthique professionnelle fondée sur les valeurs éducatives. Il est réfléchi et opérationnel. Il s'engage en prenant ses responsabilités en sachant, suivant les nécessités, coopérer avec des partenaires internes ou externes à l'EPL. Des connaissances, suffisamment précises et adaptées, sont mobilisées aux différents niveaux de son intervention qui ne se limite plus au contexte immédiat.
- Le meilleur candidat a perçu les dilemmes éthiques et professionnels et s'engage dans des actions réfléchies et planifiées à plus ou moins long terme en coopération avec tous les acteurs de l'EPL. Le jury perçoit nettement un engagement réflexif, intégrant une éthique humaniste et des valeurs à transmettre. Le candidat se présente comme un acteur responsable, efficace et coopérateur. Il s'inscrit alors dans la déontologie du métier.

B. CONSEILS AUX CANDIDATS

Le jury recommande d'accorder un temps suffisamment long de préparation de la réponse à la question « Agir en fonctionnaire d'État, et de façon éthique et responsable ». Le candidat ne peut se contenter d'aborder quelques pistes, en pensant pouvoir les développer pour occuper les dix minutes d'exposé. Il lui faudra dépasser la simple énonciation des textes pour les exploiter par la suite et dépasser la simple définition des termes du sujet pour les mettre en relation et dégager une problématique.

Le candidat doit clairement se positionner. Sa réponse ne peut s'improviser et nécessite dans sa préparation au concours qu'il s'empare de la dimension éthique de son futur métier d'enseignant.

Une réflexion en amont doit être menée par le candidat pour percevoir la diversité des dimensions éthiques et des dilemmes qu'elles peuvent générer. Il doit anticiper ces questions lors de sa préparation pour proposer un engagement responsable crédible adapté et planifié aux différents moments de son intervention.

L'immersion dans un établissement scolaire permet d'appréhender la réalité des relations qui se jouent (vie scolaire, équipes, partenaires...). L'implication dans un stage en établissement est en ce sens un point d'appui déterminant.